N° 239. — 42e Année.

B. LUNDI

26 AOUT 1872.

L'INDÉPENDANCE BELGE.

On s'abonne :
BRUXELLES, rue Fossé-aux-Loups, 62;
PROVINCES, dans tous les bureaux de poste;
PARIS, Havas, rue J.-J. Rousseau, 51;
ALLEMAGNE, AUTRICHE, SUISSE (principales villes), Haasenstein et Vogler;
LONDRES, Cowie and son, 2, St-Ann's lane; Delizy, Davies et Cie, n° 1, Finch lane, Cornhill; 1, Cecil st., Strand; Smith and son, 186, Strand; A. Maurice, 13, Tavistock Row; Aug. Siégle, 110, Leadenhall street.
AMSTERDAM, B. Eisendrath, libraire;
LA HAYE, Belinfante frères, libraires;
ROTTERDAM, MM. Nygh et Van Ditmar, libraires
LUXEMBOURG, au bureau de poste;
ROME, Merle, libraire, place Colonna;
GÊNES, Crilanovich, place de la Poste, 21;
FLORENCE, Vieusseux, cabinet littéraire;
NAPLES, Detken et Rocholl;
MADRID, Alphonse Duran, Bailly Baillière;
CONSTANTINOPLE, Christian Roth, libraire;
SMYRNE, Decipris et Cie, libraires.

Belgique : un numéro 20 centimes.

PRIX D'ABONNEMENT.
Bruxelles, 12 fr. par trimestre, 40 par année
Province, 13 fr. » 44 »
La France, 21 fr. »
Allemagne, 18 fr. »
Angleterre, 17 sh. »
Autres pays, 12 fr. par trim., port en sus.
payable d'avance

Aux demandes d'abonnement doit être joint un mandat de poste ou autre à vue sur Bruxelles.
Tout changement d'adresse doit être accompagné de la dernière bande.

CONSERVATION PAR LE PROGRÈS

INSERTIONS
ANNONCES ordinaires, 30 cent. la petite ligne.
RÉCLAMES (*avant les annonces*), 1 fr. 50 la ligne
FAITS divers *corps du journal*). 3 fr. la ligne.
payable d'avance

Pour les annonces de France, s'adresser **exclusivement** à Paris, à M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 51, ou à MM. LAFFITTE, BULLIER et Ce, 8, place de la Bourse.
Pour l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse, à MM. HAASENSTEIN et VOGLER à Francfort s/M., Hambourg, Cologne, Berlin, Leipzig, Dresde, Vienne, Breslau, Stuttgart, Nuremberg, Prague, Munich, Bâle, St-Gall, Zurich, Genève et Lausanne; pr l'Angleterre, à Londres, à M. A. MAURICE, 13, Tavistock-Row, M. G. STREET, 20, Cornhill, E. C., M. FR. ALCAR, Clements Lane, 8, Lombard st.

Observatoire Royal.

25 août, à midi.

22e jour de la lune.

BAROMÈTRE OBSERVÉ	764mm16
THERMOMÈTRE centig. du baromèt.	20°2
TEMPÉRATURE centigrade de l'air.	20°3
Id. *maximum* depuis hier midi.	23°2
Id. *minimum* depuis hier midi.	15°4
EAU tombée	4mm00
VENT	ONO
SOLEIL, lever	5 h. 03 m.
Id. coucher	6 h. 59 m.
LUNE, lever soir.	10 h. 03 m.
Id. coucher soir.	1 h. 08 m.

Edition du matin

BRUXELLES, 25 août

REVUE POLITIQUE.

Les nouvelles de France offrent peu d'intérêt. Sauf quelques rumeurs mises en circulation par des journaux étrangers et qui sont l'objet de démentis officieux, aucun fait de quelque importance n'est à signaler.

Parmi les projets que l'on prête un peu complaisamment à M. Thiers, il en est un qui ne laisse pas que de causer un certain émoi. Il aurait trait à la constitution d'une seconde Chambre, à laquelle serait donné le droit de prononcer, d'accord avec le chef du gouvernement, la dissolution de l'Assemblée actuelle. Un de nos correspondants de Paris, en situation d'être exactement informé, nous écrit qu'aucune délibération n'a été ouverte encore sur une pareille addition au mécanisme constitutionnel de la république. Il y a longtemps que l'idée d'une seconde Chambre préoccupe un certain nombre d'hommes politiques, et l'on se rappelle sans doute que M. Ernest Picard l'a vivement préconisée, dès l'année dernière, au sein de la réunion du centre gauche. Mais elle n'est pas sortie du domaine de la spéculation et, d'ailleurs, si l'on peut admettre qu'elle avait un certain caractère d'opportunité, il y a un an, il est bien évident qu'elle n'aurait plus aujourd'hui le même mérite. C'est à la constitution définitive qu'il en faut réserver l'application, si cette application est reconnue nécessaire. La composition et le mode de nomination d'une Chambre nouvelle présenteraient de très-grosses difficultés sur lesquelles on est loin d'être d'accord, même parmi les hommes politiques qui admettent pleinement le principe, et ces sortes de difficultés ne sont pas de celles qu'on tranche provisoirement.

Quant au droit de dissolution dont elle serait armée, il ne paraît pas que M. Thiers y songe le moins du monde, et les journaux de la droite se hâtent trop d'accuser le président de la république de préparer pour son compte personnel la campagne dissolutionniste à laquelle la gauche a sagement renoncé. M. Thiers, ils ne peuvent pas se faire là-dessus d'illusion, n'a pas besoin de prendre ce chemin détourné. Le jour où il croira que la mission de l'Assemblée nationale est terminée et que le moment est venu de rendre au pays la pleine disposition de sa souveraineté, il n'aura qu'à porter la question directement devant cette assemblée elle-même, qui sera bien empêchée de lui opposer une fin de non-recevoir. Il suffira qu'une telle question soit posée par le chef du gouvernement, avec l'autorité qui lui appartient, pour que, par cela même, elle se trouve virtuellement résolue.

Le prince Frédéric-Guillaume, dans ses réponses aux nombreuses allocutions qui lui sont adressées par les autorités municipales, pendant sa tournée en Bavière, met un soin infini à atténuer les impressions que les ovations dont il est l'objet ont produites dans les hautes régions. Répondant au discours du bourgmestre d'Augsbourg, le prince a hautement déclaré qu'on peut être à la fois un patriote bavarois et un bon Allemand. « Les Etats de l'empire, » a dit le prince, « doivent être maintenus dans leur existence politique particulière; c'est dans leur concours que l'empire puise sa force. Je n'ai pas oublié que j'ai conduit, pendant la guerre, l'armée bavaroise à la victoire qui est due en grande partie à sa bravoure. Je suis heureux de retrouver ici réunis les deux sentiments de Bavarois et d'Allemands, et j'exprime le mien en vous invitant à crier avec moi : « Vive le roi Louis de Bavière. »

Les protestations et les lettres pastorales que l'évêque de Mayence et celui de Munster ont lancées contre la loi sur les jésuites commencent à porter leurs fruits. Dans la ville populeuse d'Essen, les catholiques ont voulu protester à leur manière contre l'exécution de la loi, en organisant une promenade aux flambeaux en l'honneur des pères jésuites, la veille de leur départ. L'autorité ayant fait interdire cette démonstration, il en est résulté une émeute qui a eu des conséquences regrettables; plusieurs maisons ont été démolies et deux bataillons de troupes sont partis hier soir de Dusseldorf par un train spécial pour aller rétablir l'ordre. Des faits de cette nature se produiront sans doute encore sur d'autres points; car le clergé fait tous ses efforts pour les provoquer.

Le roi et la reine d'Espagne sont rentrés dans leur capitale. Durant l'excursion qu'il a faite dans les provinces du Nord, le Roi a été l'objet de démonstrations sympathiques qui ont dû jeter un voile sur les souvenirs récents de Madrid. La guerre civile, du reste, est bien finie, encore bien qu'il reste au delà des Pyrénées des débris des bandes qui ont désolé les provinces limitrophes. Il n'y a plus à craindre de la voir renaître, surtout si le gouvernement français prend des mesures sérieuses pour que, à la faveur de l'hospitalité de la France, les tristes défenseurs de la légitimité et de la réaction ne puissent pas continuer à comploter à l'aise et à menacer leur pays.

Une dépêche de Madrid annonce que les élections pour la nouvelle assemblée des Cortès s'effectuent paisiblement et sans incidents inquiétants. Si cette nouvelle se confirme et si elle reste surtout vraie jusqu'à la fin, ces élections seront singulièrement différentes de celles qu'a faites dernièrement M. Sagasta. Le gouvernement paraît être assuré que le scrutin lui sera complétement favorable.

Le *Moniteur* publie, ce matin, une convention conclue entre la Belgique et l'Italie, et qui ajoute un article au traité d'amitié, de commerce et de navigation existant entre les deux pays depuis le 9 avril 1863. Cet article concerne les marques de fabrique. En voici la teneur :

« Article unique. Les marques de fabrique auxquelles s'appliquent les articles 23 et 24 du traité précité, sont celles qui, dans les deux pays, sont légitimement acquises aux industriels ou négociants qui en usent, c'est-à-dire que le caractère d'une marque belge doit être apprécié d'après la loi belge, de même que celui d'une marque italienne doit être jugé d'après la loi italienne.

» Le présent article aura la même durée que le traité précité du 9 avril 1863, auquel il sert de commentaire. Les ratifications en seront échangées dans le terme de six mois, ou plus tôt si faire se peut. »

Cet échange a été fait à Rome le 23 juillet dernier.

En annonçant le résultat du ballottage de Namur nous avons dit que M. Del Marmol, proclamé conseiller communal par la députation permanente et le ministère, mais non par les électeurs, ne peut plus décemment conserver un mandat qu'il ne doit qu'à un tour de passe-passe.

Cette observation scandalise les feuilles cléricales, *l'Ami de l'Ordre* notamment. Ce journal qui assimile encore l'annulation du ballottage de Namur à l'annulation du ballottage de Verviers, nous répond en ces termes :

« Quant à prétendre que l'élection des trois candidats de l'*Organe de Namur* au scrutin de ballottage infirme le mandat des candidats adverses élus le 1er juillet, nous n'opposerons qu'une toute petite question à ce parfait non-sens : l'*Indépendance* et les autres consentiraient-ils à appliquer la même doctrine au scrutin de ballottage de Verviers, qui a été le triomphe des candidats catholiques? »

Il y a là une confusion qu'il est utile de débrouiller.

Les cléricaux qui ont été proclamés le 1er juillet membres du conseil communal de Namur sont régulièrement élus, et investis d'un mandat qu'on ne leur conteste pas.

M. Del Marmol n'a pas été élu le 1er juillet.

Il a été imposé au conseil communal de Namur par la députation permanente. Les moyens employés par ce collége pour altérer la volonté du corps électoral étaient à ce point illégaux et immoraux que le ministère n'a pas pu les ratifier. M. le ministre de l'intérieur a cherché un autre chemin de traverse pour arriver au même but. Il est tombé dans une autre illégalité; il a donné une entorse à son arrêté relatif au ballottage de Verviers; il n'a maintenu M. Del Marmol en possession de son siége usurpé qu'à la faveur d'une nouvelle supercherie, entée sur une contradiction.

M. Del Marmol, que d'ailleurs nous ne connaissons pas et contre lequel nous n'avons aucun grief personnel, n'est donc qu'un conseiller communal sans mandat réel, sans titre ni droit. Les électeurs n'ont pas voulu de lui le 1er juillet; et le 22 août, en votant pour les candidats libéraux, ils ont protesté contre le cadeau qu'avaient fait à la ville de Namur la députation permanente et le ministère.

Il est donc évident que M. Del Marmol n'est pas à sa place au conseil communal, puisqu'il n'y représente ni le vote du 1er juillet, ni le vote du 22 août, mais seulement une supercherie cléricale et ministérielle.

A Verviers, la situation est toute différente. D'abord aucun intérêt de parti n'était lié à l'annulation du ballottage qui a été loyalement ordonnée par la députation permanente de Liége et ratifiée par le gouvernement, parce qu'elle était légalement inévitable.

D'ailleurs le second ballottage de Verviers a complétement confirmé le premier; il y a eu un changement de personne, mais pas un changement de principe. La situation des partis reste la même au conseil communal, preuve que le vote du 1er juillet était bien l'expression du corps électoral de Verviers, de même que le vote du 22 août à Namur prouve que, le 1er juillet, les électeurs avaient réellement l'intention d'éliminer M. Del Marmol.

Nous n'avons rien à dire aux cléricaux élus à Verviers, tant au premier scrutin qu'au second.

Nous n'avons rien à dire aux cléricaux élus à Namur le 1er juillet.

Mais nous avons le droit de dire que M. Del Marmol n'est plus à sa place au conseil communal. Il ne se retirera pas. C'est possible. Nous lui donnons un conseil dans l'intérêt de sa dignité même. Il en fera ce qu'il voudra. Nous ne pouvons le contraindre à suivre nos avis.

Mais nous espérons tout au moins que le ministère, après la leçon qui vient de lui être donnée par les électeurs de Namur, aura la sagesse de ne pas imposer à cette ville un collége échevinal qui ne serait que l'expression de la minorité du conseil communal. Le libéralisme a la majorité dans le conseil, malgré tout ce qu'on a fait pour la lui enlever. Il est de toute justice qu'il ait aussi la majorité dans le collége.

A ce propos l'on nous assure que si M. Lelièvre s'est retiré à Salzinne, pendant qu'il faisait charger par la gendarmerie la foule joyeuse et paisible de ses administrés, ce n'est pas seulement pour justifier l'étymologie de son nom, mais aussi parce que, se rendant compte à l'avance de la justesse de nos observations, il a voulu examiner dans la solitude si le moment n'était pas venu pour lui d'opérer une nouvelle conversion, et de préparer son retour au libéralisme.

Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques.

QUATRIÈME JOURNÉE.

Le congrès reprend ses séances au Palais-Ducal.

La séance du matin s'ouvre à dix heures et demie sous la présidence de M. Worsaae, conseiller d'Etat, directeur des musées d'ethnographie et d'antiquités à Copenhague.

M. Schaffausen, professeur à Bonn, donne lecture d'une série de considérations sur les crânes humains fossiles connus jusqu'à présent. Le principal intérêt de cette communication est dans les renseignements que le savant professeur donne sur le crâne californien, soi-disant tertiaire, dont il a été question dans une précédente séance. Ce crâne n'a rien de particulier; il ressemble à ceux des Californiens indigènes contemporains. Une coquille récente y est attachée. La couche où il a été trouvé est très-incertaine.

M. Desor (Suisse) expose ses vues sur les haches en néphrite et en jade de l'époque de la pierre polie. On a trouvé de ces haches un petit nombre en Suisse, point du tout dans le Nord, presque pas en Allemagne ni en Italie, quelques-unes dans le midi de la France. Le gîte de ces pierres est en Orient, en Chine et aux Indes. Est-ce le commerce avec l'Orient qui les aurait introduites en Europe? Il serait extraordinaire que ce commerce n'eût apporté en même temps ni rubis, ni or, ni autre matière précieuse. M. Desor incline à croire que ces objets, toujours très-finement polis et très-bien conservés, auraient été apportés de l'Orient lors de leur première émigration par les populations elles-mêmes, et qu'elles seraient les plus anciennes reliques de l'humanité. D'après lui ce sont des armes de parade.

Presque toute la discussion a roulé sur cette intéressante hypothèse.

M. De Mortillet indique d'autres cas analogues ; on a trouvé des haches en fibrolithe et en chloro-mélanite, pierres dont on ne connaît pas non plus de gisement en Europe. Quant aux haches en néphrite et en jade elles sont assez fréquentes en France, mais avec des caractères un peu différents de celles de la Suisse.

M. de Quatrefages fait remarquer que les sauvages, actuellement encore, se soucient peu de l'or et des pierres précieuses, et que les pièces de jadéite ont plus de valeur à leurs yeux.

M. Schaffausen constate que le plus bel exemplaire connu de ces haches en jade est à Bonn, qu'il y en a un autre à Mayence, et que tous deux ont été trouvés parmi des antiquités romaines; il estime que ces haches appartiennent à la dernière période de l'âge de la pierre et que les Romains s'en servaient peut-être comme pierres sacrées, *lapis sacer*, dans la conclusion de leurs traités avec certaines peuplades étrangères.

M. Capellini soutient que ces haches ne sont pas rares en Italie. M. l'abbé Delaunay est de son avis; il ajoute qu'il y en a une trentaine dans le Loir-et-Cher.

M. le docteur Lagneau, président de la Société d'anthropologie de Paris, conteste l'explication donnée par M. Desor à propos de ces objets, qui, s'ils avaient été importés d'Orient, se retrouveraient dans la Russie méridionale ou dans le bassin du Danube, stations intermédiaires des immigrations.

M. C. Leemans, directeur du Musée d'antiquités à Leyde, propose une interprétation assez peu préhistorique; il croit que ces haches sont récentes, qu'elles viennent de Java, où l'on en trouve beaucoup; il rappelle qu'il y a eu et qu'il y a encore des relations très-fréquentes entre la Suisse et Java; il suppose que ces objets, emportés comme curiosités, ont été égarés en Suisse par leurs propriétaires, et que c'est à tort peut-être qu'on leur attribue une haute antiquité.

M. Dupont présente la coupe géologique des cavernes de la Lesse, et les met en relation avec la coupe des vallées et des sédiments quaternaires.

La séance est levée à midi et demi.

La séance de l'après-midi a été absorbée presque tout entière par de très-intéressantes communications qu'avait suggérées à divers orateurs le système de M. Ed. Dupont sur le creusement des vallées de notre pays, sur la formation de la vallée de la Hesse et des couches géologiques qu'on y observe tant dans la vallée même que dans les cavernes.

On écrit de Middelbourg au *Précurseur* qu'une députation du *Geuzenbond* d'Anvers est arrivée en Zélande, et a pris les dernières dispositions pour l'érection du monument de Marnix. Déjà les fondations au cimetière de Westsonburg sont terminées ; on débarquera le monument à Flessingue vers le milieu de la semaine prochaine. L'inauguration est fixée au mardi 3 septembre, entre midi et une heure. Le cortége partira de la Grand'Place de Middelbourg ; toute la ville sera sur pied.

Bulletin hebdomadaire

DE LA BOURSE DE BRUXELLES.

A une période de véritable fièvre spéculative a succédé un temps de calme presque complet. Le monde des affaires littéralement surmené se repose avant de commencer la campagne d'hiver.

Cette atonie du marché ne saurait être favorable à la bonne tenue des valeurs en général et spécialement des deux emprunts français sur lesquels la spéculation s'est engagée peut-être au dessus de ses forces. Cependant la faiblesse ne s'accentue pas, et à chaque mouvement de recul les rentes flottantes sont aisément absorbées. La liquidation du nouvel emprunt n'est pas encore fixée. Cependant il serait à désirer qu'elle ne se fît pas trop attendre.

L'emprunt français, qui s'était relevé au début de la semaine à 88-75, a faibli à 88-30. Quant à l'emprunt ancien, le détachement du coupon trimestriel n'a pas produit le mouvement de reprise auquel on s'attendait généralement, mais, comme nous le disions plus haut, on ne peut s'en prendre qu'au manque d'affaires. On le traite aux environs de 85.

Les Métalliques, après quelques oscillations de 60 5/8 à 61, restent finalement à 60 13/16, et les Piastres, de nouveau complétement abandonnées, n'ont qu'un cours nominal aux environs de 29.

Il s'est traité cette semaine de fortes parties de lots turcs anciens au cours de 185; à ce prix il reste des demandes. L'apparition de cette valeur à notre marché précède une émission prochaine d'obligations à prime garanties par le gouvernement ottoman.

Un arrangement a été conclu récemment entre le gouvernement turc, la Banque de Paris et des Pays-Bas, M. le baron de Hirsch et la Banque anglo-autrichienne pour la reprise du solde non émis de ces obligations, dont une partie ne tardera pas à être offerte en souscription publique au prix de 170 ressortant avec la bonification des intérêts à 163-50.

Si notre marché à terme est calme, il n'en est pas de même de celui du comptant où les capitaux continuent à abonder au grand avantage de la plupart de nos valeurs qui atteignent des cours auxquels leurs heureux détenteurs ne les avaient jamais vus qu'en rêve.

C'est sur les actions des Banques que se porte en ce moment l'attention des capitalistes et spécialement sur celles des établissements de création récente, qui ont su, du premier coup, prendre chez nous une place honorable et mériter toute la confiance du public.

Citons en première ligne les Banque des travaux publics, en hausse de 65 fr., à 700; les Banque belge de commerce et d'industrie à 547-50, et les Banque de Bruxelles à 572-50.

Les Parts de réserve de la Société Générale sont également de plus en plus recherchées à 2,475, ce qui est tout naturel en présence du développement inouï des diverses industries que patronne la Société Générale; nous retrouvons les Banque nationale à 3,420 et les Banque de Belgique à 1,012-50 avec de bonnes demandes à ce cours.

Nos fonds nationaux sont sans variation aucune : le 4 1/2 p. c. à 102-45; le 4 p. c. à 100-75; le 4 1/2 communal à 103-50 et celui de la Caisse d'annuité à 97.

Les obligations de chemins de fer, qui avaient quelque peu fléchi, reprennent à la fin de la semaine leurs prix antérieurs; de ce nombre sont les Centre qui, de 272, remontent à 277; les Luxembourg en hausse de 3 fr. à 483; les Anvers-Rotterdam à 315 et les Baume-Marchiennes à 303.

Il se fait immensément d'affaires en Part variable des chemins de fer cédés à l'Etat, aux cours de 45 à 46 1/2; ce titre, si longtemps dédaigné, jouit actuellement d'une faveur toute spéciale.

Le public a acheté beaucoup et fait bien. Car aux prix actuels on peut affirmer sans crainte que les chances de baisse n'existent pas, tandis que les chances de la hausse leur sont largement ouvertes.

En effet, les recettes de l'exercice courant permettent d'espérer un dividende de 1-50 à 1-75, ce qui capitaliserait les Parts variables un peu en dessous de 4 p. c. En outre, il paraîtrait que le marché de Berlin ne tardera pas à s'occuper de cette valeur.

Ce serait là un élément considérable de hausse; nous avons vu de quelle façon la Bourse de Berlin a mené les actions Tamines, dont le rendement est nul, et les Liégeois-Limbourgeois qui, d'ici à plusieurs années, ne rapporteront que des dividendes tout à fait insignifiants.

Nos valeurs industrielles continuent à être parfaitement tenues : les Couillet se traitent à 425, les Cockerill à 1,320, les charbonnages d'Ougrée à 605 et les Vieille-Montagne à 259-75.

Les affaires en fonds étrangers sont restreintes et les demandes ne portent guère que sur les fonds d'Etat et les obligations italiennes. Les Ville de Paris sont lourdes à 250 et les Nord de l'Espagne à 204.

La cote des changes est à peu près sans changement : le Londres est ferme à 25-42.5; le Paris reste à 3/4 p. c. de perte, l'Amsterdam à 210-62.5 et le Vienne très-recherché vaut 2-28.

Actes officiels. Extraits du *Moniteur*.)

ADMINISTRATIONS COMMUNALES. — Par arrêtés royaux du 23 août ont été nommés :

A Ath : bourgmestre, M. F. Delmée; échevins, MM. A. Criquelion et A. Voisin.

A Braine-le-Comte : bourgmestre, M. Delcroix (E.); échevins, MM. Saintraint (T.) et Dubois (E.).

A Gosselies : bourgmestre, M. Drion (E.); échevins, MM. Schilbert (L.) et Collinet (A.).

A Péruwelz : bourgmestre, M. Simon (E.) ; échevins, MM. Deflinne (E.) et Kensier (N.).

A Soignies, bourgmestre M. Winoqz, (P.); échevins MM. Lempereur (N.) et Dever (F.).

— CONSULATS. — Par arrêté royal du 23 août, le sieur Henry (A.) a été nommé consul général de Belgique à Palerme, avec juridiction sur la Sicile.

— Par arrêté royal du 23 août, le sieur Caminneci (L.) a été provisoirement déchargé de ses fonctions de consul de Belgique à Palerme et il a été autorisé à porter le titre de consul honoraire.

— Sous la date du 19 août, le sieur Valcke (A.) a reçu l'exequatur qui l'autorise à exercer les fonctions de consul de la république du Pérou à Ostende.

— PORT D'INSIGNES D'ORDRES ÉTRANGERS. — Des arrêtés royaux des 1er, 3, 6 et 23 août ont autorisé : M. Van Damme (Ch.), gouverneur de la province de Luxembourg, à porter les insignes de grand officier de l'ordre de la Couronne de chêne; M. De Keyser (N.), directeur de l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers, la décoration de commandeur de l'ordre du Faucon blanc; M. Dognée (E.), avocat à Liége, celle de commandeur de l'ordre des SS. Maurice et Lazare; M. le baron Daelman (F.), secrétaire de légation de 1re classe, la croix de chevalier de 1re classe de l'ordre de la Couronne de Wurtemberg et la décoration d'officier de l'ordre de la Légion d'honneur; MM. Van Cromphaut (C.), membre de la Chambre des représentants, directeur de la poudrerie royale de Wetteren, et De Doncker, notaire à Bruxelles, la croix de chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur; M. Vanden Bulcke (A.), secrétaire de légation de 2e classe, la décoration de 4e classe de l'ordre du Medjidié; M. Biourge (E.), à Auvelais, celle de commandeur de l'ordre d'Isabelle la Catholique; M. Stroo (C.), à Eecloo, la croix de chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand; MM. Depaire (J.-B.), conseiller communal à Bruxelles, Henriette, docteur en médecine à Bruxelles, Dumont, chef de station à Longlier, et Goaze, chef de station à Marbehan, la décoration de 4e classe de l'ordre de la Couronne royale de Prusse avec la croix rouge; Mlle Dumont (L.), à Marbais, MM. Saeys, médecin des écoles de réforme, à Ruysselede, Cattreux (L.), chef de bureau à l'administration communale de Bruxelles, Kayser, pharmacien à Saint-Josse-ten-Noode, et Brixhe (G.), négociant à Liége, la croix de Mérite de Bavière; M. Stoops (Ch.), négociant à Bruxelles, la croix commémorative pour les années 1870-1871, instituée par S. M. le roi de Saxe.

Banque Nationale.

SITUATION HEBDOMADAIRE. — 22 AOUT 1872.

	ACTIF.	PASSIF.
Capital	»	25,000,000 00
Encaisse métall. Espèces et lingots	130,240,850 28	»
Portefeuille: Effets à l'encaissement 3,860,639-22; Aut. val. sur la Belgique 224,616,246-86; Val. comm. sur l'étrang. 29,906,730-50; Id. remb. en Belgique. 000,000-00	258,383,616 58	»
Billets de banque en circulation	»	240,777,560 00
Fonds publics	1,164,902 32	»
Fonds publics de la réserve	16,417,997 26	»
Réserve	»	16,418,119 34
Avances sur fonds publics belges	3,382,960 00	»
Comptes courants: Trésor public 78,486,055-91; Compts partics. 47,867,946-82	»	126,354,002 73
Immeubles, matériel et mobilier	3,690,742 48	»
Trésor public—Fonds publics déposés	148,741,713 00	»
Trésr public.—Dépôts ennum. et fonds pub.	»	149,103,788 00
Dépôts volontaires	36,738,900 00	»
Déposants	»	36,738,900 00
Valeurs de la caisse générale d'épargne et de retraite	20,328,161 98	»
Caisse générale d'épargne et de retraite, compte valeurs	»	20,328,161 98
Divers	»	4,369,311 85
Dépôts pour trésor français	9,480,192 83	»
Trésor français pour dépôts	»	9,480,192 83
	628,570,036 73	628,570,036 73

Le secrétaire, G. VIGNERON. Le gouverneur, EUG. PRÉVINAIRE.

— Nous croyons devoir rappeler une dernière fois que ceux de nos concitoyens qui auraient des observations à présenter sur la teneur des listes électorales placardées depuis le 15 courant à les adresser au collége des bourgmestre et échevins, avant le 31 de ce mois; qu'aucune suite ne pourra être donnée aux démarches qui seraient faites après le 30 août, et qu'enfin les réclamations contre les inscriptions, radiations ou omissions doivent, à peine de nullité, être adressées *à la députation permanente du conseil provincial* et déposées au greffe du gouvernement provincial, au plus tard le 25 septembre.

— Hier a eu lieu dans la salle de l'école communale, rue du Chalet, la distribution des prix aux élèves de l'école de musique de Saint-Josse-ten-Noode-Schaerbeek. Le public nombreux qui y assistait a été à même de constater l'excellence de l'enseignement que l'on y donne et qui fait honneur au corps professoral et à son intelligent directeur, M. Henry Warnots. Le concert qui a précédé la cérémonie a attesté les progrès faits par cette jeune pépinière de musiciens, et l'on ne peut que féliciter les deux communes d'avoir encouragé la création d'une école appelée à propager dans toutes les classes de la société

FEUILLETON DE L'INDÉPENDANCE BELGE

Du lundi 26 août.

EXPOSITION DES BEAUX-ARTS.

(DEUXIÈME ARTICLE.)

Des deux tableaux exposés par M. E. Wauters, l'un date d'il y a deux ans, l'autre vient d'être terminé. L'intervalle qui les sépare a suffi à l'auteur pour faire de grands progrès, et il en fera encore, si des amis maladroits ou des ennemis perfides ne lui persuadent pas qu'il est un peintre accompli et que, n'ayant plus d'efforts à faire, il peut se borner à cueillir de faciles lauriers. Nous avons toujours grand'peur quand nous voyons prodiguer des louanges exagérées à de jeunes artistes heureusement doués. Plus d'un, à notre connaissance, a succombé sous le poids du succès. Tel ne sera pas, espérons-le, le destin de M. Wauters. A en juger par ses œuvres, il est d'un tempérament énergique qui saura réagir contre l'influence énervante de l'adulation. Nous le considérons comme un peintre de grand avenir; voilà pourquoi nous ne voulons pas qu'on le gâte.

Le premier en date des tableaux de M. Wauters représente Marie de Bourgogne implorant des échevins de Gand la grâce de ses conseillers Hugonet et Humbercourt. C'est un assez joli type, celui de la fille du duc Charles; mais son attitude de suppliante paraît un peu forcée. Nous aimons mieux, comme caractère et comme peinture, la figure de la suivante qui se tient derrière la princesse. Elle est de son temps, au lieu que Marie de Bourgogne est une jolie blonde du nôtre. Il y a d'excellentes figures dans le groupe des échevins de Gand; mais on les voudrait plus expressives. La majorité a refusé de se laisser fléchir, nous le savons; mais n'y en eût-il pas un seul qui fut un instant touché par les prières de la jeune femme et près d'être séduit par sa beauté? Si l'histoire ne le dit pas, l'artiste avait le droit de le supposer, et, en usant de ce droit, il eût trouvé dans la variété des expressions des ressources qui lui ont manqué. La dureté inflexible, l'indécision, la pitié, voilà trois nuances qui pouvaient jeter de la variété dans les figures des échevins gantois qui toutes sont impassibles. Ce sont des têtes peintes l'une après l'autre et d'une exécution fort distinguée; mais ce ne sont pas les vrais acteurs du drame que l'artiste a voulu mettre en scène. Les ajustements sont largement et vigoureusement traités. M. Wauters a de grandes qualités de coloriste; il a la solidité, il a la force, il a l'entente de la lumière; mais il n'a pas la finesse et la transparence qui étaient caractéristiques chez les anciens maîtres flamands et qui donnent tant de charme à leurs œuvres. En cherchant à ressaisir cette tradition nationale, l'école de 1830 était tombée dans l'excès de la transparence; elle ne représentait que des superficies sous lesquelles le corps ne se faisait pas sentir. Aujourd'hui on pèche par trop de solidité; dans bien des tableaux les figures ont une apparence plutôt plastique que picturale. Nous ne disons pas cela pour M. Wauters, mais pour ceux qui, dans le sens de la solidité, dépassent le degré où il a la prudence de s'arrêter.

Le second tableau de M. Wauters est intitulé : *la Folie d'Hugues Van der Goes*. Ce peintre, un des plus renommés de nos maîtres du quinzième siècle, s'était retiré au prieuré de Rouge cloître, près de Bruxelles, et y avait perdu la raison. D'après ce qu'on rapporte, le prieur fit exécuter de la musique en sa présence, espérant qu'il en serait soulagé, comme le fut jadis Saül par les sons de la harpe de David. C'est la représentation d'un de ces concerts qui forme le sujet du tableau de M. Wauters. La composition est d'une excellente ordonnance; elle est mieux équilibrée que celle de la *Marie de Bourgogne*, où l'un des côtés de la toile est trop vide. La folie est parfaitement imprimée dans la figure d'Hugues Van der Goes. L'état moral du personnage est indiqué non-seulement par le caractère de la physionomie, mais encore par l'attitude et par le mouvement des mains. Il écoute la musique; il écoute sans comprendre, mais en faisant un visible effort pour suivre l'harmonie des voix et des instruments. La bonhomie et la sérénité du moine qui dirige l'exécution contrastent avec les mouvements de cette nature troublée. C'est une figure on ne peut mieux réussie. Le groupe des enfants de chœur est charmant. Il nous rappelle le bas-relief des *Chœurs de la musique selon les psaumes*, de Luca della Robbia, qui se trouve au musée de Florence. M. Wauters l'a-t-il vu et s'en est-il souvenu? Il n'y a du reste qu'une simple analogie peut-être tout à fait fortuite. Supérieur à l'autre tableau du même artiste sous le rapport de la composition et de l'expression des figures, celui-ci l'est également pour l'exécution. La facture y est plus ferme en même temps que le coloris est plus gras, avec une meilleure entente de la distribution de la lumière.

M. Stallaert a eu le courage de représenter une *Mort de Didon* dans un temps où les sujets antiques ne sont pas en faveur et où il est plus facile de réussir avec le plus petit morceau de peinture naturaliste, qu'avec une sérieuse composition reproduisant un épisode de l'histoire héroïque. Il est bon cependant que tout le monde ne suive pas le même courant d'idées et n'entre pas dans la forme à la mode. Le goût est à d'autres choses; mais faut-il qu'il n'y ait que des adorateurs du soleil levant, dans les arts comme en politique? Dans le tableau de M. Stallaert, Didon vient de se percer le sein d'un glaive; elle est étendue sur le bûcher qu'elle a fait préparer elle-même et se soulève pour étendre le bras vers le navire qui emporte le héros troyen. Sa sœur et ses femmes s'empressent auprès d'elle. Nous ne sommes pas ici dans le monde réel; mais est-ce à dire que la vérité soti complétement absente? La poésie est aussi une vérité; c'est la vérité de l'esprit; c'est une vérité de convention, comme certaines vérités morales. M. Stallaert s'est inspiré non pas d'un fait historique, mais d'un texte poétique; voilà ce qu'il ne faut pas perdre de vue pour juger équitablement son œuvre. Didon est une reine de poésie; elle ne doit pas mourir comme une autre femme. La nourrice qui se précipite pour secourir la reine et la jeune esclave saisie d'effroi à l'aspect du sang qui s'échappe de la blessure, sont des figures assurément très-expressives. Dans la cour du palais atténante à la terrasse où s'élève le bûcher, on voit une foule émue et agitée. C'est une interprétation exacte de ces paroles du poëte : « Partout on n'entend que plaintes lamentables, que voix gémissantes et hurlements de femmes éplorées. » La tonalité du tableau de M. Stallaert est généralement trouvé trop faible, trop pâle; mais il ne faut pas oublier que la scène se passe au moment où Didon « voit en même temps blanchir l'aube du jour, la flotte qui s'éloigne sous des vents propices, le port silencieux et le rivage désert. » C'est un effet de matin que l'artiste a voulu et qu'il a dû rendre; la tonalité grise de son tableau s'explique donc tout naturellement.

M. Slingeneyer nous conduit également à Carthage; mais pour nous la faire voir sous un aspect différent, dans un autre temps, à une autre heure du jour. C'est aujourd'hui que la chose se passe; il s'est écoulé quelque chose comme 2750 ans depuis l'événement réel ou supposé qu'a représenté M. Stallaert. Des ruines sont éparses sur le sol. Seraient-ce celle du palais de Didon? Trois personnages sont étendus au pied d'une colonne brisée : une femme, une jeune fille et un enfant; ils dorment. Le sommeil et le silence s'accordent avec la vue des ruines qui sont un emblème de la mort. Il y a de l'unité dans l'impression du spectateur comme dans l'ensemble des éléments de la composition; il y en a aussi dans l'exécution. C'est une chaude et vigoureuse page baignée d'une ardente lumière, depuis les figures du premier plan jusqu'aux dernières limites du paysage. *La Femme de Tunis*, souvenir d'Afrique, par le même artiste, est un type plein de caractère; elle est fièrement campée, pittoresquement ajustée et peinte avec fermeté. C'est sans doute avec une intention de contraste que M. Slingeneyer a exposé un troisième tableau intitulé : *Jeune fille.* Il y a de la réserve dans cette indication, la jeune fille en question étant une baigneuse, vue à mi-corps, assise sur le bord de la baignoire dans laquelle ses jambes sont encore plongées. Elle a passé une manche du vêtement qualifié d'indispensable, lequel laisse encore à découvert un bras et le torse tourné vers le spectateur, tandis que le visage se reflète dans une glace. Il ne manque qu'une fontaine à droite et une armure polie à gauche, pour renouveler le problème du Giorgione qui avait parié avec un sculpteur de ses amis de faire voir une figure peinte de quatre côtés à la fois. Ce tableau (nous parlons de celui de M. Slingeneyer) est moins réussi que les autres, aussi bien sous le rapport de l'idée que sous celui de l'exécution. L'artiste semble avoir eu peur de son sujet. Quand on fait un baigneur il faut aborder franchement et résoudre le problème de la chair vivante.

M. Portaels est de l'avis d'Horace Vernet relativement au costume des personnages bibliques. Il pense que les ajustements des peuples orientaux ont peu varié d'étoffes et de formes depuis les temps primitifs, et qu'il est permis de représenter les Hébreux vêtus comme des Arabes de nos jours. C'est d'après cette donnée qu'il a peint sa *Judith*. La virtuosité de l'artiste s'est exercée dans les riches ajustements du personnage; mais celui-ci ne répond pas à l'idée que nous nous faisons de la forte femme qui trancha d'une main ferme la tête d'Holopherne. Judith doit être richement parée, l'Ecriture le dit, mais entre la richesse du peuple hébreux et celle des Orientaux actuels, notre imagination et notre raison font une différence. Dans un second tableau intitulé : *Déception*, M. Portaels a représenté une jeune femme froissant une lettre qu'elle vient de recevoir et dont on devine à peu près le contenu. C'est brillant de couleur; mais l'expression du personnage n'est pas tout à fait celle qu'annonce le titre du tableau. C'est une dame qui s'ennuie plutôt qu'autre chose.

Parmi les grands tableaux du Salon le *Job* de M. Hermans se présente en première ligne. On sait qu'il y a quelques années, M. Hermans débuta avec succès par des compositions de dimension modeste reproduisant des épisodes de la vie monacale. Pendant quelque temps il resta fidèle à ces sujets qui lui avaient réussi; puis, un beau jour, il se prit à rêver la gloire des maîtres du grand art. C'est une noble ambition; seulement le jeune artiste n'a peut-être pas assez examiné s'il avait en lui de quoi la satisfaire. On peut avoir la vocation de la peinture et, grâce à une certaine facilité naturelle, se préparer, au moyen d'études sommaires, à traiter des sujets de petite dimension, tandis que pour s'aventurer dans de vastes compositions, pour peindre des figures grandeur de nature et pour les faire mouvoir correctement, il faut avoir acquis par un travail sérieux, fait en temps opportun, le talent du dessinateur. Il est fort difficile de faire un bon tableau d'histoire, même lorsqu'on est ferré sur les principes de la forme, sur l'anatomie et sur la perspective, choses qu'il faut avoir apprises dans la jeunesse et s'être rendues familières avant d'avoir à en faire usage. Ce ne sont pas là des problèmes dont on puisse chercher la solution au fur et à mesure qu'ils se présentent. M. Hermans a dû s'en apercevoir, lorsqu'il a exécuté son grand tableau de *Job dans le malheur, visité par ses amis et raillé par sa femme*. Il a rencontré des obstacles qu'il n'avait pas prévus et qu'il n'a point surmontés, quoiqu'il ait un talent réel pour d'autres choses. L'attitude de Job n'est pas heureuse; étendu sur le dos, il semble moribond et ne nous donne en aucune façon l'idée de ce raisonneur déterminé qui passe des jours entiers à discuter avec sa femme et ses amis. La femme a le poing sur la hanche et le coude en avant. Il y a des personnes qui trouvent ce mouvement naturel, chez une mégère qui invective son mari. Bon s'il s'agissait d'une marchande de pommes et si la scène se passait à Bruxelles; mais cette mimique populaire n'a rien d'oriental. Attribuée à une femme de la Bible, elle est un anachronisme. La vérité de l'expression et du mouvement n'est pas absolue; elle est relative au temps, au pays où se passe l'action et à la condition des personnages. Les trois amis qui sont debout devant Job et s'inclinent pour le considérer manquent d'équilibre et d'aplomb; le personnage qui est derrière ce groupe et qui étend le bras, a une épaule impossible. Les draperies, de nuances étranges, n'ont pas la consistance de vraies étoffes; il n'y a pas de raison pour que les plis se forment et de fait ils ne sont pas formés. Ce qu'il y a de mieux dans le tableau, c'est la tête du plus jeune des trois amis de Job, celle qui est coiffée d'un bonnet noir. Elle est réussie comme expression, comme ton et comme facture.

M. Hermans était placé dans des conditions plus favorables à son talent lorsqu'il a peint une *Jeune esclave attendant sa maîtresse qui se rend au bal masqué*. Nous ne demanderons pas dans quel pays se passe l'action, pays qui n'est pas indiqué, où il y a de jeunes mulâtresses qui sont vêtues d'étoffes absolument transparentes; mais nous constaterons que la figure a de l'originalité et que son diaphane ajustement est d'une très-bonne exécution, ainsi que le bouquet d'apparence européenne qu'elle tient à la main. M. Hermans se distingue ordinairement davantage comme coloriste, qu'il ne l'a fait dans *la Lune de miel*, où un sujet assez insignifiant est traité dans une gamme sourde.

Les frères De Vriendt ont eu aussi l'ambition de s'élever jusqu'à la grande peinture. Cette pauvre grande peinture, on la proclamait démodée; on n'en voulait plus entendre parler; c'était une forme qui avait fait son temps et à laquelle il n'y avait plus à songer. Voilà qu'on y revient et que

Ayuntamiento de Madrid

le goût de la musique et qui, dans un moment donné, contribuera puissamment à l'exécution des œuvres musicales des grands maîtres.

Parmi les lauréats qui se sont particulièrement distingués par l'obtention d'une médaille du gouvernement, l'on doit citer Mlle Vanderauwera (M[illegible]ain.); MM. Moréa (Fernand), Pacquez (Victor) et Decock (Edouard).

— On lit dans l'*Opinion* d'Anvers :

« Il y a quelques jours, une évasion a eu lieu au fort 5, près de Vieux-Dieu, où des soldats de la compagnie de correction font des ouvrages de terrassements sous la surveillance de quelques sous-officiers. Ce jour-là 23 de ces soldats se sont évadés et ont été poursuivis par leurs surveillants qui sont parvenus à en arrêter un. Cet homme, milicien rappelé sous les armes et condamné pour un délit, se voyant cerné par plusieurs caporaux et sergents, s'est défendu avec un de ses sabots et a reçu dans ce combat contre ses chefs, qui ont dû tirer le sabre, plusieurs blessures à la tête, aux mains et aux bras, et entre autres un coup de sabre qui lui a fendu le crâne. On l'a transporté au fort n° 3, où les premiers soins lui ont été donnés. Vu l'état de surexcitation du blessé le médecin avait cru nécessaire de le faire garder par un infirmier. Il paraît que pendant la nuit le blessé, profitant du sommeil de son gardien, s'est levé et que, s'étant trouvé devant un aqueduc qui mène au fossé du fort, il s'y est aventuré et qu'il a traversé le fossé à la nage. Ce malheureux, épuisé par cet effort suprême, est tombé pour ne plus se relever, non loin du fort dans un champ d'avoine où des moissonneurs ont retrouvé son cadavre tout ensanglanté. Ce pauvre diable laisse, nous dit-on, une femme et trois enfants qui se trouvent dans une ville de France près de la frontière dans la plus profonde misère. Il est donc à présumer que s'il a tenté à deux reprises de s'évader, c'était pour rejoindre sa famille. On nous apprend qu'une grande partie des correctionnaires qui se sont évadés avec lui ont été arrêtés hier.

D'après une autre version qu'on prétend être officielle, le militaire blessé à la tête ne serait pas mort, mais aurait été transporté à l'hôpital, où, malgré la gravité de ses blessures, on n'a pas encore perdu tout espoir de le sauver.

— M. l'aumônier Van Aersen est, paraît-il, tout à fait hors de danger.

— On écrit de Dixmude, 21 aout :

« Mercredi soir, on a trouvé morte dans un champ à Vladsloo, la femme du nommé E. Coudyzer. Le parquet de Furnes s'est rendu samedi sur les lieux et a fait prodéder à l'autopsie ; un constata que la femme avait dû être tuée. Les soupçons planèrent sur un individu du village que la gendarmerie alla trouver. Du moment que celui-ci vit arriver les gendarmes. il se barricada dans son grenier ; las d'attendre, les gendarmes enfoncèrent les portes et se rendirent au grenier, où ils trouvèrent leur homme pendu. On coupa la corde et on put rappeler l'insensé à la vie. Il a été conduit à la prison de Furnes. »

— La maladie connue sous le nom de stomatite aphtheuse a fait son apparition dans les communes de Bastogne, Sibret, Amberloop et Tillet.

Dans la première de ces communes 20 bêtes à cornes en sont atteintes ;

Dans la seconde, 50 bêtes à cornes et 100 moutons ;

Dans la troisième, 60 bêtes à cornes et 200 moutons ;

Et dans la quatrième, 110 bêtes à cornes et 350 moutons.

Jusqu'à ce jour aucune bête n'a succombé à cette maladie.

Des mesures sont prises par les autorités locales pour en empêcher la propagation.

— On lit dans *la Meuse*, de Liége :

« Un violent orage a éclaté, comme la veille, hier, vers deux heures après-midi sur Liége et les environs. Pendant plus d'une demi-heure la pluie est tombée par torrents, des éclairs sillonnaient les nues et le tonnerre grondait bruyamment. Là s'arrête la ressemblance des deux orages, car à celui d'hier la foudre n'a heureusement pas occasionné de malheurs comme on en avait eu à déplorer le jour avant.

» Un journal de notre ville publie sur les effets de la foudre d'avant-hier à Seraing les détails suivants :

» Le phénomène a produit des manifestations bizarres. Plus de vingt ouvriers des deux sexes se trouvaient occupés dans la paire de la houillère Marie quand le tonnerre a éclaté. Ils ont été tous renversés instantanément, et, à peine relevés, ils se sont mis à courir dans toutes les directions, affolés de terreur, pour chercher un abri.

» A la houillère Marie, les signaux se transmettent de la surface au fond et vice-versa, au moyen d'une sonnerie électrique. La foudre est venue briser le fil de la sonnette placée à côté du machiniste ; puis, suivant le fil conducteur, elle vint au fond du puits produire le même effet sur la sonnette de la caterie. Les chargeurs à la bure virent l'étincelle se dégager entre le fil de fer et les taques du chargeage, à 310 mètres de profondeur. Mais le fluide électrique ne borna pas là le cours de ses pérégrinations. Une colonne de tuyaux en fer étiré, amenant l'air comprimé de la surface aux perforatrices mécaniques du fond, lui servit de guide. Un surveillant, qui se se trouvait dans une bacnure en percement à plus de 400 mètres du puits et qui avait le bras posé sur cette conduite, fut tout à coup renversé par une violente commotion et éprouva une vive douleur aux coudes et aux genoux.

» Comme à cette profondeur on ne sait quel temps il fait au jour, les ouvriers crurent à un coup de feu et se sauvèrent à toutes jambes. En arrivant au puits, ils virent tout en désarroi, les signaux interrompus et les gens terrifiés. Mais bientôt les communications furent rétablies, tout s'expliqua et l'on rit des caprices du tonnerre, qui venait faire des siennes jusque dans les entrailles de la terre.

» Dans une baraque en planches, le fluide s'est jeté sur une barre de fer, en creusant au pied de celle-ci une excavation assez profonde.

» On signale d'autres accidents survenus pendant l'orage du 22 : une femme qui travaillait dans une grange voisine de la ferme de Gave, près de Val-Dieu, a été tuée par la foudre.

» Deux jeunes gens, travaillant aux environs dans la campagne, ont été tous deux renversés et asphyxiés par le fluide électrique.

» Ce phénomène de la nature mériterait de fixer l'attention des hommes de science en raison de la zone énorme sur laquelle son action s'est fait sentir. »

Communications et avis divers.

La MESSAGERIE EXPRESS, 92, rue du Midi, à Bruxelles, — 14, rue Mazagran, à Paris, — se charge du transport des échantillons, notes, valeurs, espèces, papiers d'affaires et colis de toute nature en grande et petite vitesse. — Dégagements du mont-de-piété. — Commission. — Consignation — Agence en douane.

— Assortiment de soies noires, Marché-au-Bois, 8.

NOUVELLES DE FRANCE.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Paris, 24 août.

Une dépêche arrivée de Versailles dément ce que j'avais déjà démenti il y a quelque temps, savoir : que M. Thiers s'occuperait d'un projet de seconde Chambre qu'il devrait faire adopter à la Chambre actuelle. Je vous avais écrit, il y a quelque temps, que le président de la république ne ferait rien de constituant avec cette assemblée-ci. Un télégramme du *Times* avait ravivé les bruits contraires. Je n'avais pas cru opportun de citer la nouvelle, même pour la rectifier.

On se fondait, pour donner quelque vraisemblance à cette information que cette seconde Chambre servirait à M. Thiers à dissoudre la première, et on ajoutait avec peu de réflexion que la gauche le seconderait dans le même but. Comment pouvait-on supposer que la droite, prévenue, fournirait pour ainsi dire des verges pour se faire fouetter et consacrerait à nouveau la république en lui donnant cet appendice, fût-il même d'origine dynastique? Etait-il plus raisonnable de supposer que la gauche se prêterait à donner à la république une institution d'un sens monarchique et se croirait obligée de faire cette concession à M. Thiers pour se délivrer d'une majorité qui tombe d'elle-même en dissolution et qui, par la force des choses, aura succombé à ses propres divisions avant qu'il soit un an.

La dépêche semi-officielle dément également que le président de la république songe à un renouvellement partiel de l'Assemblée. Ce système eût pu être adopté il y a quelque temps, aujourd'hui il est trop tard ; l'édifice tout entier de l'Assemblée, absolument vermoulu, croule.

Le prodigieux manifeste du centre droit est venu encore démontrer quelles sont les profondes et incurables divisions d'une majorité en décomposition.

Non-seulement les diverses fractions de la droite ne s'entendent pas entre elles, mais le désordre et le chaos sont dans chaque réunion. Ainsi, on essaie aujourd'hui de prouver, comme circonstance atténuante, que ce manifeste d'enfant terrible n'émane pas des vrais chefs du centre droit, et notamment de M. Albert de Broglie, qui, aujourd'hui dit-on, serait rallié à cette république qu'il desservait et diffamait quand il avait l'honneur de la représenter à l'étranger. D'après ce qui m'est annoncé, le manifeste aurait été rédigé par M. Callet mais même dans ce cas on peut faire observer que M. Callet fait partie du comité de direction de l'organe officiel du centre droit, et par conséquent, était parfaitement autorisé à parler au nom de cette réunion. Donc, ou bien ce député était commissionné décidément pour renier la république et revenir à toutes les réactions monarchiques, ou bien il n'a engagé que lui et que ses amis, et alors c'est une véritable tour de Babel que ce centre droit qui a la prétention de diriger la Chambre et de gouverner le pays, et il est impossible désormais de lui accorder le moindre crédit et la moindre autorité morale.

De gros bruits circulent sur les causes de l'entrevue du prince de Galles et de M. Thiers. On veut qu'elle n'ait été nullement fortuite, et que le prince anglais n'ait pas recherché sans dessein une rencontre avec le chef du pouvoir exécutif. L'héritier présomptif de la couronne d'Angleterre serait venu officieusement prévenir M. Thiers que les allures belliqueuses du gouvernement de la France, que le développement de ses armements, que sa préoccupation visible d'ajouter à ses moyens de défense et d'attaque produisaient sur les cabinets de l'Europe un effet fâcheux même vis-à-vis de ceux qui ne doutaient pas, en définitive, des intentions pacifiques de la France, mais qui reconnaissaient cependant qu'il pourrait y avoir là un sujet de défiance pour l'Allemagne.

Je ne crois pas un mot, je vous l'avoue, de cette nouvelle; tout ce que je puis ajouter cependant, c'est que quelques symptômes lui donneraient une certaine vraisemblance ; ainsi, après les expériences de Trouville, voici qu'on annonce que M. Thiers va aller passer à Cherbourg une revue de l'escadre de l'Océan. C'est exactement ce qu'avait fait Napoléon III. Ces allures de souverain, et de souverain militaire, ne vont pas au Président civil d'une république, qui ne doit songer qu'à s'organiser, et d'un pays qui a tant de plaies à panser et de pertes à réparer.

Les frères Errazu ont décidément quitté la France, et il ne leur a été accordé aucun sursis.

L'amiral de Gueydon est à Trouville. Il a eu, comme on le sait, beaucoup de difficultés avec les conseils généraux et municipaux de l'Algérie; de plus, l'émigration d'Alsace-Lorraine a peu réussi dans notre colonie africaine. Il y a donc quelques points assez délicats à débattre entre le gouverneur de l'Algérie et le gouvernement central, ce qui fait dire que l'amiral de Gueydon ne retournera pas en Algérie; mais c'est peut-être là une assertion bien hasardée.

Une candidature bonapartiste se produit déjà dans le département de Loir-et-Cher, un des sept départements qui vont être appelés à procéder à des élections partielles : c'est la candidature de M. Schneider, parent du propriétaire des mines du Creusot. On ne peut que se féliciter de voir le bonapartisme expérimenter ses chances. Au reste, la réaction elle-même ne croit pas à celles de M. Schneider.

Dans le département de l'Oise, il vient de se produire une nouvelle vacance par la mort de M. Emile Leroux. On parle de la candidature orléaniste du comte de Malherbe et aussi de celle de M. Léon Chevreau ou de M. le duc de Mouchy, bonapartistes. Comme radical, il est question de M. André Rousselle.

Le duc de Nemours et le général Bourbaki sont en ce moment-ci à Aix-les-Bains.

Autre correspondance.

Paris, 24 août.

Le *Times* a publié une dépêche de son correspondant parisien, d'après laquelle M. Thiers proposerait à l'Assemblée l'institution d'une seconde Chambre, et présenterait une proposition tendante à autoriser le gouvernement à dissoudre l'Assemblée avec l'assentiment de cette Chambre nouvelle. Je crois pouvoir vous certifier que dans les conseils du gouvernement la question du droit de dissolution de l'Assemblée n'a jamais été examinée, et sur ce point le correspondant du *Times* est inexactement informé; mais le *Bien public* de ce soir, qui dément cette dernière nouvelle, dément aussi la première. Malgré les attaches officieuses de ce journal, je crois savoir cependant que le conseil des ministres a agité à plusieurs reprises la question de la création d'une Chambre haute parce qu'il était effrayé du pouvoir excessif et mal équilibré que possède l'Assemblée. M. le président de la république est favorable en principe au projet de constituer une seconde Chambre ; mais un projet en ce sens sera-t-il déposé à la rentrée de l'Assemblée ? C'est ce qu'on ne peut encore affirmer.

Un comité de la gauche, composé de MM. Charles Rolland, Lucet, Journault et Noël Parfait, s'occupe de l'organisation de correspondances semblables à celles du centre gauche qui seraient envoyées à tous les journaux de province; ce bulletin rendrait compte des travaux de la gauche et de la ligne de conduite tenue par cette fraction de l'Assemblée.

M. Jules Simon est revenu de son voyage en Hollande. On a prétendu que le ministre de l'instruction publique avait été chargé par M. Thiers d'une mission diplomatique auprès du Roi. Je crois pouvoir démentir ce bruit qui ne repose sur aucun fondement.

Les ministres absents seront de retour dans les premiers jours de septembre, et le conseil des ministres se réunira alors régulièrement deux fois par semaine. En attendant, MM. de Rémusat, Pothuau et Teisserenc de Bort ont de fréquents entretiens. M. de Rémusat se rendra à la prochaine séance de la commission de permanence, qui aura lieu jeudi prochain.

(*Correspond. financière de l'*INDÉPENDANCE.)

Paris, 24 août.

La semaine qui finit a été complétement dépourvue d'intérêt. Nous sommes entrés dans une période d'atonie qui probablement se prolongera quelque temps. Chaque année à pareille époque se reproduit le même phénomène : la spéculation se donne des vacances, les hommes d'affaires se font hommes de loisirs, la bourse est plus ou moins déserte. Il est probable toutefois que la morte-saison ne se prolongera pas cette année autant que d'habitude. Les grands intérêts engagés dans la dernière opération de l'emprunt ne permettent guère de supposer que la haute banque puisse rester longtemps étrangère aux faits et gestes du marché. Il y a d'énormes engagements en suspens qui demandent à être surveillés de près.

La liquidation de fin août, qui embrassera toutes les opérations faites jusqu'à ce jour sur le nouveau 5 p. c., sera de toutes les manières très-chargée, et il n'y a certainement pas lieu de regretter le carême actuel; un intérêt de premier ordre commande de ménager les forces du marché et de lui éviter au moins les agitations inutiles.

La tenue de nos fonds publics atteste ce parti pris et ce besoin de repos. Les affaires ont été depuis huit jours des plus limitées, et après diverses alternatives de fermeté ou de faiblesse dues plus particulièrement aux oscillations de l'offre et de la demande sur le marché du comptant, nous retrouvons aujourd'hui nos diverses rentes, à quelques centimes près, aux cours de la semaine passée.

La restitution faite par le trésor aux souscripteurs des 9/10 de leur premier versement de garantie à l'emprunt a ramené sur le marché une certaine abondance d'argent. Nos banques et nos sociétés de crédit disposent actuellement de plus de ressources qu'elles n'en peuvent employer. Après avoir escompté à la Banque de France, au moment de l'emprunt, tout le papier commercial qu'ils avaient en portefeuille, nos établissements privés demandent aujourd'hui pour les bonnes signatures 1 p. c. de moins que le taux officiel de 5 p. c.

Quant à la Banque de France elle a fait encore cette semaine des rentrées importantes sur son portefeuille; celui-ci, depuis quinze jours, a perdu la moitié environ des 560 millions gagnés à l'occasion de l'emprunt. L'encaisse, de son côté, ne cesse de s'accroître ; il atteint actuellement à 782 millions.

Les comptes courants particuliers ont fléchi de 196 millions et s'élèvent encore à 483 millions ; le compte particulier du trésor a suivi naturellement un mouvement inverse, il s'élève à 612 millions. La circulation est stationnaire à 2,274 millions.

Il a été question ces jours-ci à la Bourse d'un abaissement possible du taux de l'escompte à la Banque. Mais il n'est pas probable qu'aucune mesure de ce genre soit prise de si tôt. Le marché à surveiller aujourd'hui, c'est surtout le marché du change, et pour empêcher que le change ne s'élève, il n'est pas à notre disposition de plus sûr moyen que de maintenir le taux de l'intérêt à un niveau assez rémunérateur pour attirer chez nous les capitaux étrangers ; et en présence des grandes opérations que la Banque doit mener à bien, il est d'un intérêt secondaire pour le commerce de payer 4 1/2 plutôt que 5.

Etant données les nouvelles du marché anglais on peut admettre avec toute vraisemblance que la Banque d'Angleterre serait en mesure, si elle voulait, de diminuer son escompte. On est complétement rassuré à Londres sur la manière dont la Prusse entend user de ses titres de créance, et puis l'Amérique a envoyé d'assez grosses quantités d'or.

Enfin, comme les demandes sur le marché intérieur sont peu actives, il y a sur le marché monétaire anglais une aisance véritable. Il est probable toutefois que cette période d'abondance sera de courte durée, et sans que rien n'indique qu'il y ait à compter avec les embarras un instant redoutés, il est probable que le loyer des capitaux aura tendance à s'élever dans le courant d'octobre.

Notre trésor, il est à peine besoin de le dire, est en ce moment amplement pourvu, grâce aux versements de l'emprunt. Aussi une décision ministérielle vient-elle de suspendre l'émission des bons du trésor à court terme, c'est-à-dire à un et deux mois; pour les bons à échéances plus éloignées l'intérêt a été réduit de 1/2 p. c.

Le change sur Londres a un peu fléchi; il est à 25-57. Il en est de même de la prime de or qui, après avoir été de 10, n'est plus que de 8 1/2 par mille.

Les divers conseils généraux n'ont point encore eu le temps nécessaire pour s'occuper de questions d'intérêt général et pour formuler des vœux. Seul, le conseil général de la Somme s'est déjà prononcé à l'unanimité moins cinq voix pour que l'instruction primaire soit gratuite et obligatoire dans toute l'étendue de la république. C'est pour la troisième fois que le conseil général de la Somme exprime ce vœu.

Le même vœu a été proposé au conseil général de la Seine-Inférieure, qui en a renvoyé l'examen à une commission spéciale.

Dans le département du Nord, M. Billet a demandé la modification de la loi sur les coalitions, en expliquant que cette proposition était d'un intérêt purement économique et ne touchait en aucune façon à la politique. M. le préfet à répondu qu'à son avis la qustion pouvait être discutée sans inconvénient par le conseil.

Le conseil général de la Haute-Garonne a repoussé à une faible majorité un vœu tendant à la suppression des sous-préfectures ; mais il a adopté une proposition de M. d'Ayguesvives tendante à émettre l'avis de supprimer un certain nombre de sous-préfectures et de conserver celles qui, par leur éloignement du chef-lieu du département, seront reconnues nécessaires.

Voici le principal passage du discours de M. Cornil, président du conseil général de l'Allier :

« Le conseil ne doit pas s'occuper de politique ; mais des questions d'administration générale, qui intéressent le département, touchent de bien près, comme vous le savez, à la politique ; aussi avons-nous émis un grand nombre de vœux dans cet ordre d'idées.

» Nous ne devons pas nous le dissimuler, messieurs, aucun de ces vœux n'a été pris en considération par l'Assemblée nationale, et il est de fait qu'en tout ce qui touche les impôts, l'instruction publique, l'armée, etc., nous perdrons notre peine en formulant les vœux de la majorité de cette assemblée. Tous, en effet, pourraient se résumer en un seul, si nous avions le droit de l'émettre : la dissolution de l'Assemblée nationale. »

Après ce discours, M. le préfet a demandé au président s'il a l'intention de proposer au conseil un vœu relatif à la dissolution de la Chambre. M. le président a répondu qu'il ne saurait entrer dans sa pensée de demander un vote interdit par la loi.

Dans le département de Vaucluse, une proposition relative à la dissolution de l'Assemblée ayant été présentée par un des membres, le préfet s'est opposé à ce que le conseil discutât ce vœu. Le conseil en a renvoyé l'examen à la commission des vœux.

Voici un des passages les plus importants du discours du préfet de Loir-et-Cher :

« Ce bienfait de la paix intérieure, qui a permis à notre pays de renaître si promptement au lendemain de ses désastres les plus cruels et des plus sombres jours de son histoire, est le prix des efforts désintéressés accomplis par les honnêtes gens de tous les partis modérés, qui, se groupant de jour en jour plus fermement autour du président de la république, l'ont secondé puissamment dans son œuvre patriotique et ont affermi ce gouvernement d'ordre et de liberté, consacré désormais sous le nom de république conservatrice, dont l'unique préoccupation est de faire respecter les lois, et d'assurer, avec la prompte libération du territoire, la prospérité matérielle et la grandeur morale de la France. »

Nous lisons dans le discours prononcé par M. le général Chanzy, président du conseil général des Ardennes :

« Nous allons reprendre nos travaux dans d'excellentes conditions. L'année écoulée depuis notre dernière session a été fertile en bons résultats : le calme s'est fait dans les esprits, l'ordre règne partout, une récolte abondante va ramener l'aisance dans nos contrées dévastées par la guerre. Nous pouvons espérer la fin prochaine de l'occupation étrangère, fardeau si lourd pour nos populations, froissement si grand pour notre patriotisme ; enfin, le gouvernement consolidé assure la sécurité du pays.

» A ceux qui douteraient du maintien de l'ordre on peut répondre par les mesures si énergiques avec lesquelles les troubles qui se sont produits dernièrement dans le Nord ont été réprimés ; l'emprunt répond à ceux qui chercheraient à nier la confiance qu'inspire notre situation.

» Reprenons donc nos travaux sans que des préoccupations nous détournent de notre rôle, qui est d'assurer les besoins du département, de veiller à ses intérêts. Ayons foi dans l'avenir, car, malgré ses revers passagers, la France reste aux yeux du monde la grande nation ; ayons confiance dans le gouvernement qui a su réparer déjà si puissamment nos désastres ; aidons-le de tout notre pouvoir, en remplissant exactement notre mission, à achever l'œuvre de réparation qu'il n'a pas craint d'entreprendre et qu'il saura mener à bonne fin. »

Le préfet a donné les renseignements suivants sur le baraquement des troupes allemandes :

« Grâce à l'activité de l'intendance et des ingénieurs des ponts et chaussées, les baraquements s'élèvent avec une grande rapidité et seront prêts au plus tard le 25 septembre ; les logements d'officiers sont retenus partout, excepté à Rethel, où il en reste encore quelques-uns à trouver. Nous avons, au reste, la promesse formelle du gouvernement français, confirmée par l'autorité allemande, que l'évacuation n'aura lieu que quand tous nos préparatifs seront terminés. »

Après avoir rappelé l'interdiction de la chasse par l'autorité allemande, le préfet a ajouté :

« J'ai insisté auprès de M. de Saint-Vallier pour obtenir du quartier général quelques adoucissements aux conditions rigoureuses qui nous étaient imposés. De leur côté, nos députés ont énergiquement fait valoir nos droits.

» Grâce à leurs instances, le ministre m'a fait connaître hier une combinaison qui, je crois, donnera satisfaction aux divers intérêts en présence : la chasse sera ouverte sans restriction dans les départements occupés; mais en même temps les préfets prendront, comme représentants du ministre de la guerre et en vertu de l'état de siége, un arrêté spécial pour défendre de porter des armes à tous ceux qui ne seront point munis d'une autorisation des généraux allemands. Cette restriction donne satisfaction à l'autorité allemande, qui aura un droit de contrôle sur tous les porteurs d'armes ; elle ne préjudiciera pas aux chasseurs, au moins dans les Ardennes : le général de division qui commande le département m'a promis de se montrer aussi large que possible dans l'examen des demandes, de sorte que j'espère pouvoir faire autoriser tous les chasseurs munis d'un permis de chasse qui en feront la demande, pourvu que cette demande soit apostillée par le maire de la commune. En résumé, si la chasse n'a pas lieu sans formalités, ces formalités n'en paralyseront pas l'exercice. »

Dans les Pyrénées-Orientales, le nouveau préfet, M. Babaud-Laribière, a fait une profession de foi républicaine.

» Notre organisation sociale, a-t-il dit, a subi depuis un siècle de nombreuses et souvent bien douloureuses transformations ; depuis l'origine de la révolution, la France cherche son assiette, et après avoir successivement conquis dans l'ordre civil les droits précieux qui sont inscrits dans nos lois, il lui restait à établir dans l'ordre politique la forme du gouvernement, basée sur la justice qui, étant le mieux appropriée aux mœurs du pays, serait le plus capable de donner satisfaction à ses intérêts.

» Pour moi, messieurs, et pour vous aussi, j'en suis sûr, cette forme de gouvernement est la république.

» Nous marcherons donc en parfaite conformité d'idées, bien résolus à pratiquer le véritable régime républicain, c'est-à-dire à respecter tous les droits, à protéger tous les intérêts, à développer l'instruction, et, nous renfermant les uns et les autres dans le cercle de nos attributions, à prouver aux plus incrédules que nous sommes les vrais conservateurs, puisque nous n'avons d'autre guide que la justice et d'autre maître que la Loi. »

Dans sa séance du 22 août, le conseil général de l'Aisne, sur la proposition de M. Lacroix, a émis le vœu que les sommes versées au trésor pour la libération du territoire fussent remises, sur leur demande, aux donateurs ou aux personnes qui, en leur nom, en ont effectué le versement.

Le conseil général de la Haute-Vienne a eu son incident, le préfet ayant cru devoir protester contre certains passages du rapport de la commission départementale.

Ces débats, auxquels ont pris part M. Bouillon, M. le préfet, MM. Ninard, Nassans, Soury-Lavergne, de Peyramont, ont occupé toute la première partie de la séance. Nous ne pouvons les suivre dans tous leurs détails. Nous nous bornerons à constater qu'ils se sont terminés par une proposition de M. Gramonzand, déclarant que le conseil, ainsi qu'il l'avait déjà reconnu à sa première séance par l'organe de son président, donnait pour la seconde fois son entière approbation à la commission pour le dévouement et le zèle qu'elle avait apportés dans sa tâche, et que, d'autre part, le conseil reconnaissait que l'administration préfectorale actuelle n'avait pas usé de mauvaise volonté envers la commission départementale. Ce vote de confiance, qui donnait satisfaction aux deux parties, ayant été unanimement adopté, l'incident a été clos et l'on a passé aux rapports des commissions. »

On a arrêté le 22, sur le boulevard Magenta, un des chefs de cette pléiade d'escrocs qui se recrute parmi les fils de famille ruinés, les négociants faillis, les employés infidèles, filous fashionables, au langage grammaticalement français, aux manières polies, et qu'on désigne vulgairement sous la dénomination de *bande noire*.

L'individu arrêté hier habitait depuis un mois un hôtel meublé du boulevard Magenta, dans les environs de la rue de Maubeuge, sous le nom de Camille B..., et faisait dans le quartier des dépenses qui n'avaient pas tardé à lui attirer la confiance. Arrivé sans bagages, on le voyait chaque jour recevoir des objets de toutes sortes, si bien que sa chambre se garnit bientôt de malles, fusils de chasses, nécessaires en argent, etc., etc.

Ce hardi faiseur allait toutefois parvenir à s'échapper, car il avait annoncé son départ pour le lendemain, lorsque le hasard s'en mêla. Ayant voulu se défaire d'un fusil de prix, il s'adressa à un brocanteur de la rue de Dunkerque, lui offrant l'arme pour 250 francs A ce prix, qui ne représentait pas le quart de la valeur réelle du fusil, le brocanteur s'écria : « Vous l'avez donc volé? Je vous arrête. » Il fit appeler des gardiens de la paix, qui coffrèrent le voleur.

Une perquisition faite dans sa chambre a amené la découverte d'objets précieux et d'argent. La capture est importante si l'on en juge par la proposition que Camille B... faisait aux agents qui l'emmenaient : « Lâchez-moi, leur disait-il, et je vous donnerai 25,000 francs. » On a arrêté en même temps la concubine de Camille B... dans un appartement meublé de la rue de la Rochefoucauld.

(*XIXe Siècle.*)

Bulletin de la bourse de Paris.

24 août. — Le marché est lourd; les réalisations continuent et causent un peu de baisse. Les affaires sont, d'ailleurs, très-calmes ; il ne s'en fait que juste dans la mesure de l'indispensable. On semble s'être donné le mot pour ajourner au mois prochain les opérations nouvelles.

Le 3 p. c. fait 55-30 au plus bas et 55-40 au plus haut ; il termine à 55 35.

Le 5 p. c. se négocie de 85 55 à 85-60, et l'emprunt varie de 88-50 à 88 65.

Les primes sont recherchées pour fin prochain.

Le 5 p. c. italien est relativement plus lourd que ne le sont les rentes françaises ; il se traite, non sans effort, à 68-70.

Le 5 p. c. turc et les obligations ottomanes, de même que les lots turcs, sont très-fermes.

Les valeurs de crédit subissent le sort des fonds publics : comme eux, elles sont offertes et en baisse légère.

Le Crédit foncier reste à 915 ; la Société générale est à 592-50 offert ; le Crédit mobilier se cote 440 ; le Crédit mobilier espagnol reste à 507-50 ; la Banque de Paris est calme à 1.327-50.

Les actions de chemins de fer sont assez bien tenues ; elles figureront sur la cote aux prix d'hier, mais cette fermeté n'est due qu'à l'absence de transactions animées. Les actions et obligations de la Vendée donnent lieu cependant à des échanges assez nombreux.

L'Autrichien se maintient aux environs de 800 et le Lombard reste peu distant du cours de 500.

Le marché des valeurs industrielles n'a pas grande signification. On ne s'occupe, du reste, que de la Transatlantique et du canal de Suez, tous deux offerts : la Transatlantique, à cause de la perte du *Panama*, un de ses bons navires ; le canal de Suez, par suite de la hausse exagérée de ces dernières semaines.

Les obligations de la ville de Paris 1871 sont toujours faibles ; elles ne font que 250.

La bourse laisse, comme on voit, fort à désirer aujourd'hui, mais c'est une bourse de fin de semaine, et il est rare que le dernier jour soit bien brillant.

NOUVELLES D'ALLEMAGNE.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Berlin, 23 août.

L'Empereur sera de retour ici le 30 de ce mois, et à la même date le prince héritier et la princesse reviendront de leurs excursions dans le midi de l'Allemagne. L'Impératrice Augusta les suivra quelques jours plus tard. Tous les membres de la famille royale seront, d'ailleurs, réunis à Berlin pour l'arrivée des empereurs de Russie et d'Autriche. Comme de raison, le ministère sera au complet, et quoi qu'on en ait dit, le prince de Bismarck sera présent.

La presse officieuse, faisant allusion à un bruit d'après lequel il y aurait eu, lors du séjour de l'Empereur à Gastein, des tentatives de négociations concernant l'ex-roi de Hanovre, conteste l'existence de ces négociations.

Mais il faut se garder de prendre ce démenti à la lettre. On assure que des ouvertures auraient été faites à Gastein, en faveur du roi Georges, de la part de la cour d'Autriche. Il ne s'agirait nullement d'une restauration du trône hanovrien, mais seulement de la restitution à l'ex-Roi de ses domaines dans le ci-devant royaume de Hanovre, placé sous séquestre prussien. On dit même que la Prusse serait disposée à consentir à cette restitution, mais à la condition que le fils du roi George renonçât à toute prétention à la succession du duché de Brunswick en faveur de la dynastie prussienne. Les mêmes feuilles font entendre que lors de l'entrevue de Berlin, les souverains de Saint-Pétersbourg et de Vienne useraient de leur influence sur leur hôte pour obtenir une concession en ce sens ; et ce serait pour détourner ce coup qu'on aurait lancé la nouvelle que le prince de Bismarck s'abstiendrait complétement lorsqu'on voudrait mettre sur le tapis des questions concernant exclusivement l'Allemagne. Il en agirait de même si la question de l'occupation française, à laquelle M. Thiers aurait tenté d'intéresser les cours de Vienne et de Saint-Pétersbourg, allait se produire à Berlin.

S'il y a un grain de vérité dans ces nouvelles, ce qui n'est pas impossible, cela suffira pour donner à l'entrevue prochaine un intérêt politique incontestable.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Munich, 22 août.

Notre crise ministérielle, la voilà de nouveau revenue à l'état latent ; si elle n'a pas abouti à la solution que désiraient nos particularistes, c'est que, pour le moment, tous leurs efforts pour donner un successeur de leur choix au défunt président du conseil et ministre des affaires étrangères, le comte de Hegnenberg, ont été infructueux.

La démission offerte par tous les membres du cabinet actuel et la difficulté de les remplacer convenablement ont fait avorter toutes ces tentatives.

Le pseudo-candidat des ultramontains, M. le baron de Gasser, est reparti d'ici, après avoir entrevu seulement le portefeuille des affaires étrangères.

On le dit occupé maintenant à conférer avec M. de Schrenk et le comte de Bray ; des plaisants ajoutent que M. von der Pfordten ne devrait pas manquer d'être de la partie.

Si je nomme M. de Gasser pseudo-candidat des particularistes et des ultramontains, c'est que personne n'ignore que leur véritable homme de confiance, qu'ils n'ont seulement pas osé mettre au premier rang tout de suite, est M. de Windthorst, ex-ministre de l'ex-roi de Hanovre et un des parangons du parti clérical au Parlement allemand et à la Chambre des Députés prussienne, le même qui a été si rudement malmené dans la dernière session par le prince de Bismarck.

Il faut se rappeler que, dans ses derniers discours au Reichstag, l'habile chef de la fraction du centre s'est plusieurs fois complu à caresser la crinière du lion bavarois, et qu'il est persuadé qu'un prochain revirement à la cour de Munich et à celle de Stuttgart ne manquera pas de le porter à la tête d'une politique frondeuse et antiprussienne.

Il pourrait bien ne pas avoir tort complétement ; du moins certains récents événements n'ont pas été sans causer quelque amertume en haut lieu.

---

ceux qui l'avaient dédaignée, se mettent à lui faire des avances.

Elle n'encourage pas tous les soupirants. En rendant compte du dernier salon de Gand nous avons dit que MM. Albert et Julien De Vriendt avaient fait de louables efforts pour élargir leur cadre et pour agrandir leur manière. Les tableaux qu'ils ont exposés cette année sont des tentatives nouvelles et plus significatives encore pour forcer les portes du grand art. Excellentes intentions qui n'aboutissent malheureusement qu'à de faibles résultats. Le tableau de M. Julien De Vriendt a pour sujet : les Gantois conjurant Philippe Van Artevelde de se mettre à leur tête. M. Albert De Vriendt a représenté Richilde, veuve de Baudouin VI, comte de Flandre, faisant condamner à mort Jean de Gavre, neveu de Robert le Frison. Tout est commun entre les deux frères ; ils ont la même manière de concevoir leurs sujets, la même manière de composer, les mêmes types, la même conscience archéologique, le même coloris et les mêmes procédés d'exécution. On ne distingue leurs œuvres qu'à la signature. Cette conformité de vues, de qualités et de défauts, vraiment fraternelle, obligerait le critique à se répéter, s'il voulait parler de chacun d'eux séparément. Une mention collective leur est mieux applicable. Ils ont beaucoup de zèle et beaucoup de conscience ; ils étudient avec soin l'époque où a eu lieu l'action qu'ils veulent représenter ; pour les costumes et pour les accessoires, ils sont irréprochables. Voilà les qualités essentielles des deux frères. Lorsqu'ils traitent la figure de grandeur naturelle, comme dans leurs tableaux de cette année, ils laissent apercevoir ce qu'il y a eu d'incomplet dans leurs études de dessinateurs. Un défaut capital de leurs dernières compositions, c'est que le nombre et la taille des personnages ne sont pas proportionnés à la dimension du cadre. Ils sont à l'étroit ; l'espace manque à leurs mouvements. Si une toile en partie vide est d'un mauvais effet, celle où les hommes et les choses sont entassés produit une impression pire. Les types des figures, dans les tableaux dont il est ici question, sont de création arbitraire ; ils n'ont pas le cachet de la vérité, l'apparence de la vie. C'est, en général, le défaut des peintres archéologues, de produire des œuvres qui tiennent plus de la pétrification que de la nature animée. Les frères De Vriendt, qui étaient coloristes dans leurs tableaux de genre, n'ont plus cette qualité depuis qu'ils visent au grand. Leur peinture est opaque et lourde nous n'aimons pas à décourager de généreuses ambitions, mais nous ne pouvons pas nous empêcher de dire que si MM. Albert et Julien De Vriendt veulent retrouver leurs succès d'autrefois, ils devront retourner à leurs petits tableaux. Ce ne sera pas déchoir. En définitive, c'est le talent qui fait la grandeur ou la petitesse des œuvres d'art.

M. E. Smits a refait, en l'améliorant, la composition de la *Marche des saisons* qui figurait à l'avant-dernier salon de Gand. C'est une preuve de modestie et de courage. Les artistes, les jeunes surtout, avouent rarement qu'ils ont pu se tromper. En même temps que ce tableau, de seconde édition, que distingue un sentiment de fin coloriste, M. Smits a exposé une *Fenêtre italienne* où apparaît un gracieux trio de jeunes filles, ainsi qu'une étude de femme examinant un bijou. Il y a un peu de parti pris dans la tonalité blonde et vaporeuse de ces peintures ; mais on ne peut pas nier qu'elle ait de l'originalité et du charme.

Le jury aurait dû donner une meilleure place au tableau de M. Rodakowski, représentant Sigismond Ier, roi de Pologne, faisant proclamer le rescrit par lequel sont confirmés les priviléges de la noblesse. Nous voyons se prélasser à la rampe bien des toiles d'un moindre mérite. La composition est l'œuvre d'un artiste intelligent qui sait entrer dans l'esprit d'un sujet, qui comprend et se fait comprendre. Les têtes sont fines et expressives ; celle du vieux roi respire une résignation mélancolique parfaitement sentie ; l'air triomphant de la reine montre bien que c'est à ses intrigues qu'est due la concession faite aux nobles ; il y a singulièrement d'esprit et de justesse d'observation dans les regards d'intelligence qu'elle échange avec l'archevêque et dans l'attitude de celui-ci. Ces côtés remarquables de l'œuvre de M. Rodakowski échappent au plus grand nombre des visiteurs de l'exposition, à cause de la hauteur où elle se trouve. Si un remaniement est possible, il faut donner une meilleure place à ce tableau. Montrons-nous hospitaliers et justes pour les étrangers. Il n'y a pas de meilleur, il n'y a pas d'aussi bon portrait que celui de Mlle B. exposé par M. Rodakowski. Tête intelligente, d'un ton charmant et finement modelée ; un regard vivant ; le mouvement par lequel le personnage retient un pli de son manteau est d'une grâce piquante ; les ajustements, sobres et élégants, sont faits de main de maître ; le tout est d'un grand charme et d'une parfaite distinction.

Les personnes qui veulent du réalisme, toujours du réalisme, rien que du réalisme, ne trouveront pas de leur goût le tableau de M. Jules Machard, *Narcisse et la Source*. Nous l'aimons aussi, le réalisme, le bon, le vrai, le sincère ; mais quand l'art nous convie à un banquet où les mets sont abondants et variés, nous ne voulons pas nous rassasier d'un seul plat. Nous passons, suivant notre appétit et notre fantaisie, des aliments robustes aux délicats, sans omettre les friandises, en plaignant ceux qui n'apprécient qu'une seule saveur. « La vérité n'est pas dans l'œuvre de M. Machard, » s'écrieront les adversaires du genre traité par l'auteur de *Narcisse et la Source*. C'est possible ; mais cela ne nous empêche pas de prendre plaisir à la voir. Il y a, dans la littérature et dans les arts, des fictions charmantes auxquelles nous nous prêtons volontiers ; il y a des mensonges agréables pour lesquels nous ne refusons pas de nous laisser séduire. Narcisse est étendu au bord d'une source et contemple amoureusement sa propre image. Sa beauté est essentiellement féminine ; ses formes délicates et souples sont celles d'une jeune fille. A côté de lui est la source personnifiée dans une nymphe soulevant une urne d'où s'épanche une onde cristalline. Ces deux figures sont d'un dessin élégant et pur, d'un beau sentiment de forme et finement modelées. Les chairs ne sont pas colorées comme celles des personnages humains ; elles sont, ainsi que le paysage, baignées dans une atmosphère bleuâtre. Ce pays-là n'existe pas ; c'est dommage, car il nous plairait fort d'y faire une excursion. Quand les poëtes en décrivent de semblables, nous ne voyons pas pourquoi il ne serait pas permis aux peintres d'en essayer la représentation. M. Machard est un artiste de grand talent et son œuvre intéressera les amis du véritable art libre, de celui qui repousse tous les systèmes exclusifs et admet la manifestation du talent sous les formes les plus diverses.

M. Lecadre, peintre français, comme M. Machard, envisage l'art sous un autre aspect ; il s'attache aux choses réelles et il a raison sans que l'auteur de *Narcisse* ait tort. Le titre de son tableau tendrait à faire croire qu'il a voulu essayer de l'abstraction mythologique. Morphée n'est pour rien en ceci. Une jeune femme est étendue sur un divan et dort, tenant dans ses bras un enfant également endormi. La jolie tête de la dormeuse est empreinte d'un calme parfait ; ce n'est pas seulement parce qu'elle a les yeux fermés qu'elle dort ; la détente de tous les muscles, qui répand sur les traits comme une teinte de sérénité et qui assouplit le corps, montre bien mieux encore qu'elle est plongée dans le sommeil.

La tête, le bras et la main ont des finesses de ton tout à fait aristocratiques. La robe rouge brique est franchement et largement peinte, elle s'harmonise avec le vert passé de la tenture du fond et avec les teintes neutres du divan. L'entourage est calculé pour laisser à la figure toute sa valeur.

Un tableau dont il nous semble qu'on ne s'occupe pas autant qu'il le mérite, c'est celui des *Rhétoriciens d'Anvers se préparant à une lutte oratoire*, par M. Markelbach. Nous le tenons pour un des meilleurs du salon. C'est l'œuvre d'un observateur et d'un coloriste. On en parle peu, parce qu'il n'est pas dans le courant de la discussion et ne prête pas au développement des théories à la mode. Elle n'est ni classique, ni réaliste. C'est tout simplement un tableau plein d'esprit et de bonne exécution, ce qui ne fait pas l'affaire des gens à système. Le talent de M. Markelbach a pris un essor inattendu de ceux qui ne connaissaient de lui que des productions agréables; sa composition est d'un agencement très-heureux. Les rhétoriciens sont pittoresquement groupés autour d'une longue table, les uns assis, les autres debout ou à moitié couchés sur la table, avec le sans-façon de gens qui sont chez eux et ne posent pas pour la galerie. Voici un acteur déclamant un couplet qui fait rire aux éclats un groupe de joyeux compères. Près de là un autre personnage lit un passage à son voisin qui l'écoute attentivement, en faisant un visible effort pour ne pas être distrait par le déclamateur. Les figures sont nombreuses, les types sont variés et caractéristiques ; les expressions sont pleines d'esprit et de naturel ; les mouvements sont libres et d'une parfaite justesse. L'exécution ne le cède pas à la composition ; le coloris est brillant, avec de grandes hardiesses, comme l'ajustement jaune citron du déclamateur, sans que l'harmonie en souffre; il y a de grandes vigueurs dans les clairs et de la transparence dans les ombres. Si ce tableau distingué n'obtient pas le succès qu'il mérite, nous donnerons à l'artiste le conseil de l'exposer à Paris et en Allemagne où l'on accorde plus d'attention que chez nous au côté intellectuel des œuvres d'art.

Il y a certainement quelque chose dans le *Mazeppa* de M. Cluysenaer ; il y a un homme et un cheval, le cheval mort et l'homme presque mourant ; il y a un vigoureux morceau de peinture ; mais y a-t-il une interprétation exacte du sujet qui a inspiré de si belles pages à lord Byron? Différents épisodes de cette poétique histoire ont été représentés ; nous avions vu la course effrénée de Mazeppa poursuivi par des loups, et les chevaux sauvages de l'Ukraine s'approchant avec effroi de l'homme attaché sur le dos de l'un des leurs. M. Cluysenaer a choisi le moment où Mazeppa, encore attaché au cadavre du cheval, aspire à la mort qui le délivrera de ses souffrances. L'artiste ne s'est pas arrêté à la poésie du sujet ; il est allé droit au fait matériel : un homme mourant attaché par des liens ensanglantés au cadavre d'un cheval. Ce cheval n'est pas celui qu'a décrit Byron : « Un noble coursier né dans le pays de l'Ukraine et dont les membres paraissaient doués de toute la vivacité de la pensée, » car il resterait quelque chose de ses belles formes, hier encore dans toute leur splendeur ; c'est un vulgaire cheval, mort à la peine en traînant une charrette. Et cependant, nous le répétons, le Mazeppa de M. Cluysenaer est une peinture énergique, près de laquelle on ne saurait passer sans s'arrêter. L'homme et le cheval sont éclairés d'une vive lumière ; tout le reste est dans l'ombre. On se demande comment il se fait que pas un des rayons qui tombent sur le groupe ne traverse le paysage ; comment une quasi-obscurité règne autour de ce point lumineux. C'est un moyen d'effet dont on a souvent usé, mais qui n'a d'emploi plausible que dans un lieu fermé, où l'on suppose que le jour pénètre par une ouverture. En pleine campagne, il peut frapper par sa singularité ; mais il est sans justification. On est d'autant plus surpris de rencontrer cette fiction picturale dans une œuvre de M. Cluysenaer, que cet artiste appartient au groupe des peintres réalistes et qu'il devrait avoir à cœur, en cette qualité, de ne se permettre aucune infraction aux lois de la nature. Outre son *Mazeppa*, M. Cluysenaer a exposé deux portraits d'enfants réunis sur la même toile, dans le même fauteuil, posés naturellement ou plutôt pris à l'improviste, et d'une exécution très-franche. Nous avons parlé en temps et lieu d'un portrait de femme du même artiste qui figurait dernièrement à l'exposition du Cercle artistique et littéraire.

Il y a de singulières inégalités dans le talent de certains artistes. Comment se peut-il qu'on fasse un très-bon tableau et un très-mauvais dans le même temps? Cela se voit cependant : l'exposition actuelle nous en offre un exemple dans deux productions de M. Hennebicq : *Travailleurs italiens dans la campagne de Rome* et *une Réunion d'amis*. Les travailleurs italiens sont des campagnards occupés à bêcher un champ ; ils font face au spectateur et sont placés l'un près de l'autre ; mais la diversité des mouvements rompt l'uniformité de la ligne. Caque personnage est bien à son affaire ; tout en lui participe à l'action qu'il accomplit ; celui qui enfonce sa bêche dans le sol, travaille non-seulement des mains, mais des bras, des épaules et des reins. Le soleil tombe d'aplomb sur ces figures énergiques qui sont pleines de caractère, très-étudiées, vigoureusement et grassement peintes. Quel excellent pays que l'Italie pour les réalistes qui pourtant en font peu de cas ! Les types y sont beaux, les physionomies y sont intelligentes ; le dernier des paysans ou des ouvriers a dans ses attitudes et dans ses mouvements une certaine grâce naturelle qui se traduit en lignes heureuses dans l'œuvre où l'artiste les a sincèrement reproduits.

La *Réunion d'amis* de M. Hennebicq n'a aucune des qualités qui font de ses *Travailleurs italiens* une œuvre distinguée. Le sujet n'était pas favorable ; il y a peu de ressources pour le pittoresque dans une assemblée de messieurs de notre temps assis et jouant aux cartes ; mais il est toujours possible de ne pas faire de mauvaise peinture, de modeler des têtes et des mains, d'éclairer des figures de manière à ce qu'on sache si la scène se passe le jour ou le soir, de ne pas tomber dans la banalité et dans le faux à la fois. Si les personnages réunis dans ce tableau sont les amis de l'artiste, disons avec le proverbe qu'on n'est jamais trahi que par les siens.

XX.

Ayuntamiento de Madrid

Parmi eux, il faut citer tout d'abord les inspections de troupes, de places fortes, etc., que le prince royal de Prusse paraît prendre plaisir à faire dans l'Allemagne méridionale. L'accueil vraiment enthousiaste fait partout à Son Altesse Impériale ne saurait manquer de blesser Leurs Majestés de Bavière et de Wurtemberg, qui sentent quelque peu le sol manquer sous leurs pieds et se trouvent éconduits et effacés dans leurs propres Etats.

Aussi le roi Louis ne se prête-t-il que d'assez mauvaise grâce aux civilités absolument nécessaires pour sauver les apparences; en dehors d'elles, il évite soigneusement de se rencontrer avec les augustes personnages qui traversent son pays; il fait la sourde oreille à toutes les invitations de venir prendre sa place au « parterre de rois » qu'on songe à établir à Berlin, lors du grand spectacle dont le rideau va se lever sous peu. La conduite du roi de Wurtemberg est plus habile; ce souverain se résigne à faire bonne mine à tout, et il s'est empressé d'accompagner partout le prince impérial, recueillant du moins de cette manière sa part des hourras et des ovations populaires.

Mais le prince impérial et ses inspections, passe encore; ce qui a le plus désagréablement surpris et vraiment stupéfié notre cour, c'est la visite essentiellement politique et tout à fait inattendue de l'impératrice Augusta à Kaiserslautern.

Sur demande faite, le roi Louis n'avait ni promis ni refusé d'honorer de sa présence l'exposition industrielle du Palatinat ouverte dans cette ville, et voilà qu'au milieu de toutes ces incertitudes arrive Sa Majesté l'impératrice d'Allemagne! Après il ne fut plus question de la visite du Roi.

Le peuple commence à se plaindre de ce qu'il n'a, depuis les huit années que dure son règne, quitté la ville de Munich que pour se cacher au fond des montagnes.

Sous peu de jours « notre Fritz, » comme dit le parti national, va venir inspecter la forteresse d'Ingolstadt; soyez bien sûr que le Roi sera partout ailleurs qu'à Ingolstadt.

On écrit de Bonn, 22 août :

« Le gouvernement ne semble pas devoir s'en tenir à fermer les maisons des jésuites, les communautés de femmes sont également l'objet de sa sollicitude. La police locale vient d'inviter les sœurs de Saint-François, les sœurs de charité, les dames de l'Adoration perpétuelle et celles du pauvre Enfant Jésus, à lui transmettre copie exacte de leurs statuts et règlements, ainsi que des indications précises sur le nombre des religieuses de chaque couvent, les propriétés et les capitaux dont ils disposent. La *Deutsche Reichszeitung* prétend que les sœurs, ne relevant que de la juridiction épiscopale, n'ont point à tenir compte de cette invitation; mais on doute que leur appel à cette autorité soit bien efficace. On peut donc être certain que ces enquêtes officielles amèneront un grand nombre d'intéressantes révélations. »

On écrit de Berlin, 22 août, au *Journal de Francfort :*

« Une députation envoyée par les habitants des baraques construites sur la Schlächterwiese s'est présentée chez le nouveau président de police, M. de Madaï, pour lui exposer leur situation.

» Ils n'ont pas trop à se louer de l'accueil qui leur a été fait, car le président leur a signifié que ce campement nomade leur serait interdit à partir du 1er octobre. En même temps ce fonctionnaire leur a donné communication d'un arrêté du ministre de l'intérieur, ordonnant qu'ils aient à se pourvoir d'un logement en ville; si d'ici au 16 septembre, ils peuvent justifier d'un contrat de loyer, l'occupation des baraques leur sera accordée jusqu'au 1er octobre, sinon on procédera, dès le 26, à la démolition de celles qui se trouvent devant les portes de Landsberg et de Stralau.

» Il appert toutefois d'une note communiquée à un journal de Berlin, que la réponse du président de police est en contradiction formelle avec la parole du premier bourgmestre, qui avait dit à la députation qu'il était disposé à affermer la Schlächterwiese pour deux ans, si les baraques étaient mieux alignées, de manière à former des rues et à prévenir toute éventualité d'incendie. M. Hobrecht exigeait seulement que le campement des malheureux, obligés par la cherté des loyers à chercher un abri *extra-muros*, n'offrît pas l'aspect d'une « halte de Bohémiens. »

NOUVELLES D'ANGLETERRE.

L'enquête du coroner, dans l'affaire du drame de Chelsea, a eu lieu vendredi. Elle n'a fourni aucun renseignement nouveau sur les motifs du double suicide.

Le médecin appelé par la police a été entendu. Il résulte de ses déclarations que Paul May, — que les journaux d'hier nommaient Blernay — n'est pas mort, mais continue de se trouver dans un état très-précaire. La balle qui l'a frappé est restée dans les poumons et provoque de grandes douleurs. Son ami Herman Nagel a dû mourir sur le coup, la balle ayant traversé la poitrine, la grande artère et l'aorte du cœur pour s'arrêter contre la huitième côte.

Paul May a été jugé assez fort dans la soirée pour être interrogé par un magistrat, mais qui n'était accompagné d'aucun représentant de la presse.

Cet interrogatoire a eu lieu dans la chambre même où Paul May a été blessé et où il se trouve toujours depuis; le corps de son ami n'en avait été retiré que le matin, de sorte que le malade a eu sous les yeux pendant plus de trente-six heures le cadavre de celui dont il avait reçu le coup fatal.

Les deux femmes qui ont accompagné les deux amis dans tous leurs plaisirs pendant six jours déclarent qu'ils n'avaient d'abord reculé devant aucune dépense et que, lundi seulement, ils ont annoncé que leur bourse était à peu près vide, mais qu'ils attendaient des fonds de Berlin. Il paraît que mardi Paul May et Nagel ont fait une démarche à Londres pour se procurer de l'argent, mais qu'ils sont rentrés sans avoir réussi. Peu d'instants après on a entendu une altercation entre les deux amis. Mercredi matin, ils sont de nouveau sortis ensemble dans le même but, mais sans plus de succès, et c'est dans la soirée du même jour qu'ils ont mis à exécution leur sinistre projet, dans la chambre de Nagel. Une personne qui est entrée dans l'appartement quelques minutes seulement avant le drame, a vu Nagel assis devant la table et écrivant, et Paul May se tenant nonchalamment debout, à côté de lui.

La lettre trouvée sur la table avait été écrite par les deux jeunes gens et était adressée à Augusta Burgess, l'une des femmes. La première partie de la lettre était de la main de Nagel qui nomme May « son cousin. » Le post-scriptum est de May. Les deux amis y disent qu'ils sont venus à Londres avec deux mille thalers et qu'ils ont pris la décision de se donner la mort après avoir tout dépensé.

May n'a donné l'adresse de ses parents qu'après bien des sollicitations. « Il est inutile qu'on leur écrive, » a-t-il dit, « ils ne viendront pas. » Le médecin est d'avis que s'ils ne se hâtent d'arriver, ils ne retrouveront plus le jeune homme en vie, la présence d'une balle dans les poumons mettant ses jours dans le plus grand danger. Le blessé se montre, du reste, très indifférent à la position dans laquelle il se trouve. Il a reçu vendredi la visite d'un prêtre.

May vient d'atteindre sa vingtième année; Nagel avait deux ans de plus.

A l'issue de l'enquête le consul d'Allemagne a reçu un télégramme de la police de Berlin, disant, affirmait-on, que l'un des jeunes gens était de Posen, mais qu'il a habité Berlin pendant quelque temps.

Un journal décrit l'aspect de la scène pendant l'enquête du coroner sur le cadavre, dans la maison mal famée où le drame a eu lieu. La chambre d'une des filles est occupée par le coroner et le jury que bouscule la foule qui envahit de force l'appartement.

Les reporters s'installent contre un lit et écrivent sur les coussins. D'autres ont transformé un lavabo en pupitre. Les chaises manquent. Les membres du jury prennent place où ils peuvent et le coroner lui-même est à l'étroit contre un piano et derrière une table sur laquelle il prend des notes, après avoir fait enlever le cadavre dont la décomposition avancée repandait une odeur repoussante et insoutenable. La police, cependant, fait les plus grands efforts pour contenir le public.

Une seconde enquête est fixée à mardi. On doit y entendre Helen Gordon, « l'associée » de Nagel; d'après les bruits qui circulent, la déposition de cette femme dissipera le mystère dont le drame de Chelsea est encore entouré.

Un accident très-grave et qui aurait pu être fatal est arrivé au marquis de Bute, à Cardiff. Il y a six mois à peine que l'archevêque catholique de Westminster bénissait l'union du marquis de Bute, avec l'héritière d'un grand nom et d'une des plus belles fortunes du Royaume-Uni. Toutes les espérances qu'il avait exprimée dans la cérémonie nuptiale, ont failli s'évanouir et le bonheur d'un long hyménée disparaître dans une catastrophe imprévue. Voici ce qu'annonce une dépêche de Cardiff : Lord Bute, en compagnie de son secrétaire particulier, parcourait en voiture la route de Cowbridge. En arrivant en face du workhouse, le cheval s'emporta. Le secrétaire sauta prestement sur la chaussée, mais avant que lord Bute et le cocher eussent pu en faire autant, la roue de la voiture avait heurté la pierre du trottoir, le véhicule était renversé et le marquis ainsi que son groom, violemment jetés sur le pavé. On a relevé lord Bute sans connaissance et on l'a transporté dans une maison voisine, où on lui a donné tous les soins nécessaires. Les médecins ont constaté la fracture d'un os de l'avant-bras, des contusions assez graves au visage et un ébranlement complet du système nerveux. Le groom n'a eu que quelques meurtrissures. On a transporté son maître au château de Cardiff. Son état est très-douloureux, mais, toutefois, n'offre pas un caractère alarmant.

Belfast, 23 août (soir).

La journée a été calme. Il n'est guère douteux que l'émeute n'ait pris fin. Les rues sont toujours occupées par la troupe et la police, et tous les efforts tendent à prévenir le renouvellement des scènes de désordre. Les cabarets, ouverts aujourd'hui après être restés fermés depuis mardi, sont de nouveau fermés jusqu'à mardi prochain à midi. Si la tranquillité se maintient ce soir et demain les émeutes de 1872 auront, il faut l'espérer, atteint leur terme.

Cette après-midi les restes du sous-constable Moore (ou Morton), fusillé par la populace mardi soir, ont été enterrés dans le cimetière catholique de Milltown. Cinq cents constables accompagnaient le convoi.

A l'audience de ce jour du tribunal de police John Rea, dont la conduite inconvenante et tapageuse avait grandement indisposé les magistrats et les personnes qui figuraient dans la poursuite judiciaire des émeutiers, a été arrêté sous l'accusation de manque de respect pour la justice et envoyé en prison pour une semaine.

— On écrit de Dublin le 23 :

« Les nouvelles de Belfast, jusqu'à une heure de relevée annoncent que la tranquillité règne dans la ville. Le sentiment général est celui de la satisfaction que fait naître l'espoir du retour de la tranquillité. Les affaires, qui étaient complétement suspendues, ont dès hier repris leur activité habituelle.

» On raconte un incident heureux mêlé aux scènes hideuses de la populace en délire. Beaucoup d'habitants de York-street redoutaient une attaque de la part de ceux du district catholique de Pickirton-row. Les principaux des catholiques de York-street, dont quelques-uns avaient vu démolir leurs maisons, dans le courant de la semaine dernière, se sont rendus à Pickirton-Row et y ont rétabli la paix. En tête de ces négociateurs pacifiques était M. James Dempsey, le brasseur de York street. En retour de ce bon procédé les membres d'une loge orangiste du district veillèrent toute la nuit pour protéger, en cas de besoin, les propriétés des membres de la députation catholique.

» Un meeting des marchands de vin patentés a été convoqué spécialement pour examiner la situation que fait à leur commerce la proclamation du maire ordonnant la fermeture de leurs établissements, sans compensation; en même temps pour délibérer sur la prétendue résolution des magistrats d'appliquer à Belfast la seconde section de la loi sur la protection de la paix publique.

» Les orangistes de Newtonares ont essayé de faire naître des troubles dans cette ville. Mercredi soir il y a eu une sorte d'émeute qui aurait pu prendre des proportions sérieuses sans une forte pluie qui est survenue et sans l'obscurité produite par l'arrivée de la nuit.

» La maison d'un cabaretier, au coin de North-street, a été attaquée par une foule en désordre vers huit heures et demie. C'est à peine s'il est resté un carreau intact aux fenêtres. La police était absente, ses agents ayant été appelés à Belfast. Les malfaiteurs qui, comme toujours formaient ces rassemblements, profitant du défaut d'agents de répression, ont fait autant de dégât qu'ils ont pu. Le sous-inspecteur Stewart Irving, avec le petit nombre d'hommes placés sous ses ordres et l'état-major du royal-carabinier du Nord, se sont rendus immédiatement à son appel. M. Patrick M'Intosh a prêté aussi tous ses efforts pour empêcher de nouveaux troubles. »

De Drogheda on écrit, également le 23, que des mesures de précaution inusitées ont été prises par suite de rumeurs inquiétantes qui annonçaient le massacre projeté de tous les protestants à l'occasion du troisième centenaire de la Saint-Barthélemy.

La troupe a été consignée. Des piquets de tout ce que l'on possède de constables ont gardé la ville pendant toute la nuit. Les banques et les administrations publiques ont été averties. Le maire et les magistrats sont sur leurs gardes et veillent en permanence.

Bulletin de la bourse de Londres.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

24 août. — Le marché est complètement inactif; il y a peu de spéculateurs à la bourse et ceux qui s'y trouvent ne montrent aucune inclination à s'engager dans des affaires importantes. Néanmoins, le ton de la bourse est ferme et les valeurs ont une tendance à s'élever au-dessus des cours de clôture de la veille. Aucun changement notable à signaler.

Malgré l'inactivité des opérations et les prix en baisse, arrivés de Paris, les valeurs publiques étrangères ont maintenu leurs prix d'hier. Les consolidés anglais n'ont pas bougé et les valeurs du gouvernement américain sont fermes.

Au marché des chemins de fer, il en est de même qu'au marché des valeurs publiques. Même absence d'affaires, et pourtant fermeté de prix.

On a coté : fonds anglais :

3 p. c. consolidé, au comptant	92 5/8	à	92 3/4
A terme	92 5/8	à	92 3/4
3 p. c. réduit et nouveau	92 5/8	à	92 3/4
4 p. c. de l'Inde	106 1/2	à	107 0/0
5 p. c. id.	110 1/2	à	111 0/0
Rente française :			
3 p. c.	53 7/8	à	54 1/8
6 p. c. 1870	99 3/4	à	100 1/4
5 p. c.	20/0	à	2 1/4
Dito 1872	3 3/4	à	3 7/8

La demande d'escompte à la Banque et chez les brokers est sans importance. On trouve facilement à placer de bon papier, courte échéance, à 3 1/8 et 3 1/4 p. c.

NOUVELLES DE HONGRIE.

La fête de saint Etienne a été célébrée cette année à Pesth avec un éclat extraordinaire, et des milliers de personnes sont accourues de toutes les parties de l'empire pour voir et baiser la main du patron de la Hongrie. La foule était tellement grande qu'à la procession plusieurs personnes ont manqué d'être écrasées, mais aussi cette procession est-elle unique en son genre. Elle a lieu à Ofen (Bude). Le primat de Hongrie, plusieurs archevêques et évêques, tous les ministres, les fonctionnaires supérieurs, civils et militaires, accompagnaient la procession. On y remarquait, en outre, plusieurs généraux, les bourgmestres de Bude et de Pesth, le recteur de l'Université, les gardes de la Couronne, les gendarmes de la cour et gardes du corps formaient la haie sur tout le parcours du cortége. Au passage de la main de saint Etienne, un long murmure s'éleva du sein de la foule. Elle est enfermée dans un reliquaire oblong en argent resplendissant de pierres précieuses et repose sur un coussin de velours. Les parois en cristal du reliquaire permettent de voir cette main vénérée; elle est petite, brune, d'une couleur de vieux parchemin, une main de momie. Quelques personnes ont été foulées aux pieds, entre autres une vieille femme qui, ayant perdu son soulier, s'était baissée pour le chercher, la foule lui a passé sur le corps.

NOUVELLES D'ITALIE.

Nous avons, il y a quelque temps, publié, d'après l'*Italie*, un compte-rendu du procès Lascaris, où l'on a dit que le tribunal correctionnel de Rome avait entendu la déposition de M. Enrico Dary, ancien secrétaire puis directeur du *Banco di Sconto e Sete* de Turin.

On nous prie de rectifier cet article, relativement à M. Enrico Dary, qui n'a jamais été ni secrétaire, ni directeur du *Banco di Sconto e Sete* de Turin.

NOUVELLES DE SERBIE.

Voici la proclamation du prince Milan :

« A mon peuple bien-aimé !

» Parvenu à la majorité légalement fixée pour un souverain de la Serbie, j'ai pris aujourd'hui en mains le gouvernement du pays, conformément au *Hatt* impérial, à la constitution du pays, et dans ma qualité de prince héréditaire de Serbie par la grâce de Dieu et la volonté de la nation.

» Serbes ! quand, encore jeune et sans expérience, je montai, il y a six ans, sur le trône serbe, je vis dans la joie universelle avec laquelle vous m'accueillîtes, l'expression de votre vénération pour mes illustres ancêtres et pour les services qu'ils ont rendus à la Serbie à laquelle ils consacrèrent tous leurs efforts et qui ont maintenu et consolidé le trône, pour me laisser un pays florissant et heureux.

» Frères ! en face d'une telle fidélité envers ma dynastie et moi, je ne puis mieux vous récompenser qu'en vous donnant aujourd'hui ma parole solennelle de souverain que je ferai tous mes efforts pour être le digne successeur des Obrenovitsch et le loyal propagateur des idées nationales de mon illustre prédécesseur, de l'immortel prince Michel. Puisse le noble génie de Michel nous éclairer tous et être l'étoile qui nous guidera vers le but éclatant : l'heureux avenir de la Serbie.

» Elevé depuis dans la chaleur bienfaisante de votre dévouement et de votre patriotisme, je remplis aujourd'hui un agréable devoir en exprimant ma souveraine gratitude aux représentants de la nation, à la garde nationale, à l'armée permanente, au clergé, à la magistrature, en un mot à toute la nation, qui dans un moment difficile recueillit avec acclamations le rejeton des Obrenovitsch. Je ressens une reconnaissance spéciale pour les hommes de mérite et remplis de patriotisme, qui, appelés par le peuple, à la régence, m'ont entouré de leurs soins.

» Appréciant les bienfaits de la Constitution issue de l'accord entre le peuple et la régence, je me réjouis d'arriver au pouvoir comme prince constitutionnel. Considérons tous comme un devoir la conservation de ce principe de nos institutions nationales qui porte en soi la garantie du progrès. Ce grand acte national me met en état de travailler avec le concours de l'Assemblée nationale au développement du bien-être public, dans toutes les directions.

» Quelque important que soient les progrès que notre principauté ait faits sous tous les rapports, il nous reste cependant un grand nombre de problèmes à résoudre avant de pouvoir confier à la génération future la continuation de l'œuvre.

» Les fonctionnaires de l'Etat sont particulièrement appelés à m'assister dans l'accomplissement de cette mission difficile. En les confirmant aujourd'hui dans leurs fonctions et dignités je leur recommande de remplir sans cesse et consciencieusement les devoirs qui leur sont confiés pour le salut du pays. Mais tous nos efforts se montreraient insuffisants sans le concours de la nation. C'est pourquoi j'invite tous les Serbes à m'assister avec ce patriotisme qui vous a toujours distingués.

» Par cela seul que je vous ai reconnus dans toutes les circonstances, même les plus difficiles, comme des amis de l'ordre, comme des citoyens dévoués aux pouvoirs légaux, et comme des observateurs fidèles de la loi, vous avez conquis à la Serbie l'estime universelle. Nos efforts ne doivent pas l'appliquer seulement à conserver cette estime intacte, mais aussi à l'augmenter. Il serait regrettable si nous devions perdre la moindre partie de ce que nos pères ont acquis, et il serait peu méritoire pour nous si nous ne pouvions pas y ajouter encore davantage.

» Restez donc toujours dans cette voie salutaire, et ayez confiance dans votre prince, qui est fermement décidé à se vouer entièrement à votre bonheur; la Providence divine nous récompensera abondamment pour nos efforts patriotiques, et notre chère patrie prendra bientôt, parmi les Etats les plus avancés dans la civilisation, la place à laquelle les nombreuses vertus de la nation serbe lui donnent le droit d'aspirer.

» Donné à Belgrade le 10/22 août 1872.

» MILAN M. OBRENOVITSCH,
prince de Serbie. »

BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE.

France.

PARIS, *dimanche*, 25 *août*.

Le tirage au sort s'est effectué dans toute la France sans incidents; de nombreux Alsaciens et Lorrains émigrés ont tiré au sort à Nancy. Un seul canton de Nancy qui devait fournir 230 conscrits en a fourni 630.

On assure qu'une lettre de M. Thiers a été reçue à Versailles, dans laquelle il se félicite de l'aspect favorable de l'ensemble de la situation.

Les avis de la frontière d'Espagne ne confirment pas les craintes d'un renouvellement de l'insurrection carliste.

Le câble entre Hong-Kong et Shanghaï est momentanément rompu.

Italie.

ROME, *dimanche*, 25 *août*.

L'*Opinione* assure que l'évêque de Monopoli a reçu l'exequatur royal en présentant sa bulle de nomination. Les autorités ecclésiastiques ont enjoint aux écoles congréganistes de recevoir les inspecteurs du gouvernement.

Le ministre de l'instruction publique a ordonné la réouverture de quatre écoles cléricales, les directeurs ayant promis soumission aux lois de l'Etat.

Pays du Nord.

COPENHAGUE, *samedi*, 24 *août*.

Un décret du ministre de la justice, en se référant à l'apparition du choléra, ordonne la mise en vigueur des mesures contre l'introduction de l'épidémie.

Ces mesures s'appliquent surtout aux navires venant de Narva.

Péninsule ibérique.

MADRID, *samedi*, 24 *août*.

Le Roi, la Reine et les princes sont arrivés dans la matinée accompagnés des ministres.

D'après des avis reçus des provinces, les élections ont commencé partout au milieu d'une tranquillité parfaite.

MADRID, *dimanche*, 25 *août*.

Un manifeste, émanant du directoire républicain fédéral, engage les républicains espagnols à prendre part aux élections.

Dans ce manifeste, il est dit :

« Les républicains de l'Europe entière attendent les résultats des élections pour calculer les forces républicaines en Espagne, pour connaître la véritable situation de la monarchie et pour conjecturer quel sera le sort futur de la démocratie. »

Ce manifeste est terminée de la manière suivante :

« Montrons à tous, comme le font aujourd'hui les républicains français, que chaque bataille électorale est une nouvelle déroute pour la monarchie. »

Les derniers avis reçus par l'*Impartial* sur les élections des bureaux constatent que les ministériels sont vainqueurs dans 27 chefs-lieux de provinces et dans 151 districts.

Les républicains ont l'avantage dans dix chefs lieux de provinces et dans dix-sept districts, et les conservateurs dans neuf districts et six chefs-lieux.

Orient.

BELGRADE, *samedi*, 24 *août*.

Le prince Milan a passé en revue l'armée et la milice. Il a donné un grand dîner auquel assistaient les envoyés étrangers.

Le prince a reçu, selon la coutume, des présents magnifiques de toutes les grandes villes.

Dans la soirée, un grand bal a été offert par la municipalité. M. Dolgorouki et les autres envoyés des puissances étrangères y assistaient.

L'ordre est parfait.

Outre-Mer

NEW-YORK, *samedi*, 24 *août*.

Exportation d'or pendant la semaine, 500,000.

Les steamers *Iowa*, *Austrian* et *Parthia* sont arrivés.

NEW-YORK, *samedi*, 24 *août*.

Agio sur l'or, cours de clôture, 113 5/8; plus haut prix, 113 5/8; plus bas, 113 3/8; change en or sur Londres, 109 0/0; id. sur Paris, 000 0/0; 5/20 bons américains (1885), 115 1/4; 5 p. c. id. (1871), 111 7/8; actions du chemin de fer illinois, 130; id. Erié, 46 1/2; Chicago, 89 1/2; Central Pacific, 101 1/2; Union Pacifique, 00 0/0; coton, 22 0/0.

TRIBUNAUX.

Tous les journaux ont rapporté dernièrement un jugement du tribunal de Charleroi, jugeant en degré d'appel, en cause du ministère public contre M. Andris-Drion, de Montigny-sur-Sambre. M. Andris-Drion était prévenu d'avoir voyagé, sur la ligne du Grand-Central, dans un compartiment réservé aux dames, et cela malgré les injonctions des agents de la Compagnie. L'affaire fut portée d'abord devant le tribunal de simple police de Charleroi qui condamna M. Andris-Drion. Celui-ci interjeta appel et fut acquitté devant cette nouvelle juridiction. Le ministère public déféra le jugement à la cour de cassation qui a rejeté le pourvoi et, par conséquent, confirmé l'acquittement de M. Andris-Drion.

Nous croyons devoir faire connaître les différents jugements rendus dans cette affaire.

JUGEMENT DU TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal : Attendu qu'aux termes de l'art. 1er, n° 8, de l'arrêté royal du 10 février 1857, pris en exécution de la loi du 12 avril 1835 concernant les péages et les règlements sur les chemins de fer, et rendu applicable aux chemins de fer concédés par la loi du 12 mars 1866, il est expressément défendu d'entrer dans les waggons à bagages ou à marchandises, ou dans les voitures quelconques dont l'accès est interdit;

Que, pour l'observation de cette disposition, l'art. 2 prescrit aux voyageurs d'obtempérer aux injonctions des agents des chemins de fer, et que l'art. 3 commine contre les contrevenants les peines édictées par la loi du 6 mars 1818;

Attendu qu'il est constant et avoué que le prévenu muni d'un coupon régulier, est monté, le 14 novembre dernier, à Lodelinsart, dans un convoi de voyageurs du chemin de fer du Grand-Central belge en destination pour Ottignies; qu'il a pris place dans un compartiment de première classe exclusivement réservé aux personnes du sexe, et qu'il a persisté à s'y maintenir malgré les injonctions de l'agent Blaireau;

Attendu qu'il est bien acquis par l'instruction que le prévenu voyageait avec sa jeune fille, âgée de quatorze ans, que lorsqu'il a pris le train, une seule place se trouvait disponible dans les voitures de première classe à l'usage des deux sexes, et qu'il n'est entré dans le compartiment spécialement destiné aux dames que pour ne pas se séparer de sa fille; mais que cette circonstance, que l'on invoque à tort comme constituant un cas de force majeure, n'est nullement de nature à innocenter le fait qui lui est reproché, ni à lui enlever le caractère de contravention qu'il présente;

Que l'institution des compartiments pour dames a été créée précisément en vue de mettre les personnes du sexe en complet état de sécurité et à l'abri de toutes atteintes quelconques;

Que le prévenu pouvait donc en toute confiance y laisser sa fille et aller occuper la place disponible dans les voitures à l'usage des deux sexes;

Que s'il lui répugnait de se séparer de sa fille, il lui restait la faculté de provoquer la répétition de la somme qu'il avait payée pour se faire conduire à destination, et d'actionner la société concessionnaire en dommages-intérêts, s'il s'y croyait fondé, mais qu'il ne pouvait persister à se maintenir dans une voiture dont l'accès lui était interdit, sans se mettre en contravention formelle avec la disposition précitée de l'arrêté du 10 février 1857;

Par ces motifs condamne, etc.

Du 26 janvier 1872. — Justice de paix de Charleroi. — Prés. M. Ch. Lebon, juge de paix. — Pl. M. Audent.

JUGEMENT DU TRIBUNAL CORRECTIONNEL.

Le tribunal correctionnel de l'arrondissement de Charleroi, 3e chambre, a rendu le jugement suivant :

En cause de M. le procureur du roi, au nom de son office d'une part, intimé,

Et du nommé Andris, appelant, prévenu d'autre part;

Ouï M. Loiseau, substitut du procureur du roi, en l'exposé qu'il a fait de l'affaire intentée à la charge du nomme Ferdinand Andris-Drion, 57 ans, propriétaire, né à Jumet, demeurant à Montigny-sur-Sambre, appelant d'un jugement rendu à sa charge par le tribunal de simple police de cette ville, le 31 janvier dernier, lequel jugement le condamne à une amende de vingt et un francs vingt centimes et aux frais du chef de contravention à la loi sur la police des chemins de fer;

Vu l'appel interjeté par le prévenu;

Entendu M. le juge Dupret dans son rapport.

2e Les témoins dans leurs dépositions,

3e L'appelant dans ses moyens;

Entendu le ministère public en son résumé et ses conclusions.

Le tribunal siégeant en matière correctionnelle et en degré d'appel :

Attendu que l'appel interjeté par le prévenu est régulier en la forme;

Attendu que le § 8 de l'arrêté royal du 10 févrie 1857, ne détermine pas quelles sont les voitures dont l'accès est interdit;

Attendu que si, en l'absence de disposition légale, que l'on rechercherait vainement sur ce point, l'administration a cru pouvoir le régler par un règlement d'ordre intérieur, elle ne pouvait évidemment le faire que sous la condition de remplir envers le public les obligations que lui imposait son cahier des charges;

Attendu que l'une de ces obligations est de pourvoir le voyageur muni d'un billet régulier de la place à laquelle il a droit;

Attendu qu'il n'est pas contesté que le prévenu était porteur de deux coupons de 1re classe, l'un pour lui et l'autre pour sa demoiselle;

Qu'il est également établi qu'il ne se trouvait qu'une seule place disponible dans les voitures de 1re classe, affectées au service des voyageurs des deux sexes;

Attendu, dès lors, que le prévenu n'avait d'autre alternative que de se séparer de sa demoiselle ou de prendre place avec elle dans le compartiment réservé aux dames;

Attendu qu'en s'arrêtant à ce dernier parti il n'a commis ni délit ni contravention;

Attendu, en effet, que si les règlements particuliers de l'administration lui conféraient le droit de réserver certains compartiments, ce droit devait s'arrêter et devenir lettre morte là où, comme dans l'espèce, surgissaient les obligations générales de l'acte de concession;

Qu'autrement, ce serait subordonner l'exécution d'une obligation au bon plaisir de celui qui l'aurait contractée, et autoriser ainsi des vexations et des entraves qui finiraient par rendre excessivement difficiles, si pas impossibles, les transports des voyageurs par chemin de fer;

Attendu qu'envisagée à ce point de vue, la question ne saurait être un instant douteuse;

Qu'il en est de même si on l'examine sous un autre rapport.

Attendu, en effet, que l'on ne devait pas oublier que le prévenu accompagnait sa jeune fille âgée de quatorze ans;

Qu'il ne s'en était jamais séparé et qu'il devait d'autant plus lui répugner de le faire que, parfois, l'on rencontre, même dans les compartiments réservés aux dames, de ces sociétés qu'un père est toujours soucieux de faire éviter à son enfant;

Attendu que si tel n'était pas le cas en l'occurrence, ainsi qu'il est dit ci-après, un autre danger pouvait surgir;

Qu'il se conçoit, en effet, qu'une jeune fille de 14 ans, laissée seule dans une voiture de chemin de fer, puisse être surprise par une indéfinissable frayeur ou se trouver subitement indisposée, qu'à cet âge la timidité naturelle, inhérente à certaine classe de la société surtout, entraîne parfois avec elle des conséquences irréparables;

Attendu, d'un autre côté, que les tribunaux ont eu à sévir, à maintes reprises différentes, pour attentats commis dans les voitures de chemins de fer;

Attendu que les diverses circonstances ci-dessus énumérées constituaient au regard du prévenu un cas de force majeure élisive de tout délit ou contravention;

Attendu et surabondamment que l'administration aurait dû se montrer d'autant plus tolérante en l'espèce, qu'elle-même était en faute, et que d'un autre côté M. Andris a prétendu, sans être contredit sur ce point, que le compartiment réservé aux dames était parfaitemant libre, lorsqu'il y a pris place avec sa demoiselle;

Par ces motifs, reçoit l'appel du prévenu et y statuant l'acquitte.

Jugé à Charleroi en audience publique le 6 mai 1872 par MM. Hardenpont, juge faisant fonctions de président, Dupret et Croquet, juges.

(Signé) : F. HARDENPONT, FRÉD. CROQUET et F. HANS.

Extrait des minutes du greffe du tribunal de première instance de Charleroi, province de Hainaut.

Aujourd'hui six mai dix-huit cent septante-deux, au greffe du tribunal de première instance de Charleroi et par-devant moi greffier, a comparu M. le comte L. de Glymes, procureur du roi près ce siége, lequel, au nom de son office, a déclaré se pourvoir en cassation contre un jugement rendu par la chambre correctionnelle de ce tribunal, sous la date de ce jour, jugeant en degré d'appel, en cause du ministère public d'une part et Andris-Drion, propriétaire à Montigny-sur-Sambre, d'autre part. Il a fondé ce pourvoi, sur la violation de l'article 1er n° 8 des articles 2 et 3 de l'arrêté royal du 10 février 1857, des lois du 12 avril 1835, articles 2 et 3, 11 mars 1866 et 6 mars 1818, article 1er combinés;

En ce que le tribunal a déclaré licite le fait posé par le prévenu de se placer et de se maintenir dans un compartiment réservé aux dames, malgré les injonctions d'un agent du chemin de fer du Grand-Central-Belge, et sur tous autres moyens;

Dont acte que M. le procureur du roi a signé avec le greffier, après lecture.

Signé : L. DE GLYMES et CONSIDÉRANT, greff.

Pour extrait conforme, signé : CONSIDÉRANT, greff.

Soit le présent pourvoi en cassation notifié au sieur Ferdinand Andris-Drion, propriétaire à Montigny-sur-Sambre.

Fait au parquet à Charleroi, le sept mai 1860 douze.

Le procureur du roi, signé : comte L. DE GLYMES.

ARRÊT DE LA COUR DE CASSATION.

La Cour, sur l'unique moyen de cassation déduit de la violation de l'art. 1er n° 8, des art. 2 et 3 de l'arrêté royal du 10 février 1857, des lois du 12 avril 1835, art. 2 et 3, 11 mars 1866 et 6 mars 1818 combinés, en ce que le jugement attaqué déclare licite le fait du défendeur de se maintenir dans un compartiment réservé aux dames, malgré les injonctions d'un agent du chemin de fer;

Considérant que le jugement attaqué, après avoir énuméré les faits et circonstances, qu'il déclare constatés par l'instruction, en conclut qu'ils constituaient, au regard du défendeur, un cas de force majeure élisive de tout délit ou contravention;

Considérant qu'aux termes de l'art. 71 du code pénal, il n'y a pas d'infraction lorsque le prévenu a été contraint par une force à laquelle il n'a pas pu résister, que ce texte, dans sa généralité, s'applique aussi bien aux contraventions de simple police qu'aux délits proprement dits;

Considérant que les termes de cette disposition ne sont pas sacramentels; que l'expression *force majeure*, dont se sert le jugement attaqué, comprend, dans son sens usuel, comme en jurisprudence, toute force à laquelle on n'a pas pu résister : « *omnem vim, cui resisti non potest.* » *L.* 15, § 2, *ff. locut. conducti;*

Que c'est ainsi que les deux expressions sont employées, comme ayant la même signification, dans le rapport fait à la séance de la Chambre des Représentants du 2 juillet 1851 au nom de la commission;

Considérant qu'en décidant que le défendeur, dans les circonstances où il s'est trouvé, a été contraint par une force majeure, le jugement attaqué a résolu une question de fait, dont l'appréciation lui était souverainement dévolue et que sa décision échappe à la censure de la cour de cassation;

Considérant que cette partie des motifs suffit pour justifier le dispositif du jugement attaqué et qu'il est, dès lors, inutile de rencontrer le surplus des considérations qui s'appuient sur un autre ordre d'idées.

Par ces motifs, rejette le pourvoi.

2e chambre — 24 juin 1872. Présid., M. de Longé; rapp., M. Corbisier; concl., M. Faider, proc. gén.

M. le juge de paix du canton de Hollogne-aux-Pierres vient de rendre un jugement qui intéresse au plus haut point les sociétés colombophiles. Voici dans quelles circonstances :

Un sieur G. B. avait mis deux pigeons pour le concours organisé par la Société le Télégraphe, de Montegnée. Ces deux pigeons remportèrent deux prix, que la commission de la Société refusa de délivrer audit G... B., parce qu'il ne se trouvait pas, prétendait-elle, dans les conditions requises par l'art. 14 du règlement. G. B. fit assigner chacun des membres de la commission devant le juge de paix de Hollogne-aux-Pierres, et, devant le magistrat, ils prétendirent qu'eux seuls avaient le droit de juger le différend à l'exclusion de tout tribunal. Ils se basaient sur l'article 16 de leur règlement, ainsi conçu :

« Tout cas non prévu (sur le règlement) sera jugé par la commission, sans appel. »

M. le juge de paix n'a pas partagé leur manière de voir et a décidé qu'au point de vue juridique, cette clause n'avait aucune valeur pour autoriser la commission à s'ériger en tribunal.

Nous reproduirons cette décision, parce que cette clause est pour ainsi dire de style dans les règlements des Sociétés colombophiles.

BULLETIN COMMERCIAL.

ANVERS, 24 *août*. — (Correspondance particulière de *l'Indépendance belge*). — Pendant les premiers jours de cette semaine, il y a eu nullité à peu près complète d'affaires sur notre marché, et ce n'est que vers la fin qu'il a pu s'en conclure. Malgré cette nullité d'affaires les prix de nos divers articles d'importations sont restés généralement bien soutenus, sauf toutefois pour les céréales qui ont subi l'influence du beau temps, lequel est excessivement favorable à la rentréedes récoltes.

Le mouvement de notre port, à l'entrée, a été à peu près nul depuis huit jours, et seulement cinq navires du long cours et du grand cabotage sont entrés dans nos bassins; parmi eux on en compte deux de la Plata avec cuirs, laines et suifs; un des Indes orientales avec riz; un de la mer Noire avec froment et un de l'Espagne avec minerai.

Les *céréales* ont été très-calmes depuis huit jours, et comme déjà les grains nouveaux commencent quelque peu à paraître sur le marché, les acheteurs n'opèrent plus aussi volontiers pour les vieux grains, qui sont offerts en vente à des prix en baisse progressive.

Les beaux froments roux danois se sont payés depuis fr. 35 1/2, en baisse jusqu'à fr. 35, et ne trouveraient plus acheteurs à ce dernier prix, en ce moment; les froments de la Baltique valent fr. 34 à 33 3/4, tandis que les froments de Polish-Odessa, généralement assez abondants, se sont payés fr. 29 1/2 à 32, selon qualité, les 100 kilos. Les seigles ont également fléchi de 50 centimes par 100 kilos et n'ont été demandés qu'en détail; on a payé fr. 17 1/2 entrepôt pour seigle français et fr. 17 à 17 1/2 pour seigle nouveau indigène.

Les orges et les avoines sont généralement calmes. On a seulement vendu cette semaine 15,000 hect. froment, 2,000 hect. seigle, 1,000 hect. orge et 800 hect. avoine, tandis que les importations pendant la même période n'ont comporté que 36,000 hect. froment.

Les *graines de lin* à battre sont peu demandées, et seulement quelques centaines d'hectolitres graines du sud de la Russie ont eu acheteurs dans les prix de fr. 39 1/2 à 40, par 100 kilos.

Les *graines de navette* sont toujours complétement négligées.

Les *graines de colza*, sans variations, sont seulement demandées pour les besoins courants de la consommation; quelques milliers d'hectolitres nouvelle graine de Zélande et de Frise ont été vendus dans les prix de fr. 40 1/2 à 42 par 100 kilos.

Les *cafés* ont été fortement négligés pendant la première partie de la semaine, parce que acheteurs et vendeurs attendaient le résultat de la vente publique mensuelle de la Société de commerce néerlandaise.

Cette enchère, qui a accusé une baisse de 1/4 à 1/2 cents sur les beaux cafés et une hausse de 1/4 à 1/2 cents sur les cafés moindres et ordinaires, a laissé notre marché assez froid. On a vainement tenté de réveiller l'article par l'annonce de quelques ventes entre spéculateurs, à 46 cents pour beau Saint-Domingue et à 45 1/4 à 45 1/2 cents pour Saint-Domingue ordinaire; la consommation n'a pas voulu sortir de sa réserve; en présence du calme persistant des marchés français et anglais, — ces derniers même ont quelque peu baissé et cette circonstance, — n'était pas de nature à faire revivre les transactions sur notre place. Finalement, 5,000 sacs, en majeure partie cafés Haïti, ont changé de mains aux cotes indiquées plus haut. Aujourd'hui notre marché clôture sans entrain, quoique cependant sans changements notables dans les prix.

Les *sucres* ont été fortement négligés pendant ces derniers huit jours, et en sucres bruts indigènes pas une seule affaire n'est parvenue à conclusion. Pour cette qualité, les acheteurs sont toujours influencés par la belle température, qui favorise singulièrement le développement de la betterave et promet, pour la prochaine récolte, qualité et quantité; aussi les idées des acheteurs sont-elles à la baisse, et ils refusent d'accorder les prix actuellement demandés.

Le sucre exotique a aussi été calme depuis huit jours, la faiblesse des marchés anglais n'étant guère de nature à faire sortir nos acheteurs de leur réserve. Les sucres raffinés ont été demandés pour les pains pour l'exportation : les candis et les sucres en poudre provoquent quelques petites affaires pour la consommation.

Les *cacaos* sont toujours complétement négligés et nominalement sans variations.

Quant aux *miels*, ils sont décidément en baisse; les détenteurs, voyant que la demande ne voulait pas se réveiller aux prix demandés, se sont décidés à céder en baisse d'un florin, soit à fl. 22 1/2 entrepôt, par 50 kilos, pour provenance de Havane.

Les *riz* pelés subissent quelque peu l'influence de la baisse des céréales et en présence surtout de l'abondance des offres de vente et du calme de la demande les moulins ont dû céder à fl. 1/4 en dessous des précédentes cotes. Grâce à cette baisse, la consommation est un peu plus volontiers revenue aux achats et a empletté environ 4,000 balles, en majeure partie Nécransie nouveau, au prix de fl. 7 3/4 par 50 kilos.

Les *résines* sont fermes et très-régulièrement demandées, en majeure partie pour l'exportation vers l'Allemagne; ce pays, nous a pris ainsi un millier de barils résine d'Amérique, pour lesquels on a payé la base de fl. 5 à 5 1/8, pour qualité brune; aujourd'hui on demande fl. 5 1/4 par 50 kilos.

Les résines françaises ont aussi été quelque peu demandées, mais comme une bonne partie des renforts de cette semaine a passé directement entre les mains des consommateurs, il s'en suit que les transactions ont été moins importantes comparativement à celles en résines américaines; on demande aujourd'hui fl. 5 1/4 pour brai sec noir.

Les *potasses* sont calmes et en tendance faible, principalement pour les provenances de Montréal, que l'on cote à fl. 24 pour première sorte et à fl. 23 pour seconde sorte. La potasse de Russie est sans changements à fl. 18 1/2 par 50 kil.

L'*essence de térébenthine* de France est nominalement sans changements de fl. 22 1/2 à 23 par 50 kil.; toutefois elle n'a donné lieu qu'à un très-petit nombre d'affaires depuis huit jours.

En *cuirs*, nous avons à renseigner aujourd'hui un très-fort courant d'affaires, principalement en cuirs salés disponibles et à livrer; ces sortes se paient un peu au-delà des prix de la semaine dernière. Les ventes totales de cette semaine s'élèvent à 43,704 pièces, dont 1,744 cuirs secs de Buenos-Ayres, bœufs mataderos, de fr. 144 à 150; bœufs et vaches, à fr. 133; 982 cuirs secs de Montevideo, bœufs et vaches, de fr. 139 à 140; 848 cuirs saumurés secs de Rio-Hacha, bœufs et vaches, à fr. 127; 880 cuirs salés secs, de Bahia, bœufs et vaches, à fr. 110; 722 cuirs salés secs de Ceara, bœufs et vaches, à fr. 114 1/2; 36 cuirs salés secs de Madagascar, bœufs et vaches, à fr. 110; 272 cuirs salés secs du Cap de Bonne-Espérance, bœufs et vaches, de fr. 114 à 125 1/2; 2,938 cuirs salés de Buenos-Ayres, bœufs, à fr. 84, et vaches, de fr. 81 à 85; 9,249 cuirs salés de Buenos-Ayres, à livrer, bœufs, de fr. 84 à 87; 8,378 cuirs salés de Montevideo et de l'Uruguay, bœufs, de fr. 83 à 85 1/2, et vaches, de fr. 77 à 82; 16,624 cuirs salés de l'Uruguay à livrer, bœufs, à fr. 84 1/2, et vaches, de fr. 85 à 85 1/2; 434 cuirs salés de Rio-Grande, bœufs, à fr. 82; 327 peaux sèches de veaux de Buenos-Ayres, à fr. 155; 22 peaux salées de chevaux de Montevideo, en état d'avarie, à fr. 60; 13 peaux salées de Montevideo, qualité très-ordinaire, à fr. 30; le tout par 50 kilos, et 268 peaux sèches de chevaux de Buenos-Ayres, à fr. 14 1/2 pièce.

En *laines*, il a été seulement vendu, cette semaine, environ 550 balles dont les deux tiers provenant de la Plata. Les prix sont maintenus sans changements par les détenteurs, mais les acheteurs ne les abordent que difficilement et seulement au fur et à mesure de leurs besoins courants.

Les *suifs* du pays, peu demandés, sont cependant fermement tenus, par suite de la modicité des provisions sur place; on cote fl. 24 3/4 le suif de l'intérieur et fl. 25 le suif fondu en ville. Les suifs de la Plata sont également calmes, et les détenteurs seraient volontiers vendeurs aux derniers prix pratiqués, soit à fl. 25 1/2 pour mouton et à fl. 25 3/4 pour bœuf. En suif de l'Amérique du Nord, il y a un assez bon approvisionnement sur notre place, mais composé presque totalement de qualités ordinaires qui sont invendables en ce moment; la première qualité, très-rare, se payerait volontiers fl. 28 1/4 par 50 kil.

Le *saindoux* d'Amérique, fortement offert en vente, tant en disponible qu'à livrer, a été très-peu demandé cette semaine et a progressivement reculé de valeur, depuis fl. 25 1/2 à 25 pour belle qualité disponible et depuis fl. 26 jusqu'à 25 pour livraison octobre ou novembre. Seulement quelques centaines de tierçons ont eu acheteurs dans les prix ci-dessus renseignés.

Le *pétrole* raffiné d'Amérique, assez volontiers offert en vente du quai, et d'un autre côté très-peu demandé, a quelque peu reculé de valeur et a valu au plus bas, en clôture de la semaine, fr. 46 pour disponible et livrable jusqu'à fin septembre. Aujourd'hui les acheteurs paraissent un peu plus disposés à aborder ce prix, et par suite nous voyons le marché en tendance un peu meilleure. Les derniers mois réunis de l'année ont été complétement négligés cette semaine et se cotent fr. 46 1/2 à 47 sur octobre, fr. 47 à 47 1/2 sur novembre et fr. 47 à 48 sur décembre. Le pétrole brut, de même que le naphte de pétrole, ont aussi été calmes depuis huit jours; toutefois, par suite de la modicité de notre stock en ce dernier article, les prix restent plus fermement soutenus.

En *salaisons* d'Amérique, nous avons vu se produire une forte hausse pendant ces derniers jours, sous l'influence de l'active demande qui n'a cessé de régner, tant pour la consommation que pour l'exportation et pour la spéculation.

On a payé le lard long, disponible, fr. 94 en hausse jusque 102 et le lard court, disponible, fr. 105 en hausse jusque 112, entr., par 100 kil. Les plus hauts prix ci-dessus restent fermement tenus en ce moment, mais il y a très-peu de vendeurs et, par suite, une plus forte hausse est attendue pour la semaine prochaine.

ALOST, 24 *août*. — (Correspondance particulière de *l'Indépendance belge*.) — Notre approvisionnement en grains a été aujourd'hui de 64,150 kilos. La vente a eu lieu en moyenne aux prix ci-après :

Froment, 29-00, baisse 3-25; méteil, 23-75, baisse 1-50; seigle, 16-50, baisse 0-75; orge, 17-50, hausse 0-00; avoine, 16-75, baisse 0-75; épeautre, 00-00 baisse 0-00; pommes de terre, les 100 kil., fr. 6-00, haisse 0-50. — Huile de colza, fr. 000-00; id. de lin, 000-00. — Graine de colza, fr. 00-00; id. de lin, 34-50. — Tourteaux de colza, 00-00; id. de lin, 00-00 — Houblon, les 100 kil., récolte de 1871, fr. 000-00 à 000-00, hausse 0-00.

Toiles : Pièces exposées au marché 33, vendues 20.

HAL, 24 *août*. — (Correspondance particulière de *l'Indépendance belge*). — Froment, les 100 kil., fr. 31-33, baisse 0-84; seigle 17-11, baisse 2-88; avoine 14-25, baisse 1-00.

SAINT-TROND, 24 *août*. — (Correspondance particulière de *l'Indépendance belge*.)

Froment, les 100 kil., fr. 30-80, baisse 0-00; seigle, 17-50, baisse 0-00; orge, 16-50, hausse 0-00; avoine, 14-00 hausse 0-00.

TOURNAI, 24 *août*. — Correspondance particulière de *l'Indépendance belge*).

Froment blanc, l'hectolitre, fr. 26-00, baisse 3-38; id. roux, 19-07, baisse 3-81; méteil, 00-00, hausse 0-00; seigle, 12-48, hausse 0-41; avoine, 7-89, baisse 0-33; féverolles, 00-00, baisse 0-00; beurre, le kil., 2-60, baisse 0-30.

Navigation. — *Mouvement du port d'Anvers*

ARRIVAGES DU 23. — Le st. angl. *Annie*, c. Wright, de Goole, avec div. march. et 1 passager.

Le brick suéd. *Clara*, c. Larsen, de Wyburg, avec bois.

Le 3-m angl. *Virginia*, c. Cochran, de Philadelphie, avec pétrole.

Le br. norw. *Tordenskjold*, c. Taraldsen, d'Arendal, avec bois.

La barque am. *Rome*, c. Otis, de Philadelphie, avec avec pétrole.

— DU 24. — Le st. angl. *Filey*, c. Priest, d'Odessa, avec froment et laine.

Le koff norw. *Argo*, c. Nielsen, d'Arendal, avec bois.

La goël. dan. *Dania*, c. Petersen, de Bergen, avec stockfiche.

DÉPARTS DU 23. — La barque norw. *Argonaut*, c. Olsen, pour Quebec, ch.

Le st. holl. *Nora*, c. Fels, pour Brême, ch.

— DU 24. — Le st. angl. *Sixty Six*, c. Truefitt, pour Middlesbro, sur lest.

Le st. angl. *Sumus*, c. Smith, p. Middlesbro, s/l.

Le st. angl. *Genova*, c. Farne, p. Middlesbro, s/l.

Le brick angl. *Breeze*, c. Moris, pour Boston, ch.

Le brick suéd. *Gothilda*, c. Sandin, pour la Suède, sur lest.

La goël. fr. *Pensée*, c. Loréal, pour l'Espagne, sur lest.

La goël. danoise *Falsted*, c. Hansen, pour Newcastle, sur lest.

Marchés étrangers. — *Grains et graines.*

ARRAS, 24 *août* — Blé blanc, fr. 22-00 à 25-00; blé roux, 19-00 à 23-25; seigle, 10-00 à 11-50; escourgeon, 10-00 à 13-00; avoine, 6-00 à 7-50; œillettes, 35-00 à 35-50; colza, 23-00 à 27-00; cameline, 00-00 à 00-00; lin, 25-50 à 27-75. — Huiles : œillette, sur fine, fr. 133-00 à 000-00; id. à froid, 00-00 à 00-00; id. rousse, 00-00 à 00-00; id. colza disp., 84-00 à 00-00; id. à clair, 00-00 à 00-00; id. pour quinquets, 00-00 à 000-00; lin, 00-00 à 00-00; cameline, 00-00 à 00-00. — Tourteaux (104 kil.) : œillette, fr. 15-25 à 00-00; colza, 17-25 à 00-00; lin, 23-00 à 25-00; cameline, 00-00 à 00-00; chanvre, 00-00 à 00-00

STETTIN, 24 *août*. — Froment ferme; août, 83; août-sept., 82 1/4. — Seigle : août-sept., 49 3/4; sept-oct. 49 7/8.

Marchés étrangers. — *Marchandises diverses.*

HAVRE, 24 *août*. — La semaine se termine avec une demande assez suivie pour les *cotons*, la consommation continuant de faire journellement quelques achats, malgré la froideur des avis de Liverpool. Les cours, par suite, se soutiennent, surtout pour les provenances d'Amérique, vu la réserve des vendeurs. En disponible, le très-ordinaire New-Orleans vaut, fr. 126 à 127; le bas dito, fr. 118 à 119, et le très-ordinaire Georgie, fr. 121 à 122.

Les ventes notées jusqu'à quatre heures vont, en somme, à 870 b., la totalité en disponible.

A terme, le marché, qui était encore bien tenu ce matin, est devenu plus lourd cette après-midi, après réception d'avis de Liverpool, signalant de la baisse de ce côté. Avant l'arrivée de la dépêche, on a payé le low middling N.-Orleans, sur septembre, fr. 123 et, sur novembre et décembre, fr. 150. Du fair Oomra a été aussi réalisé à fr. 85 sur octobre et à fr. 86 sur novembre et décembre.

Les *cafés* sont retombés dans le calme et les cours paraissent s'en ressentir. On n'a traité depuis hier que 100 s. Haïti, Cayes, à livrer par *G.-B.*, à fr. 97 par 50 kil., entr., et 284 s. Rio de fr. 162-50 à 165-75, acq.

Les *cuirs* continuent d'être recherchés par la consommation, qui paye rondement les prix demandés. Il s'est traité de nouveau 227 Montevideo salés verts, saladeros, vaches, à fr. 86 les 50 kil., et 5,000 Rio-Grande dito dito, vaches, à livrer par *Jacobo*, à fr. 83.

Les *suifs* et les *saindoux* d'Amérique, à bouche, sont aussi retombés dans un grand calme sur place.

THÉATRE ROYAL DES GALERIES SAINT-HUBERT (8 h. 0/0). — Lundi, 26, dernières représentations de : *la Timbale d'argent*, opéra bouffe en 3 actes.

THÉATRE ROYAL DU PARC. — Réouverture le 31 août : *les Deux Noces de Bois-Joli.*

THÉATRE DES FANTAISIES PARISIENNES, Alcazar royal. — Réouverture le 31 août : opéras bouffes, opérettes, vaudevilles.

THÉATRE LYRIQUE (7 h. 0/0). — Lundi, 26, pour les représentations de Mlle Déjazet : *les Premières Armes de Richelieu*; un vaudeville du répertoire.

JARDIN ZOOLOGIQUE (Quartier-Léopold). — Prix d'entrée : 1 fr.; enfants, 50 c. — Les dimanches et jeudis, à 7 h. 1/2, concert de symphonie; les lundis et samedis, à la même heure, concert d'harmonie.

Pendant les concerts l'aquarium sera éclairé au gaz et la cascade fonctionnera. — Entrée de l'aquarium : 50 c.

WAUX-HALL, au Parc (8 h.). — Tous les soirs, concert par l'orchestre complet du théâtre royal de la Monnaie. — Entrée, 50 c.; enfants, 25 c

Ayuntamiento de Madrid

PARIS
50 francs par an,

REVUE DES DEUX-MONDES

DÉPARTEMENTS
65 francs par an.

XLIe ANNÉE DE LA PUBLICATION — SOUS LA DIRECTION DE M. BULOZ.

Publiant le 1er et le 15 de chaque mois une livraison de 16 à 17 feuilles, ou 256 à 272 pages in-8° grand papier raisin, par conséquent, deux livraisons qui font ensemble, en moyenne, 528 pages par mois ou un volume de 1,056 pages tous les deux mois, c'est-à-dire, par an, 6 volumes de 1,056 pages chacun, sans compter le volume de près de 1,000 pages de l'ANNUAIRE DES DEUX-MONDES, publié avec portraits gravés, en février de chaque année, pour les abonnés de la REVUE.

SOMMAIRES DES QUATRE DERNIÈRES LIVRAISONS :

LIVRAISON DU 1er JUILLET.

La Faute du mari, première partie, par M. H. RIVIÈRE.
L'île de Madagascar. — I. — Les Tentatives de colonisation, la Nature du pays, un Récent voyage scientifique, par M. É. BLANCHARD, de l'Académie des Sciences.
La Sculpture française en 1872, par M. E. DUVERGIER DE HAURANNE.
Le Luxe public et la Révolution. — II. — Les Fondations et les Essais de réforme, par M. HENRI BAUDRILLART, de l'Institut de France.
Les Formes primitives de la propriété. — I. — Les Communautés de village, par M. EMILE DE LAVELEYE.
Impressions de voyage et d'art. — IV. — Souvenirs de la Bourgogne, les petites villes et les abbayes, Châtillon et les Prussiens, par M. ÉMILE MONTÉGUT.
Mœurs financières de la France. — Les valeurs étrangères, par M. BAILLEUX DE MARISY.
Chronique de la quinzaine, histoire politique et littéraire.
Les théâtres et les pièces nouvelles.
Essais et notices. — Souvenirs de la maréchale de Beauvau.
Bulletin bibliographique.

LIVRAISON DU 15 JUILLET.

Les opérations maritimes dans la Baltique et dans la mer du Nord pendant la guerre de 1870, par M. J. LAYRLE, capitaine de vaisseau.
La Faute du mari, dernière partie, par M. H. RIVIÈRE.
Les humoristes américains. — I. — Mark Twain, par M. TH. BENTZON.
La Réforme municipale en France, par M. H. SAINT-RENÉ TAILLANDIER.
Le Socialisme au seizième siècle. — I. — La Guerre des paysans, par M. ALFRED MAURY, de l'Institut de France.
Négociations avec l'Allemagne. — Le traité de Versailles du 29 juin, par M. CHARLES LAVOLLÉE.
Les lois sur le travail des enfants dans les manufactures en France et en Angleterre, par M. EUGÈNE D'EICHTHAL.
Le poëte de *l'Année terrible*, par M. LOUIS ÉTIENNE.
Chronique de la quinzaine, histoire politique et littéraire.
Essais et notices. — L'Étude du fond des mers, par M. CH. MARTINS.
Bulletin bibliographique.

LIVRAISON DU 1er AOUT.

Le Nuage rose, Conte fantastique, par M. GEORGE SAND.
Les Formes primitives de la propriété — II. — La Marke germanique et l'origin de l'inégalité, par M. ÉMILE DE LAVELEYE.
Études sur les travaux publics. — La Machine à vapeur, par M. H. BLERZY.
La République et les conservateurs, par M. E. DUVERGIER DE HAURANNE, député à l'Assemblée nationale.
L'île de Madagascar. — Les Tentatives de colonisation, la Nature du pays, u Récent voyage scientifique, seconde partie, par M. É. BLANCHARD, de l'Académie des sciences.
Paris et la société française à propos d'une nouvelle et complète traduction d'Horace Walpole, par M. E. CARO, de l'Institut de France.
L'Électricité et la vie d'après les dernières recherches de la physiologie expérimentale, par M. FERNAND PAPILLON.
Les Méthodes nouvelles dans l'enseignement secondaire, par M. GASTON BOISSIER.
Chronique de la quinzaine, histoire politique et littéraire.
Revue musicale, par M. F. DE LAGENEVAIS.
Bulletin bibliographique.

LIVRAISON DU 15 AOUT.

L'Esprit révolutionnaire, la Souveraineté nationale et le gouvernement de la République, par PAUL JANET, de l'Institut de France.
Le Synode général du protestantisme français et les divisions des protestants, par M. EDMOND DE PRESSENSÉ, député à l'Assemblée nationale.
La Poésie populaire hongroise pendant la guerre de 1848-1849, par M. ÉD. SAYOUS.
Correspondance familière d'un marin, par M. le vice-amiral PAGE.
Les humoristes américains. — II. — Artemus Ward et Hans Breitmann, l'ennemi des Allemands, par M. TH. BENTZON.
Les *Affinités électives*, un épisode de la vieillesse de Gœthe, à propos d'une traduction nouvelle, par M. A. MÉZIÈRES.
Récits californiens, par M. BRET HARTE.
Le chevalier George, par M. HENRI BLAZE DE BURY.
La Corde à feu, incident de la vie de mer, par M. WILKIE COLLINS.
Chronique de la quinzaine, histoire politique et littéraire.
Essais et notices sur les publications récentes.
Bulletin bibliographique.

Le tirage de la REVUE dépasse aujourd'hui 19,000 exemplaires.

On s'abonne à **PARIS,** au bureau de la **REVUE DES DEUX-MONDES,** rue Bonaparte; chez **M. AUGUSTE DECQ,** à **BRUXELLES** (Librairie Polytechnique), 9, rue de la Madeleine, et à **LIÉGE**, 6, rue de la Régence, et chez les principaux libraires et directeurs de messageries et dans tous les bureaux de poste.

Immeubles en Belgique.

ETUDE de Me VERMEULEN,
notaire à Bruxelles, rue Royale, 27.

TERRAINS A BATIR.

Le notaire VERMEULEN vendra définitivement, le 30 août 1872, à midi, à la requête du conseil général des hospices de Bruxelles, chez le sieur Vanhoebroeck, cabaretier, à l'angle de la rue Ransfort, chaussée de Gand, à Molenbeek-Saint-Jean, avec enchères :

Un grand nombre de **Terrains à bâtir,** situés à Molenbeek-Saint-Jean et Anderlecht, quais de Mariemont, de l'Industrie, rues Heyvaert, de la Princesse, de Liverpool, de Manchester, Gauthier, de Birmingham, des Quatre-Vents, place de la Duchesse-de-Brabant et rue Vanderkinderen.

Lot 664, rue Vanderkinderen. Porté à fr. 5,105

Quittes et libres. S'adresser pour les conditions en l'étude du notaire VERMEULEN et au local des hospices, boulevard du Jardin-Botanique. 3088

Etude de Me LUCE, notaire
à Urcel (Aisne) France.

A VENDRE A L'AMIABLE.

La concession des mines de houille de Moustier-sur Sambre, province de Namur (Belgique), d'une étendue de 517 hectares 6 ares 19 centiares.

Ce charbonnage, par sa proximité de la Sambre canalisée, son voisinage de la station de Moustier, situé au centre de la concession, serait d'une exploitation facile et l'écoulement de ses produits assuré.

Les anciens travaux d'exploitation n'ont eu lieu que sur la tête des veines et à niveau d'écoulement.

Les charbons de Moustier sont très-recherchés pour leur nature et leur qualité.

Les couches sont en plateau et s'étendent régulièrement, dans toute l'étendue de la concession, sur un développement en direction d'environ 1,700 mèt.

S'adresser, pour visiter la concession et avoir des renseignements, à M. Louis Toussaint, à Moustier, et pour traiter à Me LUCE, notaire à Urcel, station de chemin de fer de Belgique, à Soissons (Aisne), France.

Etude de Me STROOBANT, rue de Mérode, 78, à Saint-Gilles, et de Me TOUSSAINT, rue Duquesnoy, 15, à Bruxelles.

Le vendredi 30 août 1872, à 1 heure, au prétoire de la justice de paix, maison communale, à Ixelles, adjudication préparatoire, avec bénéfice de paumée et d'enchères et conformément à la loi du 12 juin 1816, de **trois jolies Maisons** avec jardins, situées à Ixelles, rue Goffart, 51, rue de Milan, 14, et rue de la Tulipe, 32. 3050

A VENDRE ou à louer une vaste **Maison** de maître, propre au commerce, située près du théâtre, 1,000 mètres de superficie, 20 mètres de façade, rue Hamal et Jardin du Boulevard.

S'adresser à M. Ferd. Piton, rue Pont-d'Avroy, 2, à Liége. 2986

HOTEL DES DEUX FONTAINES
à Liége,

A VENDRE ET A REMETTRE.

Grande facilité de paiement. S'adresser à Liége à l'hôtel même, à MM. LEMMENS Frères. 3032

Les personnes désireuses d'obtenir les titres de docteur ou bachelier, comme professeurs, chimistes, dentistes, étudiants, musiciens, artistes, auteurs et philosophes, peuvent s'adresser à Médicus, 46, rue du Roi, Jersey (Angleterre). 3031

VENTE DE LIVRES A TOURNAI.

Mardi 3 septembre 1872, à une heure après-midi, et jours suivants, le notaire ROGER, de Tournai, procédera, en la salle des Conférences en cette ville, enceinte du parc, à la vente de livres composant la bibliothèque de feu M. Le Maistre d'Anstaing.

Le catalogue se distribue en l'étude dudit notaire.

DÉCHETS DE LAINE pour engrais. Pour prix et conditions s'adr à M. MAUBACH, 59, rue du Trône, Bruxelles. — Même maison on désire acheter vieux noir de sucrerie.

Froments anglais et *seigle de Russie* à semer.

SPA. — HOTEL DE L'EUROPE.
Propriétaire *Henrard-Richard*. Omnibus à la station.

SOCIÉTÉ DES BATEAUX A VAPEUR DE HULL

NAVIGATION RÉGULIÈRE ENTRE

ANVERS ET HULL

Par les magnifiques bateaux à vapeur de 1re classe FALCON, capitaine *Bee*; TIGER, capitaine *Lidermors*; PRINCE, capitaine *Roach*,

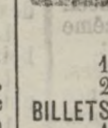

Partant d'ANVERS tous les *mercredis* à 11 heures du matin,

et de HULL tous les *samedis* après 6 heures du soir.

PRIX DES PLACES :

1re chambre.................. 15 sh.
2e chambre.................. 10 sh.
BILLETS D'ALLER & RETOUR (valable pendant un mois).
1re chambre........ .... 22 sh. 6 d.

Cette route est la moins coûteuse et la plus courte pour se rendre dans les importants districts du Yorkshire et du Lancashire et dans toutes les principales parties de l'Angleterre, de l'Ecosse et de l'Irlande.

S'adresser pour tous les renseignements à

MM. BROWNLOW LUMSDEN et Ce; SANDEPAOM THOMPSON, à *Hull*; VANDEN BERGH fils, à *Anvers*; SAMUEL YATES, Montagne de la Cour, à *Bruxelles*.

Hull and Brussels Steam Company.

SERVICE RÉGULIER HEBDOMADAIRE

ENTRE

BRUXELLES ET HULL

Seule ligne existante prenant des marchandises directes pour

SAINT-PÉTERSBOURG, HAMBOURG, ROUEN, CONSTANTINOPLE, ODESSA, ETC.

PRIX A FORFAIT POUR TOUTE L'ANGLETERRE.

S'adresser pour tous renseignements :

A BRUXELLES, chez MM. J. Van Wint et Ce,
Quai au Bois à Brûler, 59.

A HULL, chez MM. Gée et Ce,
ou chez MM. Brownlow, Lumsden et Ce.

SAXON
VALAIS. SUISSE.

GRAND HOTEL des BAINS et CASINO, OUVERTS toute l'année. **EAU BROMOIODURÉE** célèbre, Bains — Douches — Bains de vapeur — Salle d'inhalation.

Mêmes distractions qu'à **HOMBOURG** et **BADE.** 96

Immeubles en Suisse.

PROPRIÉTÉ DU

PRINCE NAPOLÉON

A VENDRE

EN TOTALITÉ OU EN PARTIE.

Grande et belle terre de rapport et d'agrément

sur les bords du lac Léman, à 23 kil. de Genève.

Contenance 88 hectares, dont 26 hectares de vignes et 42 hectares de bois de haute futaie. Le reste en prés et allées. Cave pour 200,000 litres, 3 pressoirs, 4 maisons; 1,000 mètres de façade. Baignés par le lac.

S'adresser à M. GINDROZ, architecte à Genève, 6, rue Bonivard, ou à M. MARTHERAY, notaire, à Nyon, canton de Vaud, pour avoir plan et notices détaillés.

UN INSTITUTEUR ALLEMAND, diplômé par une école normale, qui désire se perfectionner dans la langue française, cherche à entrer dans un pensionnat ou dans une famille comme précepteur. Il enseigne les sciences exactes, la musique, les langues latine et allemande. — S'adr sous D. 3945, à l'expon d'annonces de *W. Thienes*, à *Elberfeld*. 3089

Mme DIERICK

Accoucheuse diplômée, rue aux Laines, 54, tient des pensionnaires, place les enfants. Consultations. — Jardin.

A dater du 1er septembre, même rue, no 60.

RECOLORATION
DES CHEVEUX
ET DE LA BARBE

EAU DES FÉES
SARAH FÉLIX

Pommade des Fées — Pommade [illegible]ique
ENTREPOT GÉNÉRAL, RUE [illegible], 43

Maladies Secrètes

Dr CH. ALBERT

VIN DE SLSEPAREILLE : Dartres, scrofules, boutons, ulcères, vices du sang, débilité, tumeurs.
BOLS D'ARMÉNIE : Écoulements récents ou anciens, flueurs blanches, pâles couleurs.
Brochure gratis et dépôt dans toutes les Pharm.
Traitement par corresp. *Paris*, r. Montorgueil, 19

SURDITÉ BRUIT DANS LES OREILLES
Guide détaillé pour leur Traitemt : 2 fr.; 7,200 Malades depuis 16 ans.
Dr GUÉRIN, Rue de Valois, 17 (Paris). 1h à 3h. Traite par correspond.

Trois belles et grandes tapisseries
« **GOBELINS** »
(style Louis XV)
très-bien conservées, dont deux de 3 mètres de hauteur sur 2 mètres de largeur chacune; l'autre de 2 mèt. de hauteur sur 2 mèt. 10 cent. de largeur, représentant des tableaux (genre) très-agréables, avec de petites figures.

5 LUSTRES EN CRISTAL
(style renaissance)
et différents **meubles** sculptés en bois (renaissance) sont à vendre à des prix modérés chez
A. Thaler,
commissaire-priseur,
Maximilianstrasse, 10,
Munich. 3055

THE GRAPHIC.

Le MEILLEUR et le PLUS BEAU des journaux illustrés. Toutes GRAVURES INÉDITES. Publié à Londres tous les samedis; se vend chez tous les libraires et dans les princip. stations de chem. de fer en Europe

ASTHME OPPRESSION, BRONCHITE CHRONIQUE soulagés toujours, guéris souvent par le VIN du Dr suédois WERNER. Nombreux témoignages. Flacon, fr. 5; fco province, fr. 5-60. Pharm. Colin, rue de Rollebeek, 36, Bruxelles. 2920

VÉRITABLE REMÈDE LE ROY

du Docteur SIGNORET, seul Successeur,

rue de Seine, 51, PARIS.

Prix: 6 fr.

PHARMACIE COTTIN
ATIF LE ROY
L'ORDONNANCE
SIGNORET
entiel.
par les remplis de prépara-
des gr[illegible]les sont vides.
signatures.

Les VOMITIFS et PURGATIFS LE ROY si connus pour la Guérison des maladies causées par l'altération des Humeurs, sont d'une administration facile, et avec de la persévérance dans le traitement (indiqué par la notice) on est sûr d'arriver à une guérison certaine.

Mais, à cause des falsifications, exiger du véritable LE ROY, dont l'Étiquette guillochée, imprimée noir sur fond jaune, porte LA SIGNATURE LE ROY et la mienne, et mon nom SIGNORET *dans la pâte même du papier*, et sur le bouchon, une étiquette jaune, avec NOTRE TIMBRE SIGNORET-PARIS rouge sur fond noir.

Dépôt
à **Bruxelles**
chez DELACRE,
pharmacien

Signoret

SAISON D'ÉTÉ
1872

BAINS DE HOMBOURG

SAISON D'ÉTÉ
1872

PRES FRANCFORT-SUR-MEIN.

Les **Eaux salines** et **muriatiques** de **Hombourg** sont recommandées par les plus célèbres médecins comme un remède efficace contre les maladies de l'estomac, des intestins et du foie.

L'**Établissement des Bains** comprend le **service hydrothérapique,** les **Bains et Douches de gaz acide carbonique,** les **Bains salins avec addition d'eaux-mères,** la **cure de petit-lait.**

Le calme, la fraîcheur du pays, l'air vif et pur des montagnes, la variété des excursions et des promenades, tout concourt rétablissement de la santé.

Le **KURSAAL** réunit, dans son enceinte, les **SALONS** de **CONVERSATION** et de **LECTURE**, la **GRANDE SALLE de BAL et de CONCERT,** le **Restaurant**, tenu par **CHEVET** de Paris, et le **GRAND CAFÉ,** contenant plusieurs billards.

Toute l'année, **à Hombourg,** on joue le **Trente et Quarante** avec le **demi-refait,** et la **Roulette** avec **un seul zéro.**

L'excellent **Orchestre,** dirigé par le maître de chapelle **Garbé,** se fait entendre trois fois par jour : le matin, aux Sources ; à midi et le soir, dans les Jardins du Kursaal. — **Réunions dansantes, MAGNIFIQUE THÉATRE,** chef-d'œuvre de bon goût, de confort et d'élégance. — Pendant la haute saison, **Opéra Italien** avec Mmes **Adelina Patti, Scalchi,** MM. **Stagno, Verger,** etc.; deux représentations par semaine.

Les familles étrangères trouvent à **Hombourg** un grand nombre de **Villas** et d'**Hôtels meublés** avec le luxe le plus confortable.

Station télégraphique.

On se rend de **Bruxelles à Hombourg** par le chemin de fer en douze heures, en passant par **Cologne, Mayence** et **Francfort.**

De **Francfort à Hombourg,** le trajet se fait en chemin de fer en une demi-heure. — Il y a neuf convois par jour, aller et retour.

BOURSE DE BRUXELLES DU 24 AOUT.

Emp. 4 1/2 p. c.	102 45 A.
— 4 p. c. 1871	100 75 P.
— (60 % à verser)	101 75 A.
— 3 p. c. 1838	— —
— 2 1/2 p. c. 1844	— —
Créd. Com. 4 1/2 p. c.	— —
— 5 p. c. 1861	— —
— 1868	98 25 P.
C. d'am. dues p. l'Etat	97 — P.
Emp. de la province	— —
Emp. de la ville 1853	99 — A.
— 1856	100 —
— 1862	101 — P.
— 1867	105 25 A.
Emp. 4 1/2 p. c. 1871	100 — A.
Ville Liége 3 1/2 p. c.	73 — P.
— 5 p. c. 1860	— —
— 1868	99 25 P.
— d'Anvers 1859	98 — A
— 1867	101 50
— de Gand 1868	105 50
— d'Ostende	— —
OBLIGATIONS.	
H. et B.-Flénu, remb.	1008 — A.
Bassins houillers remb.	330 — A.
Anvers-Gand	329 — P
Sambre-et-Meuse	— —
Namur-Liége, amort.	— —
— privilég.	— —
— 1855	331 — P.
— 1859	— —
Nord-Belge	— —
Dendre-Waes	1012 — A.
Flandre occidentale	— —
— 2e émis.	— —
Anvers-Rotterdam	314 — A.
Pepinster-Spa	315 — P.
Mons-Haumont, action	852 50 A.
— oblig.	— —
Grand-Luxembourg	483 —
Chimai	— —
Centre	276 50 A.
Hainaut-Flandre, anc.	262 — P.
— aval s. expl. 5 %	262 —
— 2 1/2 p. c.	84 75 P.
Jonction de l'Est 4 p. c.	— —
— 5 p. c.	— —
Ecloo-Gand	— —
Nord de Belgique	310 —
Liége-Maestricht	— —
Tongres à Bilsen	— —
Est-Belge, 5 p. c.	306 50
Blankenberghe-Bruges	228 50 P.
Liége-Limbourg 3 p. c.	— —
— 5 p. c.	— —
Ecloo-Bruges	— —
Bruxelles-Calais, priv.	— —
Tournai-Jurbise	311 —
Beaume-Marchienne	303 —
Braine-le-Cte-Courtrai	— —
— à Gand.	— —
Tam.-Landen av. s. ex.	226 — A
Lokeren à la frontière	224 50 P
Manage à Piéton	293 — A
Gand-Terneuzen	251 25 P.
Orcande à Armentières	150 —
Ouest de Belgique, pr.	232 —
Virton (libérées)	99 — A.
Frameries-Chimay	291 50
Ecloo-Anvers	— —
Eaz. Bossuyt-Courtrai	— —
— Blaton à Ath.	63 50
Quart. royal de Brux.	109 —
Hyp. immob. d'Anvers.	500 — A.
Glaces d'Oignies 3 p. c.	— —
Charbonnages belges	— —
Ce génér. du gaz, 1867	— —
— 1868	450 — A.
Vieille-Montagne 6 %	— —

Linière de Bruxelles	— —
Produits au Flénu	— —
Levant du Flénu	— —
Providence	— —
Omnibus	— —
Ce Imm. de Belgique	— —
Soc. cér. de Maestricht	— —
BANQUES, CAISSES.	
Act. Banque Nationale	3420 —
— Société Générale	— —
— — capital	1180 —
— — réserve	2475 —
— Banque Belgique	1012 50 A.
— — Bruxelles	572 50 A.
— Mutualité indust.	858 50 A.
— Réunies	550 — A.
— Soc. immobilière	— —
— — d'Anvers	— —
B. de l'Union, libérées	— —
— non lib.	— —
B. belge du com. et ind.	547 50 A.
Banq. des trav. publics	700 — A.
Cert. liq. Banq. Gén.	40 — A.
Crédit liégeois	— —
Banque de Tournai	— —
B. de Crédit comm.	— —
Comptoir général	— —
ACT. DE CHEM. DE FER.	
H. et Bas-Flénu, cap.	— —
Anvers-Gand	475 — P.
Jurbise	390 —
Sambre-et-Meuse	— —
Est-Belge	365 — A.
Dendre-et-Waes	1290 —
Flandre occidentale	— —
Anvers-Rotterdam	592 50
Pepinster-Spa	615 — P.
Turnhout	335 — A.
Luxembourg	— —
— privilégié	— —
Chimai	— —
Centre	— —
Lichtervelde-Furnes	395 — P.
Ecloo-Gand	— —
Blankenberghe Bruges	— —
Nord de la Belgique	— —
Liége-Maestricht	— —
Liégeois-Limbourg	— —
Bruxelles-Calais, div.	250 — P
Braine-le-Cte-Courtrai	— —
Tamines	100 — A.
Gand à Terneuzen	— —
Braine-le-Cte Gand priv	— —
— non priv.	— —
Lokeren	— —
Manage à Piéton	— —
Jonction de l'Est	— —
Frameries-Chimai	— —
Bass. houillers, act. pr.	— —
— act. de div.	— —
Soc. génér. d'exploit.	— —
Soc. anon. d'exploit.	— —
Canal de Bossuyt	— —
— Blaton	— —
VALEURS INDUSTRIELLES.	
Ch. Produits au Flénu	— —
— Hornu-Wasmes	— —
— Levant du Flénu	— —
— Sars-Longchamp.	1410 — A.
— Ouest de Mons	525 — P.
— Monceau-Font.	— —
— Levant d'Elouges	— —
— Couch. du Flénu	175 —
— Réunis-Charleroi	— —
— Courcelles-Nord	1500 — P.
— L.-Ferrand, jouis.	— —
— priv.	— —
— Charbonn. belges	335 — A.
— Falnuée	— —

BOURSE DE BRUXELLES. (Suite).

Ch. Val-Benoît	— —
— Grachet-Picquery	480 — A.
— Carabiniers	— —
— Propriét.-Réunis.	— —
— Chevalières-Dour.	— —
— Sacré-Madame	2475 — A.
— Pts-Sorcière fond.	— —
— — priv.	— —
— Bonne-Espérance	— —
— de La Haye	650 — A.
H.-Fourneaux Couillet	425 —
— Sclessin	380 — A
— d'Ougrée	605 — P.
— Cockerill	1320 —
— Espérance anc.	375 — A.
— — priv.	— —
— — nouv.	— —
— Monceaux	— —
— Montigny	307 50
— Providence	1950 — A.
— Saint-Léonard	925 — A.
— Fer d'Ougrée	960 —
— Sarrebruck	3000 — A.
Zinc. Vieille-Montagne	279 50
— Austro-Belge	— —
— Nouv.-Montagne	— —
— 5e d'act.	— —
— Niederfischbach	— —
— Astur. des Mines	— —
— Sardo-Belge	— —
— — privil.	— —
— Bleyberg	— —
— Rocheux d'Oneux	— —
— Stolberg, anc.	195 — A.
— — privil.	325 — A.
— Velaine	— —
Linière Gantoise	1635 — A.
— Saint-Léonard	440 — A.
— Bruxelles, anc.	— —
— — nouv.	— —
ACTIONS DIVERSES.	
Galer.-St-Hubert 3 p. c.	— —
— capital	475 — A.
Société anonyme Loth	— —
Glaces d'Oignies	750 — P.
— de Floreffe	825 — P.
Lits militaires	— —
Comp. belge matériels	580 —
Soc. belge des chemins	— —
Carrières de Quenast	860 —
Union des papeteries	— —
Papeteries belges	— —
Comp. générale gaz	567 50 P
Conduits d'eaux	— —
Omnibus	— —
Banque hyp. néerland.	— —
Comp. gén. de touage	— —

VALEURS ÉTRANGÈRES.	
Autr. Dette conv. pap.	60 80
— — arg.	65 60 A.
Esp. Dette extér. 1869	29 — A.
— — intérieure	— —
— Nord d'Espagne	— —
— — de priorité	204 —
— — variable	130 — A.
— Cordoue-Séville	— —
— Badajoz	— —
— Cordoue-Malaga	— —
— Pampelune (1870)	144 50
Et.-Unis d'Amér. 1862	— —
— Honduras ch. int.	— —
France. Rente 3 p. c.	— —
Ob. Dép. de la Seine	— —
— V. de Paris 1865	— —
— — 1869	— —
— — 1871 lib.	250 —
— Lille 1860	93 — P.
— — 1863	— —
— — 1868	— —
— Bordeaux	— —
B. de Paris et des P.-B.	— —
Luxemb. (G.-D.), act.	232 50
— act. privil.	— —
— obl. 3 p. c.	299 — P.
— — 5 p. c.	495 — P.
Ville Rotterdam 1868	189 — A.
Central Néerlandais	— —
Italie. Emprunt 5 p. c.	— —
— Ville de Naples	— —
— — de Florence	— —
— Obl. Livourne	— —
— Méridionales	210 —
— Bra	109 —
— Central-Toscan	310 50 A
— Victor-Em. 1863	430 — A
Rome. Emp. Rothsch.	66 — A
— — pontifical	66 25 A
— — Blount	335 — A
Russie. E. 5 p. c. 1862	— —
Varsovie-Vienne act.	— —
— oblig.	300 — P
Varna, obl. 3 p. c.	— —
CHANGES.	
Amsterdam	210 50
Berlin	— —
Francfort	— —
Hambourg	— —
Londres	— —
Paris	— —
Rotterdam	— —
Vienne	— —
Coupons mét. papier	— —
— — argent	— —
Coupons dollars	— —

BOURSE D'ANVERS DU 24 AOUT.

Emp. belge 4 1/2 p. c.	101 —
— 3 p. c.	96 50 A
— 2 1/2 p. c.	62 75 A
Ville d'Anvers, 4 p. c.	97 — A.
— 5 p. c. 1859	99 25 P.
— 1867	102 — P.
Emp. de la prov. 4 1/2	105 — A.
Espagne. Ext. 1867/70	29 50 P
— intér.	— —
Autr. Rente pap.	59 90 P.
— id. arg.	64 90 P.
— Lot. 250 fl. 1839	— —
— — 250 fl. 1854	557 — A
— — 500 fl. 1860	1190 — P.
— Lt. vénitien 1869	— —

Bade. Obl. 35 fl. 1845	148 — A.
Hesse. L. 25 fl. 1834	95 — A.
H. élect. L. 40 fl. 1845	244 — A.
Rome. Empr. 5 p. c.	66 25 A.
— Pons. 1860/64	66 — A.
— Cert. Legrolle	60 — A.
Banque de l'Industrie anvers.	
CHANGES.	
Amsterdam ... c. j.	210 60
Paris	99 25
Londres	25 43 1/2 P
Francfort	214 — A.
Vienne	228 — A.
Hambourg	187 25 A.
Berlin	374 75 A.

CLOTURE du 24 — Métall., 59 13/16. — National, 64 5/8. — Espagne dette diff. 29 1/4; dette intérieure, 24 1/2.

BOURSE DE GAND DU 24 AOUT

Belge 4 1/2 p. c.	102 47
Dette perpét., 5 p. c.	111 — A
Empr. 3 p. c. 1868	105 50
— de la prov. 4 1/2	102 — P
Autriche. Métalliques	60 93 P.
Dollars	96 12 P
Banque de Flandre	733 — A
Soc. de la Lys 5 p. c.	2800 — A
— Linière Gantoise	1630 — A
CHEMINS DE FER.	
Act. Anvers-Gand div.	460 — A
— Dendre-Waes	— —
— Lichterv.-Furnes	397 — A
Obl. Hainaut-Flandre	84 25 P
— Flandre occid.	325 — A.

Obl. Anv.-Gand priv.	328 — A.
— Anv.-Rotterdam	313 50 P
— Ecloo-Gand	287 50 A.
— — Bruges	215 — A.
— Bruges-Blankenb.	216 — A.
— Gand-Terneuzen	251 — P.
— Hain.-Flandres	262 —
— Namur-Liége	325 —
— Nord-Belge	313 50 P
— Nord d'Espagne	204 50 A.
— Badajoz	32 —
— Méridionales	209 — A.
— Varna	— —
VALEURS DIVERSES.	
Austro-Belge	155 — A.
Niederfischbach	80 — A.

BOURSE DE PARIS DU 24 AOUT.

Rente 4 1/2 p. c.	80 60
— 3 p. c. compt.	55 40
— 3 p. c. fin cour.	55 35
5 p. c. 1871 compt.	85 80
— fin cour.	85 60
— lib. compt.	85 05
5 p. c. 1872 compt.	88 60
— fin cour.	88 62
— lib. compt.	—
Emp. Morgan compt.	513 75
Banque de France	4075 —
Crédit fonc., actions	915 —
— obl. 4 p. c.	460 —
— — 3 p. c.	425 —
— colonial	— —
Crédit agricole	507 50
— industriel	642 50
Soc. dép. et compt. c.	— —
Crédit mobilier	440 —
Comptoir d'escompte	647 50
Société Générale	592 50
B. de Paris et des P.-B.	— —
CHEMINS DE FER.	
Act. Orléans	860 —
— Nord	980 —
— Est	530 —
— Paris à Lyon	865 —
— Midi	590 —
— Ouest	530 —
— Vendée	590 —
— Autrichienne	797 50
— Sud-Autr.-Lomb	497 50
— Vict.-Emmanuel	— —
— Nord d'Espagne	207 —
— Portugais	98 75
Obl. Nord	295 50
— Bourbonnais	286 —
— Méditerr. 5 p. c.	— —
— Orléans 3 p. c.	286 —

Obl. Lyon-Genève	— —
— Lyon 1855	289 25
— Paris-Lyon	283 —
— Ouest	283 —
— Midi	283 —
— Est	279 10
— Dauphiné	280 —
— Ardennes	275 —
— Vendée	263 75
— Vict.-Emmanuel	— —
— Romains	186 50
— Lombards	262 50
VALEURS DIVERSES.	
Compagnie du gaz	725 —
Canal marit. de Suez	475 —
C. Transatlantique	287 50
Soc. Immobilière	37 —
Compagnie Gaz belge	— —
Crédit mob. espagnol	— —
Banque ottomane	— —
— Pays-Bas	— —
Vieille-Montagne	258 —
Belge. Emp. 4 1/2 p. c.	— —
Espagne. Dette différ.	— —
— intérieure	— —
— pass. nouv.	— —
Italie. Emp. 5 p. c.	68 50
Rome. — 5 —	— —
Russie. — 5 —	— —
Turquie — 5 —	53 80
Ottoman 1860	336 25
— 1863	350 —
CHANGES.	
Anvers	— —
Amsterdam	210 3/4
Francfort	214 3/4
Londres	25 61 1/2
Madrid	5 06
Saint-Pétersbourg	3 37

BOURSE D'AMSTERDAM DU 24 AOUT.

Dette active 2 1/2 p. c.	55 3/4
— 3 p. c.	— —
— 4 p. c.	88 1/8
Syndic. amort. 3 1/2	— —
Société de Commerce	138 3/4
Belgique 2 1/2 p. c.	— —
Autr. Ob. p. 5 % m./n.	60 5/16
— — fév./août	60 7/16
— — a. jan./juil.	65 1/4
— — avril/oct.	64 15/16
Lots autrichiens 1860	572 —
— 1854	182 —
Russie, 5 p. c.	98 7/8
— 1860, 4 1/2	89 7/8

Russie, 4 p. c. Hope.	74 3/4
Esp. Obl. 1867/1870	30 —
— 3 p. c. intér.	25 11/16
Portugal, 1853, 3 p. c.	41 3/4
Brésil. Obl. 1865, 5 %	— —
Grèce, 5 p. c.	16 —
Grenade 4 3/4 p. c.	— —
Etats-Unis, 6 %, 1882	98 11/16
Mexicains	15 —
Consolidés turcs	52 1/16
CHANGES.	
Londres	— —
Paris ... c. j.	— —
Francfort	— —

BOURSE DE LONDRES DU 24 AOUT

Consolidés anglais	92 3/4
5/20 américains, 1882	92 5/8
Ch. de fer Illinois, act.	— —
— Erie, act.	38 1/2
Cons. turcs, 5 %, 1865	53 1/4
Espagnol, 1867	— —
— 1869	29 1/2
— 1870	— —

Italiens, 5 p. c.	67 1/8
Emprunt Morgan	— —
CHEMINS DE FER.	
Sambre-et-Meuse	— —
Rotterdam-Anvers	23 1/2
Namur-Liége	— —
Luxembourg	— —
Lombards	19 5/8

BOURSE DE VIENNE DU 24 AOUT.

Autr. rente pap. mai	66 40
— arg., janv.	71 60
Lots autrichiens, 1854	94 70
— 1858	188 50
— 1860	103 70
— 1864	148 50
Créd. mob. autrichien	341 25
Obl. ch. de Lomb.-Gén.	163 —
Act. Banque Nation.	874 —
Lots Hongrois 1870	118 50

Ch. de fer autrichiens	342 —
— du Nord	209 75
— Lombard	211 —
Banque anglo-autrich.	321 50
Chemin de fer Theis	264 —
Change. Londres	108 40
— Hambourg	80 60
— Paris	42 40
Napoléons d'or	8 71
Argent	107 85

BOURSE DE BERLIN DU 24 AOUT.

Prusse, 4 1/2 p. c.	— —
Autr., rente papier	60 7/8
— argent	65 7/8
Lots autrichiens 1860	94 5/8
— 1864	93 —
Créd. mob. autrichien	209 —
Lots hongrois, 1870	— —
Italien, 5 p. c.	67 1/2
5/20 bons amér. 1882	97 1/4

Ch. de fer autrichiens	209 —
— Lombards	130 1/4
Change. Londres	6 21 1/4
— Paris	79 1/6
— Amsterdam	139 3/8
— Vienne	90 3/4
— Hambourg	— —
— Francfort	— —
— St-Pétersb.	89 3/4

BOURSE DE FRANCFORT DU 24 AOUT.

Belge, 4 1/2 p. c.	— —
Ch. de fer Lombards	227 —
Autr., rente arg. janv.	65 7/8
— papier, mai	60 15/16
Lots autrichiens 1860	94 5/8
— 1864	165 3/4
Crédit mob. autrichien	364 1/2
Ch. de fer autrichiens	365 —
Lots Hongrois, 1870	— —

5/20 bons amér. 1882	96 5/8
— 1885	— —
CHANGES.	
Londres	118 1/4
Paris	92 7/16
Amsterdam	98 1/8
Berlin	— —
Vienne	107 3/16
Hambourg	87 3/8

CHEMINS DE FER. — DÉPARTS.

Service d'été. — 1er août.

Les heures marquées d'un astérisque sont celles des trains express. M signifie par Malines, C par Cortenberg.

BRUXELLES (Nord) pour le Quartier-Léopold, 6 h. 02, 7 h. 28, 8 h. 35, 10 h. 09, 12 h. 05 m., 1 h. 35, 3 h. 55, 5 h. 17, 6 h. 28, 9 h. 22 s.

BRUXELLES (Quartier-Léopold) pour Bruxelles (Nord) 6 h. 41, 7 h. 54, 9 h. 20, 10 h. 36 matin, 12 h. 50, 2 h. 10, 4 h. 04, 5 h. 45, 7 h. 20, 9 h. 55 soir.

De BRUXELLES pour Laeken, 5 h. 55, 7 h. 30, 11 h. 20 m., 2 h. 10, 3 h. 15, 8 h. 20 soir. — Anvers, 6 h., 6 h. 45*, (8 h. 05 dimanche), 8 h. 15, 9 h. 20*, 9 h. 53, 10 h. 50* m., 12 h. 50, 2 h. 40*, 3 h. 50, 4 h. 38, 5 h. 20*, 6 h. 56 (8 h. 30 dimanche), 8 h. 40, (11 h* dimanche par Malines), 11 h. 10* s. — Alost et Gand (6 h. M Gand), 7 h. 25*, 7 h. 30, 8 h. 15, 10 h. 30, 11 h. 20 m., 12 h. 02, 2 h. 10, 3 h. 10*, 5 h. 15, 6 h., 8 h. 20 (8 h. 40 Alost exc.). — Ninove, Grammont et Ath, 7 h. 28, 11 h. 20 matin, 12 h. 02, 2 h. 10, 5 h. 15, 8 h. 20 soir. — Courtrai, Ypres et Poperinghe (par Audenarde), 5 h. 35, 8 h. 35 m., 12 h. 22, 5 h. 15, 6 h. 40 s. — Courtrai, Tournai et Lille (par Gand), 7 h. 30, 2 h. 13 m., 12 h. 02, 6 h. soir. — Bruges et Ostende, 7 h. 25*, 8 h. 15, 10 h. 30 m., 12 h. 02, 3 h. 10*, 5 h., 6 h. s. — Liége et Verviers, 7 h. 20 C, 9 h. 55* C, 11 h. 00 C, matin, 1 h. 52, 5 h. 12 C, 6 h. 30* C, 7 h. 45 C, 10 h. 00 M soir. — Louvain, 6 h. M, 6 h. 30 C, 7 h. 20 C, 9 h. 30 M, 9 h. 55* C, 9 h. 58 M, 11 h. C, [illegible] — Aix-la-Chapelle et Cologne [illegible] 10 h. 30* M [illegible] — Spa, 9 h. 55* C, 11 h. C matin, 1 h. 52 C, 5 h. 12 C, 6 h. 30* C soir.

LAEKEN pour Bruxelles, 8 h. 49, 10 h. 33 matin, 1 h. 03, 3 h. 46, 6 h. 48, 9 h. 04, 9 h. 55 soir.

ANVERS pour Bruxelles, (5 h. 45 dimanche), 5 h. 55, 7 h. 05, 9 h. 15 9 h. 50, 10 h. 50* m. 12 h. 35, 1 h. 18*, 3 h. 15*, 3 h. 45, 4 h. 50, 5 h., 7* h., 8 h. 25, 8 h. 45, 10 h. s. — Gand, Alost, Ostende, Courtrai, Tournai, Lille, 5 h. 55, 9 h. 50 matin (12 h. 35), 3 h. 45, 4 h. 50* s. (8 h. 45 Alost exc.). — Liége, Verviers, 5 h. 55, 9 h. 15*, 9 h. 50 mat. 12 h. 35, 1 h. 18, 4 h. 50, 7 h., 8 h. 45, 10 h.* soir — Aix-la-Chapelle et Cologne, 9 h. 15*, 9 h. 50 matin, 12 h. 35, 1 h. 18*, 4 h. 50, 10 h* s.

ALOST pour Bruxelles (par Termonde), 5 h. 20, 7 h. 20, 8 h. 38 m., 3 h. 15, soir. — Pour Bruxelles (par Denderleeuw), 6 h. 25, 7 h. 30, 7 h. 57, 8 h. 37*, 9 h. 43, 12 h. 02 m., 1 h. 14*, 2 h. 50, 5 h. 27*, 5 h. 53, 8 h. 38, 8 h. 58, 9 h. 48* s. — Ninove et Ath, 6 h. 10, 7 h. 30, 7 h. 57 m., 12 h. 02, 2 h. 50, 5 h. 53, 8 h. 55 s. — Termonde, 5 h. 20, 7 h. 20, 8 h. 40 m. 12 h. 25, 3 h. 15, 6 h. 20, 9 h. 26 s. — Gand, Courtrai, Tournai et Lille (Gand seul 6 h. 05 matin vendredi), (8 h. 01* Gand), 8 h. 34, 8 h. 53 m. (11 h. 10 Gand), 12 h. 25, 12 h. 46, 3 h. 18, 3 h. 46* 5 h., 26*, 6 h. 20, 8 h. 41 (9 h. 26 soir Gand). — Bruges et Ostende, 8 h. 01*, 8 h. 34, 8 h. 53, 11 h. 10 m., 12 h. 25, 12 h. 46, 3 h. 46*, 5 h. 36*, 6 h. 20, 6 h. 41 soir. — Lokeren, 5 h. 20, 7 h. 20, 8 h. 40 m., 12 h. 25, 3 h. 15, 6 h. 20 soir.

TERMONDE pour Bruxelles et Anvers, par Malines, à 5 h. 46, 9 h. 44 matin, 3 h. 37, 8 h. 16 soir. — Pour Bruxelles (par Alost), 7 h. 32, 11 h. 33 matin, 2 h. 24, 5 h. 27, 8 h. 06 soir. — Ninove et Ath, 7 h. 35, 11 h. 33 matin, 2 h. 22, 5 h. 27, 8 h. 06 soir. — Alost, 7 h. 35, 9 h. 55, 11 h. 33 m., 2 h. 24, 5 h. 27, 8 h. 06, 10 h. 10 s. — Gand (par Wichelen), 7 h. 30, 11 h. 35 matin, 2 h. 26, 5 h. 30, 5 h. 57*, 10 h. 08 soir. — Par Alost, 7 h. 32, 11 h. 33 matin, 2 h. 24, 5 h. 27, 8 h. 06 soir. — Bruges, Ostende, Courtrai, Tournai et Lille, 7 h. 30, 11 h. 35 matin 2 h. 26, 5 h. 30, 5 h. 57* soir. — Lokeren, 7 h. 57, 9 h. 01 matin, 12 h. 52, 3 h. 40, 6 h. 47 soir.

GAND pour Bruxelles (par Malines) 4 h. 50, 9 h. matin, 2 h. 40, 7 h. 20 soir. — Alost et Bruxelles, 5 h. 53*, 6 h. 40, 8 h. 06*, 8 h. 52, 11 h. 13 m., 12 h. 45*, 2 h., 4 h. 57*, 5 h. 03, 8 h. 03, 8 h. 08, s. 9 h. 18*. — Anvers, 4 h. 50, 6 h. 40, 8 h. 06*, 9 h. 52*, 9 h. m., 12 h. 45, 2 h., 2 h. 40, 4 h. 47*, 5 h. 03, 7 h. 20, 8 h. 03, 8 h. 08*, s. — Grammont, Enghien, 5 h. 58, 8 h. 12*, 9 h. 10, 11 h. 27 m., 2 h. 18, 5 h. 37, 7 h. s. — Bruges et Ostende, 6 h. 02, 8 h. 36*, 9 h. 30 9 h. 35, 11 h. 46 matin, 1 h. 22 3 h. 22, 4 h. 19*, 6 h. 39*, 7 h. 17, 8 h. 10 soir. — Courtrai, Tournai et Lille. (5 h. 45 dimanche Courtrai), 5 h. 56, 9 h. 28 (1 h. 05 dimanche), 1 h. 20, 4 h. 16, 7 h. 15 s. — Braine, Charleroi et Namur (par Sottegem), 5 h. 58, 8 h. 12, 9 h. 10, 11 h. 27 m., 2 h. 18 5 h. 37 Braine), 7 h. soir.

BRUGES pour Gand, Bruxelles, Anvers, 5 h. 05*, 7 h. 13*, 7 h. 38, 9 h. 58 m., 12 h. 43 (3 h. 43 Gand), (3 h. 55 Anvers), 4 h. 07*, 6 h. 13, 6 h. 28, 6 h. 43, 8 h. 28* s. — Ostende, 7 h. 17, 9 h. 24*, 10 h. 19, 10 h. 59 m., 12 h. 35, 2 h. 37, 4 h. 48, 5 h. 08*, 6 h. 59*, 7 h. 28*, 8 h. 32, 9 h. 27 s.

OSTENDE pour Gand, Bruxelles et Anvers, 4 h. 39*, 6 h. 45*, 7 h., 9 h. 20 m., 12 h. 05 (2 h. 35 Gand), (3 h. 28 Anvers), 3 h. 40*, 5 h. 45, 5 h. 50, 6 h. 05, 8 h.* soir

COURTRAI pour Bruxelles (par Audenarde), 6 h. 43, 10 h. 40 matin, 3 h. 40, 6 h. 42 soir. — Gand, Bruxelles et Anvers (par Gand), (6 h. 32 dimanche Gand), 6 h. 49 (9 h. 32 dimanche Gand), 9 h. 57 matin, 12 h. 38, 3 h. 46, 6 h. 44. — Tournai, 7 h. 15, 10 h. 42 m., 2 h. 35, 5 h. 31, 8 h. 35 (8 h. 20 pour Mouscron dimanche) soir.

TOURNAI pour Gand, Bruxelles et Anvers, 5 h. 20, 9 h. [illegible], 11 h. 34 m., 2 h. 47, 5 h. 50 (8 h. 25 s. pour Courtrai les samedi, dimanche et mercredi). — Ath et Bruxelles (Midi), 5 h. 15*, 5 h. 53, 8 h. 07, 11 h. 32 matin, (3 h. 27 Ath), 3 h. 45*, 3 h. 55, 6 h. 55 soir. — Bruxelles (Nord) par Denderleeuw, 5 h. 53, 8 h. 07, 11 h. matin, 32 3 h. 27, 6 h. 55 s. — Mons et Namur, 5 h. 53, 8 h. 07, 11 h. 32 m., 3 h. 27, 6 h. 55 s.

LOUVAIN pour Bruxelles, 4 h. 09* M, 5 h. 58 M, 6 h. 02 C, 7 h. 05 M, 8 h. 34, 9 h. 48 C, 9 h. 50 M, 9 h. 55 C, 11 h. 18 C, 11 h. 18 M m., 12 h. 35 M, 1 h. 18 C, 2 h. 20* C, 2 h. 25* M, 3 h. 33 C, 3 h. 48 M, 4 h. 38* M, 4 h. 45* C (8 h. 06 dimanche), 8 h. 20 C, 8 h. 22 M, 8 h. 25 C, soir. — Anvers, 5 h. 58, 7 h. 05, 9 h. 50, 11 h. 18 m., 12 h. 35, 2 h. 25*, 3 h. 48, 4 h. 38*, 8 h. 22, 9 h. 51 C soir — Alost, Gand, Ostende et Lille, 5 h. 53 M, 9 h. 50 M (11 h. 18 C. Alost et Gand matin) (12 h. 35 Alost et Gand), 2 h. 25 C, 3 h. 48 M. (4 h. 38* M Ostende et Lille). 4 h. 45 (8 h. 22 soir M. Gand seulement).

LIÉGE pour Bruxelles, Anvers, Alost, Gand, Ostende et Lille (3 h. 30* M), 6 h. 53, 7 h. 40 MC, 9 h. 32* MC, 11 h. 23, 12 h. 58 C m., 1 h. 28 MC, 3 h. 20* MC, (5 h. 35 MC Ostende, Alost et Lille exc.), 6 h. 45, s. — Verviers, 1 h. 05*, 6 h. 30, 8 h. 32 (10 h. dimanche), 10 h. 11 mat., 12 h. 08, 2 h. 08, 3 h. 15*, 4 h. 50 (6 h. de Longdoz), 7 h. 45*, 8 h. 32*, 8 h. 38, soir.

VERVIERS pour Liége, Bruxelles et Anvers, 1 h. 40* M, 5 h. 55, 6 h. 35* M 8 h. 35 (10 h. 18 Anvers exc.) (12 h. 07), 12 h. 17, 2 h. 30* C (4 h. 35 Waremme le lundi), 4 h. 45, 6 h. MC. (7 h. 15 Longdoz) (8 h. 50 dimanche par Liége) (9 h. 06 s. Liége). — Ostende et Lille, 6 h. 35 MC, 2 h. 35, 8 h. MC, 12 h. MC, 2 h. 35* M (4 h. 45 et 6 h. M. (Gand).

ATH pour Bruxelles (Midi) et Namur par Jurbise, 6 h. 43 (7 h. 45 pour Bruxelles), 10 h. 06 m., 4 h. 19, 7 h. 48 s. — Ninove, Bruxelles, Alost et Termonde, 6 h. 55, 10 h. 50 matin, 1 h. 42, 4 h. 56 (7 h. 50 soir, Termonde exc.), (9 h. 05 Alost). — Bruxelles par Enghien, 5 h. 55, 6 h. 05, 8 h. 55 matin, 12 h. 23, 4 h. 24, 4 h. 49, 7 h. 49 soir.

GRAMMONT pour Mons, 6 h. 10, 7 h. 10, 9 h. 03 m., 1 h. 13, 3 h. 45, 6 h. 48 soir (9 h. 55 Ath). — Ninove, Alost, Termonde et Bruxelles (Nord), 7 h. 34, 11 h. 14 matin, 2 h. 17, 5 h. 13 (8 h. 26 s. Termonde exc.), (9 h. 39 Ninove et Alost). — Bruxelles (Midi), 7 h. 04, 9 h. 01, 10 h. 15m, 12 h. 31, 3 h. 26, 6 h. 46, 8 h. 02 s. — Gand par Sotteghem (5 h. 20, le vendredi), 7 h. 32, 9 h. 52, 11 h. 58 m., 2 h. 57, 5 h. 15 5 h. 57*, 8 h. 59 soir. — Enghien, Braine, Charleroi, Namur, 7 h. 04 8 h. 01*, 10 h. 15 m., 12 h. 31, 3 h. 26 (6 h. 46 Enghien et Braine), [illegible]

Ligne du Midi.

De BRUXELLES pour Paris, 5 h. 40, 9 h. 05 m., 1 h. 15, 2 h. 35* (3 h. 35 Douai), 7 h. 12 s. — Mons et Quiévrain, 5 h. 40 (7 h. Mons), 8 h. 05 (9 h. 05* Mons), 10 h. 20 m., 1 h. 15, 2 h. 35*, 3 h. 35, 7 h. 12 (8 h. 15 Mons) s. — Charleroi, Namur, 7 h., 7 h. 50, 9 h. 05*, 10 h. 20 matin, 12 h. 15 4 h. 20, 5 h. 32, 8 h. 15 soir. — Ath, Tournai, Lille par Jurbise, 5 h. 45, 8 h. 05, 1 h. 15 (7 h. 12 Tournai). — Ath, Tournai et Lille par Enghien, 6 h. 35, 7 h. 42*, 8 h. 30, 1 h. 30, 5 h. 02, 7 h. 32, 8 h. 50 soir.

PARIS pour Bruxelles, 6 h. 25, 7 h. 20, 10 h. m., 3 h. 45, 5 h. 15 et 11 h. 20 soir.

MONS pour Bruxelles, 4 h. 09*, 7 h. 11, 8 h. 04, 10 h. 18 matin, 12 h. 53*, 3 h. 40, 4 h. 36, 6 h. 42, 8 h. 01, 9 h. 10 s. — Charleroi et Namur, 7 h. 11, 7 h. 42, 10 h. 18, 11 h. m., 12 h. 49, 4 h. 36, 5 h. 10, 8 h. 01, 8 h. 05 soir. — Ath et Tournai (6 h. Ath), 7 h. 11, 8 h. 04, 2 h. 10, 6 h. 42, 8 h. 01* soir. — Alost, Termonde et Gand, 6 h., 8 h. 04, 10 h. 18, 2 h. 10, 6 h. 42 soir.

CHARLEROI pour Bruxelles, 5 h. 20, (7 h. 27 lundi) 7 h. 58, 9 h. 48, 12 h. 40, 3 h. 04, 4 h. 30*, 6 h. 26, 7 h. 30 s. — Namur, 2 h. 25*, 6 h. 6 h. 32, (9 h. 32 lundi) 9 h. 43, 10 h. 35*, 1 h. 03*, 2 h. 45, 6 h. 23, 7 h. 18, 10 h. 25* s. — Enghien, Gand, par Sotteghem, 5 h. 20, 7 h. 58, 9 h. 48, 12 h. 40, 3 h. 04, 6 h. 30 soir

NAMUR pour Bruxelles, (6 h. lundi) 6 h. 15, 8 h. 17, 11 h. 17 m., 2 h. 15*, 3 h. 40*, 5 h., 5 h. 40 s. — Charleroi, 3 h. 35*, 4 h. 45, (6 h. lundi) 6 h. 15, 8 h. 17, 11 h. 17 m. 2 h. 15*, 3 h. 40*, 5 h., 5 h. 40* 8 h. 35 s. — Enghien, Grammont, Gand par Sotteghem, 6 h. 15, 8 h. 17, 11 h. 17 m., 3 h. 40*, 5 h. soir

Lignes concédées.

De NAMUR pour Huy et Liége, 3 h. 15* (4 h. 35 de Huy), 6 h. 05, 8 h. 05, 11 h. 10 m., 1 h. 55*, 4 h. 10, 8 h. 10, 11 h. 25* s. — Pour Dinant et Givet, 8 h. 20 11 h. 20 m., 2 h. 20, 5 h. 45, 8 h. 20 soir.

LIEGE pour Huy et Namur, 2 h. 15*, 6 h., 9 h. 55*, 11 h. 25 m., 12 h. 30 de Longdoz, 12 h. 45* de Guillemins, 3 h. 05 de Longdoz, 3 h. 10 de Guillemins, 5 h. 55, de Longdoz, 6 h. 20 de Longdoz pour Huy, 8 h. 15 de Guillemins, 8 h. 20 de Londoz.

DINANT p. Namur, 6 h. 59, 10 h. 05 m., 12 h. 49, 3 h. 15, 6 h. 40 s.

ANVERS pour Gand 4 h. 50, 7 h. 15, 8 h. 50*, 10 h. 50 matin, 1 h. 50, 3 h. 50, 6 h. 50, 8 h. soir.

GAND pour Anvers, 4 h. 25, 7 h. 10, 9 h. 25, 10 h. 40, matin 2 h. 20, 5 h. 30, 6 h. 30, 8 h. 05 soir.

ANVERS pour Rotterdam, 7 h. 35, 10 h. 20, 3 h. 37 soir (6 h. 20 s. pour Breda et Moerdyck). — Aerschot, Diest, Hasselt, 7 h. 19, 9 h. 33 matin, 1 h. 45, 5 h. 45 soir. — Lierre, 6 h. 55, 7 h. 19, 9 h. 33, 11 h. 05 matin, 1 h. 45, 5 h. 35, 5 h. 45, 8 h. 17 soir. — Louvain, Charleroi, Mariembourg, 7 h. 19, 9 h. 35 matin, 1 h. 45, 5 h. 45 (8 h. 17 Louvain) soir.

ROTTERDAM pour Anvers (6 h. 15, de Moerdyck), 8 h. 50 matin, 12 h. 15, 5 h. 15 soir.

BRUXELLES pour la Hulpe, Ottignies et Namur (6 h. Ottignies), 6 h. 30, 9 h. 05, 11 h. 30 Groenendael (12 h. 35* m., La Hulpe excepté) (2 h. 05 Ottignies), 4 h. 10 (4 h. 30 La Hulpe), 6 h., 7 h. 05*, 7 h. 55 soir. — Pour Luxembourg, 6 h. 30, 12 h. 35*, 7 h. 05*

NAMUR pour Bruxelles, 4 h. 45*, 6 h., 9 h., 11 h. 20 m., 2 h. 10*, 5 h. 40, 7 h. 45 soir. (D'Ottignies pour Bruxelles, 8 h. 20, 11 h. 08 8 h. 55 s.), 5 h. 10 s., de La Hulpe (12 h. et 6 h. 50 s. de Groenendael).

LUXEMBOURG pour Bruxelles 1 h. 20* (5 h. d'Arlon), 9 h. 15* 2 h. 40 s.

BRUXELLES pour Charleroi et Givet, 9 h. 05, 2 h. 05 soir. — Louvain pour Aerschot, Diest, Hasselt, 8 h. 07, 10 h. 20, 2 h. 20, 6 h. 25 soir. — Anvers et Lierre, 5 h. 50, 8 h. 51 matin, 12 h. 23, 3 h. 52, 7 h. 28 soir. — Givet pour Charleroi et Bruxelles, 7 h. 05, 11 h. 48 matin 4 h. 20 soir. — Charleroi pour Louvain (5 h. 30* de Lodelinsart), 9 h. 43, 1 h. 42, 5 h. 12, 7 h. 17 soir. — Herenthals pour Lierre et Anvers, 5 h. 25, 8 h. 34, 6 h. 10 soir. — Hasselt, pour Diest, Louvain, Bruxelles et Anvers, 8 h. 04, 11 h. 45 m., 3 h. 16, 6 h. 44 soir.

BRUGES pour Blankenberghe, 7 h. 20, 9 h. 20, 10 h. 51 m., 3 h. 40, 7 [illegible] 24, 8 h. 45 s.

BLANKENBERGHE pour Bruges, 6 h. 28, 9 h. 15, 11 h. 45 m., 4 h. 30, 6 h et 8 h. soir.

Imp. de P. KABERGHS, rue des Boiteux, 13 bis.